

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN 11111

OCT 30 1980



Distr.
GENERALE
A/35/479
21 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 32 de l'ordre du jour

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

Rapport du Secrétaire général

1. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 33/67 du 14 décembre 1978, intitulée "Réduction des budgets militaires", dans laquelle elle priait le Secrétaire général, avec le concours d'un groupe spécial d'experts, dans le domaine de l'établissement des budgets militaires : a) de procéder à un essai pratique de l'instrument de publication proposé, avec la coopération volontaire d'Etats; b) d'évaluer les résultats de l'essai pratique; c) d'élaborer les recommandations en vue de perfectionner et de mettre en service l'instrument de publication; elle le priait également de lui rendre compte, lors de sa trente-cinquième session, de l'application de la résolution.
2. En application de la résolution 33/67, le Secrétaire général a nommé les membres du Groupe spécial sur l'établissement des budgets militaires 1/. Par lettre datée du 29 août 1980, le Président du Groupe spécial a communiqué au Secrétaire général le présent rapport du Groupe spécial à l'Assemblée générale.

1/ Pour les noms des experts, voir la lettre d'envoi reproduite plus loin.

ANNEXE

Rapport du Groupe spécial sur l'établissement des
budgets militaires

Essai pratique de l'instrument proposé pour normaliser la publication
internationale des dépenses militaires

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL		3
LETTRE D'ENVOI		5
I. INTRODUCTION	1 - 25	7
A. Historique	1 - 15	7
B. Objectifs de l'utilisation de l'instrument de publication et buts de l'essai	16 - 20	10
C. Procédure	21 - 25	11
II. ANALYSE DES REPONSES RECUES DES ETATS PARTICIPANTS	26 - 98	13
A. Aperçu général	26 - 31	13
B. Analyse qualitative des réponses	32 - 81	15
C. Analyse quantitative des réponses	82 - 96	26
D. Instrument de publication revu et recommandé .	97 - 98	37
III. PROBLEMES ET ASPECTS CONNEXES	99 - 134	49
A. Problèmes de comparabilité	99 - 123	49
B. Autres aspects des dépenses militaires, mesure, comparaison et réduction	124 - 134	54
IV. EVALUATION, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	135 - 146	57
A. Evaluation et conclusions	135 - 141	57
B. Recommandations	142 - 146	58

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
APPENDICES		
I. Réponses reçues des Etats participants		59
II. Communications émanant d'autres Etats		121
III. L'instrument de publication mis à l'essai		123
IV. Tableaux informatisés		134

AVANT-PROPOS DU SECRETAIRE GENERAL

Par sa résolution 33/67 du 14 décembre 1978, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, avec le concours d'un groupe spécial d'experts dans le domaine de l'établissement des budgets militaires : a) de procéder à un essai pratique de l'instrument de publication proposé, avec la coopération volontaire d'Etats; b) d'évaluer les résultats de l'essai pratique; c) d'élaborer les recommandations en vue de perfectionner et de mettre en service l'instrument de publication; elle l'a également prié de lui rendre compte, lors de sa trente-cinquième session, de l'application de la résolution.

Conformément à la résolution 33/67, les membres du Groupe spécial sur l'établissement des budgets militaires ont été désignés après consultation avec les Etats Membres. En septembre 1979, le Secrétaire général a fait distribuer le document intitulé "Tableau proposé pour la publication des dépenses militaires et directives", qui avait été soumis par le Groupe spécial à tous les Etats Membres en leur demandant de renvoyer l'instrument de publication dûment rempli.

Le Groupe spécial a évalué les réponses reçues des 14 Etats Membres participant à l'essai, élaboré des recommandations en vue de perfectionner et de mettre en service l'instrument en question et soumis au Secrétaire général un rapport unanime.

Le Secrétaire général tient à remercier les membres du Groupe spécial de leur rapport unanime, qu'il soumet ci-joint à l'Assemblée générale pour examen. Il convient de noter que les observations et recommandations contenues dans ce rapport sont celles des membres du Groupe spécial. A ce propos, le Secrétaire général indique que dans le domaine complexe des questions de désarmement il n'est pas à même, dans bien des cas, d'exprimer une opinion sur les travaux accomplis par les experts.

LETTRE D'ENVOI

Le 29 août 1980

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint conformément à la demande exprimée par l'Assemblée générale au paragraphe 1 de sa résolution 33/67 du 14 décembre 1978, le rapport du Groupe spécial d'experts dans le domaine de l'établissement des budgets militaires que vous avez constitué.

Le Groupe spécial se composait des membres suivants :

M. Hans Christian Cars
Chef de division, Secrétariat à la planification et au budget
Ministère de la défense
Stockholm, Suède

M. José A. Encinas del Pando
Directeur du Centre pour la recherche économique et sociale
Université de Lima
Lima, Pérou

M. Daniel Gallik
Economiste hors classe
U.S. Arms Control and Disarmament Agency
Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique

M. Traian Grozea
Médecin militaire (Colonel), chercheur scientifique principal
Centre pour les études et la recherche en matière d'histoire et de théorie
militaire
Bucarest, Roumanie

M. Akira Kumagai
Directeur, Division de la planification et de la coordination
Ecole nationale de la défense
Tokyo, Japon

M. Victor O. Odeka
Commandant
Ecole de formation du Corps des trésoriers payeurs de l'Armée nigériane
Lagos, Nigéria

M. Benjamin Parwoto
Général de corps d'armée, Directeur adjoint à la planification
Département de la défense et de la sécurité
Djakarta, Indonésie

Son Excellence
Monsieur Kurt Waldheim
Secrétaire général
Nations Unies

/...

Le Groupe spécial a tenu cinq sessions : du 14 au 18 mai 1979, du 27 au 31 août 1979, du 21 au 25 janvier 1980, du 23 juin au 3 juillet 1980 et du 25 au 29 août 1980. A la première séance, le Groupe spécial m'a fait l'honneur de m'élire président. M. V. O. Odeka du Nigéria n'a participé qu'à la deuxième session du Groupe.

Au cours de ses deux premières sessions tenues en 1979, le Groupe spécial a achevé la préparation de l'essai pratique de l'instrument prévu pour normaliser la publication des dépenses militaires des Etats Membres. A ses trois sessions de 1980, il a procédé à l'analyse et à l'évaluation des réponses reçues des 14 Etats Membres participant à l'essai, et rédigé le présent rapport qu'il a adopté par voie de consensus.

Le Groupe spécial d'experts tient à exprimer sa reconnaissance pour l'aide qu'il a reçue du Centre pour le désarmement et du Bureau de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. M. Pal Csillag, directeur et chef de la Section des commissions et des conférences du Centre pour le désarmement, a exercé les fonctions de secrétaire du Groupe durant les sessions de 1979 et M. H. Matsumoto, spécialiste des questions politiques (hors classe) chargé de la recherche de données et de la documentation au Centre, durant les sessions de 1980. L. G. Martinsson, chef de la section des comptabilités nationales et des projets spéciaux du Bureau de statistique, a aidé le Groupe pour les questions de statistique au cours de ses trois premières sessions et Mme I. Tsao, statisticienne, au cours des deux dernières.

Les membres du Groupe m'ont prié, en ma qualité de Président, de vous présenter le rapport ci-joint.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président du Groupe spécial d'experts sur
l'établissement des budgets militaires,

(Signé) J. A. ENCINAS DEL PANDO

I. INTRODUCTION

A. Historique

1. A de nombreuses reprises au cours des ans, l'Assemblée générale a exprimé sa profonde préoccupation face à l'augmentation continue des dépenses militaires mondiales et aux effets négatifs de cette augmentation sur la sécurité internationale et sur l'évolution économique et sociale. L'Assemblée a également invité les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à prendre, à titre d'initiative importante en vue du désarmement, des mesures concrètes pour réduire leurs budgets militaires et consacrer une partie des ressources humaines et financières affectées à des fins militaires au développement économique et social, notamment des pays en développement.
2. A sa vingt-huitième session, l'Assemblée générale a, dans ce but, examiné pour la première fois la question d'une réduction des budgets militaires au titre d'un point distinct de l'ordre du jour et a adopté à ce sujet les résolutions 3093 A et B (XXVIII) du 7 décembre 1973.
3. En application de la résolution 3093 A (XXVIII), un Comité spécial de la répartition des fonds libérés par la réduction des budgets militaires a été créé. Ce comité ne s'est toutefois jamais réuni par suite de divergences de vues entre les Etats dotés d'armes nucléaires.
4. Comme suite à la résolution 3093 B (XXVIII), le Secrétaire général a désigné un Groupe d'experts qui a établi le rapport (A/9770/Rev.1) intitulé Réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des fonds ainsi libérés pour l'aide aux pays en voie de développement a/.
5. On y lisait que, pour négocier une réduction des dépenses militaires, il convenait au préalable de s'entendre sur la portée et le contenu de ces dépenses. Les questions relatives à l'élaboration d'un système normalisé de définition et de publication des dépenses militaires ainsi qu'à la vérification du respect des accords visant à réduire ces dépenses y étaient également étudiées.
6. Par sa résolution 3254 (XXIX) du 9 décembre 1974, l'Assemblée générale a, entre autres, invité tous les Etats à communiquer au Secrétaire général leurs vues et leurs suggestions sur les questions traitées dans le rapport.
7. A la trentième session, l'Assemblée générale a été saisie d'un document réunissant les vues et les suggestions d'un certain nombre d'Etats (A/10165 et Add.1 et 2) sur certaines des questions évoquées dans le rapport de 1974. Dans sa résolution 3463 (XXX) du 11 décembre 1975, l'Assemblée, entre autres

a/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.I.10.

dispositions, priait le Secrétaire général d'établir, avec le concours d'experts qualifiés nommés par lui après consultation des Etats Membres, un rapport contenant une analyse approfondie et un examen en termes concrets de quatre questions :

- a) La définition et l'ampleur du secteur militaire et des dépenses militaires ainsi que la classification et la structure des dépenses effectuées dans le cadre des budgets militaires;
- b) L'évaluation des ressources du secteur militaire en considérant différents systèmes économiques et différentes structures de production au sein du secteur militaire;
- c) Les coefficients de correction des fluctuations de prix dans la production militaire de différents pays;
- d) La comparaison internationale des valeurs et les taux de change applicables à la production militaire.

8. En application de la résolution 3463 (XXX), le Secrétaire général a nommé un groupe d'experts qualifiés, qui a établi un rapport (A/31/222/Rev.1) intitulé Réduction des budgets militaires : mesure et publication internationale des dépenses militaires b/. L'une des principales recommandations y figurant portait sur l'application d'un système international de publication des dépenses militaires, mais d'autres questions techniques concernant la réduction convenue des budgets militaires restaient à résoudre. Dans les sections essentielles du rapport, les experts présentaient une définition de la portée et du contenu des dépenses militaires, ainsi qu'un tableau qu'ils avaient conçu pour servir d'instrument de publication normalisée.

9. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale a, après avoir examiné le rapport, adopté la résolution 31/87 du 14 décembre 1976, par laquelle, entre autres dispositions, elle invitait tous les Etats à communiquer au Secrétaire général leurs observations touchant l'instrument de publication normalisée proposé dans le rapport et priait le Secrétaire général d'établir, avec le concours d'un groupe intergouvernemental d'experts des questions budgétaires nommé par lui, un rapport analysant ces observations.

10. Dans leur rapport (A/32/194 et Add.1), que l'Assemblée générale a examiné à sa trente-deuxième session, les experts analysaient les observations présentées par 14 Etats, envisageaient de continuer à travailler sur l'instrument de publication, examinaient les problèmes d'ordre pratique que pourraient rencontrer les spécialistes des questions budgétaires appelés à mettre au point le format recommandé et soumettaient leurs conclusions et recommandations.

11. Après avoir examiné le rapport, l'Assemblée générale, le 12 décembre 1977, a adopté la résolution 32/85 par laquelle elle priait le Secrétaire général de

b/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.I.6.

déterminer quels Etats seraient disposés à participer à un essai pilote de l'instrument de publication, de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement, et d'établir, pour cette session, un rapport d'information rassemblant les propositions et les recommandations formulées par les groupes d'experts nommés par lui en vertu des résolutions 3463 (XXX) et 31/87.

12. En application de la résolution 32/85, le Secrétaire général a soumis son rapport (A/S-10/6 et Add.1) à l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire, au cours de laquelle un Document final (résolution A/S-10/2 du 30 juin 1978) a été adopté qui reflète notamment le consensus réalisé sur la question de la réduction des budgets militaires. Le Document final contient sur cette question les deux paragraphes ci-après :

"89. Une réduction progressive des budgets militaires sur une base mutuellement convenue, par exemple, en chiffres absolus ou en pourcentage, particulièrement de la part des Etats dotés d'armes nucléaires et d'autres Etats militairement importants, serait une mesure qui contribuerait à freiner la course aux armements et offrirait davantage de possibilités de réaffecter au développement économique et social, notamment au profit des pays en développement, les ressources actuellement utilisées à des fins militaires. Les modalités d'application de cette mesure devront être arrêtées d'un commun accord entre tous les Etats participants et les moyens nécessaires à cette application devront être acceptables pour chacun d'entre eux, eu égard aux problèmes que pose l'évaluation de l'importance relative des réductions à apporter par les différents Etats et compte dûment tenu des propositions des Etats sur tous les aspects de la réduction des budgets militaires.

90. L'Assemblée générale devrait continuer à examiner les mesures concrètes qui devraient être prises pour faciliter la réduction des budgets militaires, compte tenu des propositions et des documents pertinents de l'Organisation des Nations Unies sur cette question."

13. A sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 33/67 du 14 décembre 1978, dans laquelle, entre autres dispositions, elle priait le Secrétaire général, avec le concours d'un groupe spécial d'experts dans le domaine de l'établissement des budgets militaires :

a) De procéder à un essai pratique de l'instrument de publication proposé, avec la coopération volontaire d'Etats de différentes régions et représentant différents systèmes de budgétisation et de comptabilisation;

b) D'évaluer les résultats de l'essai pratique;

c) D'élaborer des recommandations en vue de perfectionner et de mettre en service l'instrument de publication.

L'essai a été réalisé; on trouvera dans le présent rapport les résultats de l'évaluation, ainsi que les recommandations du Groupe spécial d'experts.

/...

14. A sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 34/83 F du 11 décembre 1979, dans laquelle, reconnaissant la nécessité de disposer d'un instrument permettant de normaliser de façon satisfaisante la publication des dépenses militaires des Etats Membres, du genre de celui qui est actuellement expérimenté dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, elle a considéré, entre autres dispositions, qu'une nouvelle impulsion devrait être donnée aux efforts déployés en vue de parvenir à des accords tendant à geler, à réduire ou à limiter de toute autre manière, d'une façon équilibrée, les dépenses militaires et comprenant des mesures adéquates de vérification donnant satisfaction à toutes les parties intéressées; et, à cette fin, elle a demandé que la Commission du désarmement entreprenne dans le courant de 1980 d'examiner et d'identifier des voies et moyens efficaces pour parvenir à de tels accords.

15. En réponse à cette demande, la Commission du désarmement a étudié la question de très près à sa session de 1980. A l'issue de ses délibérations, la Commission du désarmement a, dans son rapport à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session c/, recommandé entre autres que l'Assemblée prie la Commission de poursuivre l'examen des questions concernant la Réduction des budgets militaires, compte tenu des dispositions de la résolution 34/83 F, et en particulier d'identifier et d'élaborer les principes qui devraient régir toute nouvelle action des Etats concernant le gel et la réduction des dépenses militaires, en gardant présente à l'esprit la possibilité de consigner lesdits principes dans un document approprié à un stade ultérieur.

B. Objectifs de l'utilisation de l'instrument de publication et buts de l'essai

16. La publication normalisée des dépenses militaires s'inscrit dans le cadre du vaste effort entrepris pour mettre au point un ensemble de mesures concrètes destinées à faciliter la réduction des dépenses militaires.

17. Comme il a été affirmé dans les rapports d'experts antérieurs et dans la résolution 33/67 dont il est fait mention plus haut, au paragraphe 13, l'adoption d'un instrument satisfaisant de publication normalisée des dépenses des Etats Membres serait un premier objectif important de l'action en vue de réductions convenues et équilibrées des dépenses militaires. Ces réductions pourraient être effectuées sans modifier l'équilibre militaire au détriment de la sécurité nationale d'un pays quelconque. Elles accroîtraient aussi les possibilités de réaffecter, aux fins du développement économique et social, notamment au profit des pays en développement, des ressources actuellement utilisées à des fins militaires. En même temps, un instrument de publication normalisée, une fois utilisé, servirait à renforcer la confiance entre les Etats.

18. Outre les objectifs énumérés au paragraphe précédent, les auteurs de l'instrument de publication proposé ont également eu en vue les suivants :

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 42 (A/35/42), par. 21.

a) L'instrument doit consister en un ensemble de comptes normalisés, ce qui devrait encourager la publication des dépenses militaires, faciliter la comparaison des dépenses militaires d'un pays à l'autre et contribuer à résoudre le problème posé par la grande diversité des systèmes de comptabilisation utilisés pour établir les budgets militaires nationaux;

b) La structure et la composition des dépenses militaires à publier doivent faciliter les comparaisons entre la puissance militaire des différentes nations et rendre plus aisées les vérifications;

c) L'instrument doit, s'il est adéquatement utilisé, fournir des renseignements fondamentaux sur les dépenses militaires, ce qui aidera à créer une base essentielle en vue de négociations fructueuses sur le désarmement.

19. Les objectifs de l'essai sont d'examiner si l'instrument de publication proposé, qui a été présenté dans le document A/31/222/Rev.1, peut être utilisé et d'évaluer les avantages et les inconvénients éventuels de cet instrument en tant que moyen de recueillir des données standardisées sur les dépenses militaires des Etats Membres. Les observations et les suggestions reçues des pays participant à cet essai devraient permettre d'affiner encore l'instrument de publication.

20. Toujours conformément à la résolution 33/67, l'essai avait également pour objet l'élaboration de recommandations en vue de mettre en service l'instrument de publication.

C. Procédure

21. Conformément à la résolution 33/67 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, après consultation avec les Etats Membres, a nommé un Groupe spécial sur l'établissement des budgets militaires composé d'experts de sept pays (Etats-Unis, Indonésie, Japon, Nigéria, Pérou, Roumanie et Suède). Le Groupe spécial a tenu cinq sessions (les deux premières en 1979 - du 14 au 18 mai et du 27 au 31 août 1979 - et les trois autres en 1980 - du 21 au 25 janvier, du 23 juin au 3 juillet et du 25 au 29 août). Au début de sa première session, le Groupe spécial a élu président l'expert péruvien.

22. Au cours de ses deux premières sessions, le Groupe a mené à bien les préparatifs de l'essai pratique de l'instrument de publication normalisé des dépenses militaires des Etats Membres.

23. Le 31 août 1979, le Président du Groupe spécial a présenté au Secrétaire général un document intitulé "Tableau proposé pour la publication des dépenses militaires et directives". Ce document, joint en tant qu'appendice III, a été ensuite distribué à tous les Etats Membres, qui ont été invités à participer à titre volontaire à l'essai en complétant l'instrument de publication et en le retournant au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et au Groupe spécial.

24. Quatorze Etats Membres ont communiqué des réponses à l'instrument de publication; celles-ci sont jointes au présent rapport en tant qu'appendice I. A ses

trois sessions de 1980, le Groupe spécial a étudié toutes les réponses et tous les renseignements supplémentaires communiqués afin de mettre à l'essai et d'évaluer l'instrument de publication proposé et de formuler des recommandations visant à son perfectionnement et à sa mise en service.

25. Le 29 août 1980, le Président du Groupe spécial a présenté le rapport du Groupe au Secrétaire général.

II. ANALYSE DES REPONSES RECUES DES ETATS PARTICIPANTS

A. Aperçu général

26. Au 29 août 1980, date du présent rapport, les 14 Etats Membres suivants avaient envoyé leur réponse à l'instrument de publication : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Italie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Suède (voir l'appendice I). L'Inde, les Philippines et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont présenté leurs vues sur l'essai sans y participer (voir l'appendice II).

27. La répartition géographique des 14 Etats qui ont envoyé des réponses se présente comme suit :

Amérique latine	1
Amérique du Nord	2
Asie	1
Europe occidentale	8
Océanie	2

28. Neuf des 14 Etats, à savoir l'Allemagne, République fédérale d', l'Autriche, la Belgique, le Canada, les Etats-Unis, l'Indonésie, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, ont complété la deuxième partie de l'instrument de publication en même temps que le tableau. Les cinq autres Etats ont en outre fourni des renseignements supplémentaires, soit dans leurs observations préliminaires, soit dans les notes au tableau.

29. Le Groupe avait recommandé que la période choisie soit l'exercice fiscal le plus proche de l'année civile 1978 et que les données présentées correspondent aux dépenses effectives. Trois des Etats, cependant, n'ont présenté que les données figurant au budget. Les périodes couvertes et les types de données réellement utilisées, étaient les suivants :

		1977	1978	1979	1980
Allemagne, République fédérale d'	(Dépenses effectives)		-----		
Australie	(Dépenses effectives)			-----	
Autriche	(Dépenses effectives)			-----	
Belgique	(Dépenses effectives)		-----		
Canada	(Dépenses effectives)		-----	-----	
Etats-Unis	(Dépenses effectives et données figurant au budget)	-----			
France	(Données figurant au budget)				-----
Indonésie	(Dépenses effectives)		-----	-----	
Italie	(Données figurant au budget)				-----
Mexique	(Données figurant au budget)				-----
Norvège	(Dépenses effectives)		-----		
Nouvelle-Zélande	(Dépenses effectives)		-----	-----	
Pays-Bas	(Dépenses effectives)		-----		
Suède	(Dépenses effectives)		-----	-----	

30. Les 14 Etats ont fourni les chiffres qui correspondent d'une manière générale aux rubriques du tableau. Les Etats-Unis, la France et le Mexique ont publié les données les concernant selon une disposition quelque peu différente de celle du tableau recommandé. Les Etats-Unis et la France ont utilisé leurs propres catégories budgétaires, sous forme d'agrégats dans le cas de la France. Le Mexique a ajouté une colonne spéciale pour son industrie de guerre.

31. Bien que le nombre des réponses reçues soit assez limité, le Groupe spécial a noté avec satisfaction que des réponses avaient été présentées par des pays appartenant à plusieurs régions géographiques, dotés de systèmes comptables et budgétaires différents et caractérisés par des niveaux différents de développement économique et de puissance militaire. Dans ces conditions, le Groupe estime que les réponses reçues fournissent une base suffisante pour ses conclusions et recommandations. Le Groupe a été cependant d'avis que, du fait du nombre limité des réponses reçues, les suggestions et observations formulées par d'autres Etats

/...

seraient utiles pour perfectionner l'instrument dans une phase ultérieure. On peut attendre de telles observations des Etats dont la réponse n'est pas encore parvenue et de ceux qui accepteront par la suite d'utiliser l'instrument de publication déjà éprouvé.

B. Analyse qualitative des réponses

Objectifs de l'évaluation de l'instrument de publication et critères appliqués

32. Dans la présente section, on cherche à déterminer dans quelle mesure l'instrument de publication proposé répond à l'objectif recherché, en examinant les parties des réponses portant sur son contenu, sa structure et son interprétation. On trouvera ci-après un modèle du tableau proposé (figure 1).

33. Lorsqu'on évalue l'instrument proposé et qu'on examine les observations s'y rapportant, il convient de ne pas perdre de vue les objectifs qui ont guidé sa conception. Parmi les objectifs mentionnés dans la section I B traitant de la limitation des armements et du désarmement, ceux qui présentent un intérêt immédiat pour la structure du tableau sont les suivants : définir et présenter en détail les dépenses militaires de façon qu'elles reflètent avec une clarté suffisante la puissance militaire; faciliter la vérification; et contribuer à l'utilisation de l'instrument de publication dès que possible. Le Groupe d'experts reconnaît que les effets sur la structure en sont très variés : le premier tend à introduire des catégories nouvelles et appelle des précisions particulières; le deuxième, de nombreux renseignements détaillés et la possibilité de les rapprocher avec d'autres données statistiques nationales; le dernier, l'utilisation des catégories traditionnelles avec des informations peu détaillées. Il est reconnu en outre que le tableau doit être conçu différemment selon qu'il doit servir à instaurer un climat de confiance, comme dans le cas de la publication volontaire, ou remplir une certaine fonction dans les accords de limitation des dépenses militaires. Le Groupe estime, comme les précédents groupes d'experts, qu'au stade actuel de mise en oeuvre de l'instrument de publication, le tableau doit nécessairement représenter un compromis entre ces tendances et ces rôles différents.

34. Les critères qui ont présidé à la conception de l'instrument proposé présentent un intérêt certain dans le cadre de la présente évaluation. Trois critères ont été proposés, au paragraphe 62 de la section II du rapport de 1976 (A/31/222/Rev.1), pour déterminer la présentation du tableau normalisé :

a) Structure et étendue des renseignements nécessaires pour comparer les dépenses militaires;

b) Possibilités techniques : quels types de données les Etats peuvent-ils présenter à des fins statistiques?

c) Facilité de la vérification.

35. Ces critères sont pris en considération dans l'analyse ci-après, qui recouvre plusieurs aspects des comptes normalisés, notamment la délimitation globale ou l'objet des dépenses militaires, la nature de chacune des deux dimensions du système à double entrée, les grandes catégories définies dans chaque dimension et, pour finir, les rubriques détaillées.

Figure 1. Tableaux utilisés pour l'analyse

Types de forces Types de coûts	Types de forces					Soutien, administration et commandement		Forces para-militaires b/	Défense civile g/	Aide militaire g/			Total (1-12)
	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Mission de la paix (ONU) (12)	
1. <u>PERSONNEL</u>													
1.1 <u>Personnel a/</u>													
1.1.1 Civils													
1.1.2 Consécrite f/													
1.1.5 Autres personnels militaires, y compris les réserves													
1.2 <u>Opérations et entretien</u>													
1.2.1 Fournitures d'usage courant g/													
1.2.2 Entretien et réparations h/													
1.2.3 Frais de voyage, etc. i/													
1.2.4 Loyers immobiliers j/													
1.2.5 Divers													
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION k/</u>													
2.1 <u>Achats</u>													
2.1.1 Aéronavs et engins													
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													
2.1.4 Navires et bateaux													
2.1.5 Véhicules blindés l/													
2.1.6 Artillerie													
2.1.7 Autres armes des forces terrestres													
2.1.8 Matériel et munitions m/													
2.1.9 Electronique et communications													
2.1.10 Véhicules non blindés													
2.1.11 Divers													
2.2 <u>Construction n/</u>													
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes													
2.2.2 Bases de lancement de missiles													
2.2.3 Bases et installations navales													
2.2.4 Electronique, etc. o/													
2.2.5 Installations pour le personnel													
2.2.6 Locaux médicaux													
2.2.7 Installations d'entraînement p/													
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. q/													
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													
2.2.10 Ouvrages fortifiés													
2.2.11 Abris r/													
2.2.12 Terrains s/													
2.2.13 Divers													
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT t/</u>													
3.1 Recherche fondamentale et appliquée													
3.2 Développement, essais et évaluation													
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>													

N.B. = Pour les notes, se reporter à l'appendice III.

Objet et degré de précision des dépenses militaires dans le système proposé

36. Le secteur militaire devrait avant tout être délimité de manière à faciliter le plus possible l'application de mesures de limitation des armements et de désarmement. Il s'agit donc plutôt de capacité militaire que de coût total ou de charge économique. Etant donné que c'est essentiellement au potentiel militaire actuel et futur que l'on s'intéresse, les dépenses relatives à des activités passées ne sont généralement pas prises en considération. Dans le cas présent, le secteur militaire englobe les "activités dont l'objet est la recherche, le développement, la mise sur pied, le rassemblement, l'entretien et le déploiement de forces actuelles ou futures destinées à être utilisées essentiellement contre des forces extérieures" (A/31/222/Rev.1, résumé, par. 11).

37. Les précédents groupes d'experts ont reconnu que cette délimitation laissait subsister des incertitudes quant à certaines activités, à savoir :

- a) Les forces paramilitaires;
- b) La défense civile;
- c) L'aide militaire;
- d) Le stockage de produits stratégiques;
- e) Les usines d'armements gardées en réserve.

Les trois premières rubriques mentionnées ci-dessus figurent dans le tableau proposé, les deux dernières n'y apparaissent pas.

38. En examinant les différences qui existent d'un pays à un autre en matière de pratiques budgétaires et comptables, les précédents experts avaient conclu qu'il était nécessaire de recourir à une présentation détaillée des types de coûts, afin de faciliter l'évaluation homogène des dépenses militaires et de permettre leur comparaison (A/31/222/Rev.1, sect. II, par. 67).

a) Observations formulées par les Etats

39. Aucun pays n'a soulevé d'objection générale quant à l'objet des dépenses militaires, tel qu'il a été défini dans l'instrument de publication utilisé pour l'enquête. En ce qui concerne le degré de précision, la France a déclaré formellement que la matrice "se présente sous une forme trop détaillée pour qu'il paraisse possible ... de donner /au Groupe/, à ce stade, une réponse sous cette forme. Aussi a-t-il paru préférable d'élaborer un tableau à double entrée correspondant aux catégories budgétaires en usage en France". Selon la Norvège, "la mise en tableau des données relatives aux dépenses militaires a exigé beaucoup de temps. Cela est dû essentiellement au fait que le mode de classement suivi par la défense norvégienne est différent de celui qui a été adopté dans le tableau du Groupe spécial... D'autre part, il aurait été probablement inacceptable et inutile de modifier le tableau en vue de pouvoir y insérer les données figurant dans les comptes norvégiens."

/...

40. La Suède, en revanche, a déclaré qu'elle "n'avait pas rencontré de difficultés majeures en remplissant le tableau". Les mesures à prendre pour l'améliorer ne devraient donc "pas modifier la structure et la teneur principale de l'instrument de publication proposé que le Gouvernement suédois considère comme un moyen approprié, viable et digne d'être recommandé de publier les dépenses militaires."

41. Les Etats-Unis ont déclaré qu'ils "ne disposaient pas dans l'immédiat, sous une forme directement utilisable, de toutes les données voulues pour compléter entièrement le tableau proposé ... Les Etats-Unis comptabilisent les dépenses effectives sur la base des catégories d'affectation que le Congrès emploie pour accorder les autorisations budgétaires aux organismes gouvernementaux ... Elles ne sont immédiatement disponibles que sous cette forme, étant donné que les dépenses ne constituent pas la principale mesure de la planification et de la comptabilité budgétaires des Etats-Unis."

b) Observations du Groupe

42. Il résulte naturellement de toute normalisation qu'une présentation normalisée convient plus à certains pays qu'à d'autres. Quoi qu'il en soit, tous les pays ont eu par ailleurs la possibilité de structurer leurs dépenses militaires d'une manière qui corresponde, ne serait-ce qu'approximativement, aux catégories principales du tableau.

c) Evaluation par le Groupe

43. Etant donné qu'aucun pays n'a présenté d'objection quant à l'objet général des dépenses militaires tel que le tableau le définit et qu'à ce stade seuls la France et deux autres pays n'ont pas communiqué de façon très détaillée les chiffres les concernant, le Groupe considère que l'objet et le degré de précision actuels des informations demandées dans le cadre de l'enquête sont généralement appropriés. Cela n'empêche pas, bien sûr, d'apporter certaines modifications mineures en vue d'améliorer et de simplifier encore le tableau. Ces questions font l'objet des paragraphes suivants.

Types de forces (colonnes)

44. La classification adoptée dans le tableau représente un compromis entre une catégorisation fonctionnelle par missions ou programmes (forces stratégiques, soutien) et l'emploi des catégories traditionnelles d'organisations ou d'institutions (Armée de terre, Marine, Armée de l'air).

Forces stratégiques (colonne 1)

a) Observations formulées par les Etats

45. Parmi les Etats qui ont répondu à l'enquête, la France et les Etats-Unis possèdent des forces stratégiques. Dans cette colonne, la France a inscrit ses dépenses relatives à la fois aux forces nucléaires stratégiques et aux armements nucléaires tactiques, sans toutefois donner les raisons pour lesquelles elle a ainsi procédé.

/...

46. Les Etats-Unis n'ont pas rempli les colonnes relatives aux forces stratégiques dans leur tableau principal, qui concerne les organismes militaires, mais ont fourni des données supplémentaires faisant apparaître le montant des engagements de dépenses autorisés pour le programme des forces stratégiques par types de coûts. Les forces stratégiques comprennent les unités d'aéronefs et de missiles offensifs et défensifs.

b) Observations du Groupe

47. Bien qu'il n'y ait pas de définition universellement admise des forces stratégiques, ce terme s'applique en général aux armements de destruction massive à grande portée ou de type intercontinental. Par exemple, le Traité SALT II porte sur les missiles balistiques intercontinentaux d'une portée supérieure à 5 500 km, les missiles balistiques lancés par sous-marin et les bombardiers lourds. Il est indispensable par ailleurs de déterminer dans quelle mesure des systèmes de lancement tels qu'avions et sous-marins devraient figurer sous la rubrique des forces stratégiques.

c) Evaluation par le Groupe

48. En ce qui concerne les armements nucléaires stratégiques, le Groupe recommande que les Etats ayant répondu à l'enquête appliquent le cas échéant, les définitions données dans le Traité SALT II. Sinon, ils sont priés de préciser les définitions utilisées. De plus, il conviendrait qu'ils inscrivent également dans cette colonne leurs dépenses relatives à toutes les forces et unités spécialement équipées et entraînées pour mettre en oeuvre des systèmes de transport et de lancement d'armes nucléaires stratégiques.

49. Les dépenses relatives aux autres armements et forces nucléaires devraient figurer dans une autre partie du tableau.

Soutien, administration et commandement centraux (colonnes 6 et 7)

a) Observations formulées par les Etats

50. La Norvège a proposé que la rubrique "soutien, administration et commandement centraux" se présente sous forme d'une colonne unique.

b) Evaluation par le Groupe

51. La majorité des Etats qui ont répondu à l'enquête ayant présenté leurs données dans les deux colonnes, le Groupe ne juge pas nécessaire de modifier cette présentation.

Forces paramilitaires (colonne 8)

a) Observations formulées par les Etats

52. Six pays ont communiqué le montant de leurs dépenses relatives aux forces paramilitaires. La Belgique a déclaré que sa gendarmerie "est une force publique instituée pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois; elle participe à la préparation des opérations de mobilisation". La France a elle aussi défini sa gendarmerie comme étant une force paramilitaire. La République fédérale d'Allemagne a déclaré qu'elle ne disposait pas de forces qui puissent être classées sous cette rubrique et que la loi limite strictement le rôle du "Bundesgrenzschutz" à des fonctions de police. L'Indonésie a fait observer que ses forces de police font partie des services armés et que leur organisation dépend de ce fait du Ministère de la défense. L'Italie a annoté la colonne 8 en y portant l'abréviation "G.F./P.S." qui désigne la "Garde des Finances" et la "Police" du Ministère de l'intérieur. Les Pays-Bas n'ont pas inscrit de chiffre dans la colonne 8, mais ont indiqué en revanche le montant des dépenses relatives à leurs forces de "maréchaussée" dans la colonne 5 (Autres forces de combat). L'explication en a été donnée que les forces de "maréchaussée" étaient appelées à remplir des tâches de sécurité tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.

53. En dépit des problèmes de définition rencontrés à ce sujet, aucun Etat n'a proposé de modification en ce qui concerne la rubrique des forces paramilitaires.

b) Observations du Groupe

54. Comme le précisent les instructions du Groupe sur la manière de remplir le tableau, les forces dont l'organisation, l'équipement et la mission sont analogues à ceux des forces armées régulières devraient être considérées comme paramilitaires et les dépenses afférentes inscrites à ce titre. Les informations fournies par les Etats au sujet de ces forces n'ont pas été suffisantes pour permettre au Groupe d'analyser les interprétations auxquelles ses instructions ont donné lieu. Il serait utile que toute réponse future donne une description plus précise des forces auxquelles elle se rapporte.

c) Evaluation par le Groupe

55. Il n'y a pas lieu d'apporter de modifications sur ce point.

Défense civile (colonne 9)

a) Observations formulées par les Etats

56. Environ la moitié des Etats qui ont répondu à l'enquête ont fourni des données sur la défense civile. Certains d'entre eux ont présenté des observations, en demandant notamment si les dépenses de défense civile devaient être incluses dans les dépenses militaires ou être exclues du tableau.

57. L'Australie a fait remarquer que bien qu'un montant eût été inscrit dans la colonne "défense civile", la défense civile australienne ne correspondait pas à la définition donnée par l'Organisation des Nations Unies, en ceci que ces forces étaient plutôt appelées à agir en cas de catastrophe nationale qu'en cas de conflit. La République fédérale d'Allemagne a déclaré que "le rôle de la défense civile est de protéger les citoyens, leurs habitations et leurs lieux de travail ... Ne s'agissant pas là de forces militaires, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne préférerait ne pas faire entrer ces données dans le cadre des dépenses militaires, bien que, pour des raisons de transparence, elles soient reproduites dans le tableau". L'Indonésie a déclaré que l'organisation de sa défense civile dépendait du Ministère de l'intérieur, alors que l'encadrement et l'appui technique étaient fournis par les services de l'armée. Les Pays-Bas ont souligné que les chiffres concernant la défense civile étaient tirés du budget du Ministère de l'intérieur et ne représentaient que des estimations. Le Gouvernement néerlandais a en outre exprimé l'avis que, dans le cas où un Etat jugerait inopportun d'indiquer dans son rapport le montant de ses dépenses de défense civile, cet Etat devrait exposer ce point de vue dans sa réponse. La Norvège a déclaré que les dépenses de défense civile n'étaient pas couvertes par le budget de la défense et ne figuraient donc pas dans le tableau. La Suède a fait valoir que l'objectif principal de la défense civile d'un pays était de protéger la population civile et non pas de contribuer à la puissance militaire du pays. On voyait donc mal pourquoi des dépenses de ce type devraient être assimilées à des dépenses militaires. Pour cette raison, le Gouvernement suédois a déclaré qu'il préférerait que la colonne "défense civile" soit supprimée. Les Etats-Unis ont indiqué toutes les dépenses de la Defence Civil Preparedness Agency, réorganisée depuis et devenue la Federal Emergency Management Agency.

b) Evaluation par le Groupe

58. Compte tenu des observations qui précèdent, le Groupe propose que la publication des dépenses de défense civile vise avant tout les pays dotés de forces stratégiques et que les chiffres concernant la défense civile soient demandés en tant qu'information supplémentaire figurant dans l'instrument de publication mais séparément de l'ensemble des dépenses militaires indiquées dans le tableau proprement dit.

Types de coûts (lignes)

59. La classification des types de coûts a été établie avant tout en vue d'assurer une présentation uniforme des dépenses par types de forces (colonnes). De plus, elle a été conçue de manière à refléter les délais approximatifs dans lesquels les capacités militaires deviennent opérationnelles après leur acquisition. Ainsi, les dépenses ordinaires de fonctionnement correspondent à des capacités immédiates; les dépenses d'achat de matériel et de construction à des capacités à moyen terme; et les dépenses de recherche-développement à des capacités à long terme. On s'est également attaché à répartir les dépenses de manière à en faciliter la certification et la vérification.

60. La plupart des Etats ont confirmé leurs réponses aux principaux chefs de dépenses, sans difficulté apparente. Un Etat a déclaré dans sa réponse qu'il avait employé ses propres catégories nationales au lieu des principales rubriques du tableau (lignes et colonnes), mais que cette classification correspondait étroitement à celle du tableau proposé; il n'a pas suggéré d'autres catégories normalisées.

61. Certaines sous-rubriques ont posé des problèmes à certains pays, comme cela est normal pour toute classification normalisée. Pour un certain nombre d'éléments de dépense détaillés, certains pays n'ont pas présenté de données, sans généralement préciser si cela était dû à des difficultés ou à une préférence.

62. Le Groupe a jugé utile d'examiner séparément les éléments de dépense détaillés ci-après.

Personnel (ligne 1.1)

a) Observations formulées par les Etats

63. L'Autriche a expliqué qu'elle avait inscrit sur une ligne unique le montant de ses dépenses de personnel en service actif, qu'il soit militaire ou civil. Le Canada a modifié le point 1.1.2, "conscrits", en "forces régulières" et n'a fait strictement porter l'élément suivant que sur les dépenses relatives aux forces de réserve. L'Indonésie a déclaré avoir inscrit le montant des salaires et indemnités versés à l'ensemble du personnel militaire, qu'il soit régulier ou appelé sous le point 1.1.2 : "conscrits". Elle a également déclaré que ces chiffres ne comprenaient pas les pensions, alors que les Pays-Bas ont déclaré que le montant des pensions militaires avait été inscrit dans la colonne 6, "soutien". Les Etats-Unis ont indiqué que les lignes 1.1.2 et 3 couvraient toute la rémunération de tous les personnels militaires et que le montant figurant à la colonne 7 était celui des pensions de retraite militaire.

b) Observations du Groupe

64. Etant donné que la publication de leurs dépenses de personnel a visiblement posé des problèmes à plusieurs pays, il conviendrait d'établir une subdivision de la rubrique "personnel" qui soit plus appropriée, qu'un pays ait une armée de métier ou de conscription.

c) Evaluation par le Groupe

65. Les catégories militaires devraient apparaître en premier lieu, les catégories civiles en dernier. Il faudrait inclure une catégorie pour le personnel militaire volontaire (voir à la sous-section D ci-après le tableau révisé).

/...

66. Il faudrait chercher à exclure les paiements relatifs à des services passés et à inclure en revanche les paiements relatifs à des services actuels et futurs, tels que les fonds de pension ou l'engagement financier correspondant. Si on ne dispose pas de données sur ce dernier montant, on peut lui substituer le premier, en particulier si les effectifs sont constants. De toute façon, les réponses devraient s'accompagner d'un commentaire expliquant la nature des données présentées.

Opérations et entretien (ligne 1.2)

a) Observations formulées par les Etats

67. En ce qui concerne la sous-rubrique 1.2.2, "entretien et réparations", il a été demandé aux Etats de ne pas inscrire sous cette rubrique des dépenses relatives à des transformations et réparations importantes représentant un investissement substantiel, mais de les faire figurer sous la rubrique qui les concerne au titre des achats ou de la construction. Les Pays-Bas et la Suède ont déclaré explicitement avoir procédé ainsi. Il ne semble pas que les autres Etats aient rencontré de difficulté à ce sujet.

68. En ce qui concerne la sous-rubrique 1.2.3, "frais de voyage, etc.", la Norvège a proposé que ce poste recouvre exclusivement les frais de voyage. La Suède a proposé d'adopter un nouvel intitulé : "frais de services" et d'inclure la note explicative suivante dans les directives : "Cette rubrique se rapporte aux dépenses relatives à divers types de services tels que les frais de voyage, les services postaux, les services d'imprimerie, etc."

69. En ce qui concerne la sous-rubrique 1.2.4, "loyers immobiliers", l'Indonésie a déclaré que les montants indiqués à ce titre ne se rapportent qu'aux dépenses d'électricité, de téléphone, d'eau et de gaz et ne comprennent aucun loyer, car presque toutes les installations, y compris les terrains militaires ou les immeubles, faisaient partie du Domaine. La Suède a souligné le fait que, dans le tableau proposé, plusieurs sous-rubriques peuvent être utilisées pour la publication des dépenses relatives à l'utilisation d'immeubles et autres installations, et a proposé qu'il soit demandé aux Etats d'indiquer sous une seule rubrique le montant de tous les divers loyers.

b) Evaluation par le Groupe

70. Il n'y a apparemment pas lieu d'apporter de modifications quant aux sous-rubriques 1.2.2 et 1.2.4. Il faudrait modifier la sous-rubrique 1.2.3 et les directives correspondantes conformément à la proposition suédoise énoncée ci-dessus.

Achats (ligne 2.1)

a) Observations formulées par les Etats

71. Dans les directives du Groupe sur la manière de remplir le tableau, il est demandé aux Etats auxquels l'enquête s'adresse de donner des informations sur la

durée moyenne d'utilisation des différents types de matériel. En fait, un seul pays a donné des informations sur ce point. Le Canada a déclaré explicitement que la plupart des programmes de renouvellement du matériel ayant subi des retards au cours des années précédentes, les durées moyennes d'utilisation ne seraient pas particulièrement significatives.

72. L'Italie a proposé qu'il soit demandé aux Etats de publier également le coût unitaire des éléments les plus importants du matériel militaire (missiles, véhicules blindés et avions de combat), afin de faciliter la comparaison des différents budgets militaires.

73. Les Etats-Unis ont noté qu'hormis l'élément rémunération du personnel, on avait fait figurer dans leur totalité les dépenses effectuées au titre des comptes d'affectation aux achats officiels des Etats-Unis dans les cases les plus appropriées du tableau.

b) Evaluation par le Groupe

74. En dépit des difficultés évidentes que soulève l'obtention d'informations pertinentes sur les durées moyennes d'utilisation du matériel, le Groupe estime que cette ligne devrait être maintenue dans l'instrument de publication.

75. En ce qui concerne la proposition italienne selon laquelle les coûts unitaires devraient également être publiés, le Groupe est d'avis que, malgré l'intérêt que présenterait une telle information, son obtention risque de soulever de nouveaux problèmes complexes sortant du cadre actuel de l'instrument de publication.

Munitions (ligne 2.1.8)

a) Observations formulées par les Etats

76. L'Indonésie a déclaré que les chiffres qu'elle a inscrits sous cette rubrique ne représentaient que les dépenses pour l'achat de munitions. La Suède a déclaré avoir procédé de la même manière, ajoutant que la définition du terme "ordnance" ne lui avait pas semblé tout à fait claire.

b) Evaluation par le Groupe

77. Il semble nécessaire de lever l'ambiguïté entre le terme "ordnance" figurant dans la sous-rubrique 2.1.8 et le contenu des deux sous-rubriques précédentes, "artillerie" et "autres armes des forces terrestres". Le Groupe propose de supprimer le terme "ordnance" de la sous-rubrique 2.1.8 et de donner à la sous-rubrique 2.1.7 l'intitulé suivant: "autres armes de l'artillerie et des forces terrestres".

/...

Construction (ligne 2.2)

a) Observations formulées par les Etats

78. La Belgique, l'Italie et les Pays-Bas, qui ont tous fourni des informations détaillées en ce qui concerne les autres types de coûts, n'ont cependant inscrit aucun chiffre sous les sous-rubriques relatives à la "construction". La Norvège a noté que les dépenses relatives à l'assistance militaire inscrites sous la rubrique "construction" étaient celles effectuées dans le cadre des programmes d'infrastructure de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et qu'elles ne figuraient que sous la rubrique globale "construction" parce qu'il n'avait pas été jugé possible de les répartir par types de coûts. Les Etats-Unis ont noté que les dépenses de construction du Marine Corps étaient incluses dans celles indiquées pour les forces navales; pour ce qui était, en revanche, de programmes distincts, y compris en particulier les grands programmes d'achats et de construction, les autorisations budgétaires portaient sur l'ensemble du financement; elles englobaient en effet la totalité des dépenses nécessaires pour mener le programme à bien, quel que soit le calendrier d'exécution prévu. D'autre part, sept des autres Etats qui ont répondu à l'enquête ont inscrit des chiffres sous les sous-rubriques relatives à la "construction". Aucune suppression ou modification des sous-rubriques relatives à cette catégorie de coûts (ligne 2.2) n'a été proposée.

b) Evaluation par le Groupe

79. Le fait qu'un certain nombre de pays n'ont pas fourni de données détaillées sous la rubrique "construction" ne constitue pas aux yeux du Groupe une raison suffisante pour supprimer l'une quelconque des sous-rubriques en question. Le Groupe recommande donc de laisser inchangée cette partie du tableau.

Recherche-développement (ligne 3)

a) Observations formulées par les Etats

80. Les Pays-Bas ont inscrit le montant total des dépenses de "recherche-développement" mais ont expliqué que "pour des raisons techniques", ces dépenses avaient été incluses dans les montants des postes appropriés de la rubrique "achats". La Suède s'est montrée préoccupée par le fait que l'identification et la publication des dépenses de recherche fondamentale répondraient probablement à des principes très différents d'un pays à un autre. Les Etats-Unis ont déclaré que la recherche-développement recouvrait l'appui aux activités et projets de recherche-développement n'ayant pas de rapport avec les éléments dont l'achat ou la mise en place avaient été approuvés.

b) Evaluation par le Groupe

81. Le Groupe admet que la publication des données relatives aux catégories 3.1 et 3.2 peut présenter certaines difficultés. En vue d'aider à améliorer cette partie du tableau, le Groupe estime qu'à l'avenir, au lieu de continuer à publier leurs données sous la rubrique générale "recherche-développement" (3), les Etats devraient, dans la mesure du possible et à toutes fins utiles, fournir des informations ou proposer des définitions s'appliquant à de nouvelles catégories.

C. Analyse quantitative des réponses

82. Le tableau a une structure pyramidale qui permet aux pays de faire état de leurs dépenses militaires à trois niveaux d'agrégation. Cette possibilité a été expressément prévue dans les directives à suivre pour remplir le tableau. Néanmoins, les pays qui ont participé pour la plupart à l'enquête ont fourni des renseignements au plus détaillé des trois niveaux considérés. Quatre pays l'ont fait pour toutes les catégories de dépenses autres que celles correspondant au poste Construction (2.2). Un seulement des 14 pays ayant répondu à l'enquête n'a fourni aucune donnée au niveau le plus détaillé.

83. Tous les chiffres communiqués l'ont été dans la monnaie du pays intéressé. Aux fins d'agrégation et de comparaison, ces chiffres ont été convertis en dollars des Etats-Unis et en droits de tirage spéciaux (DTS) en appliquant les taux de change moyens publiés par le Fonds monétaire international pour les périodes de temps pertinentes. La question de la conversion est examinée à la section III A.

84. Les dépenses militaires dont ont fait état les 14 pays participants se montent au total à 176 milliards de dollars des Etats-Unis (pour des exercices qui ne coïncidaient pas tous exactement, ainsi qu'il est indiqué à la section II A). On peut considérer que ce montant représente en gros près de 35 à 40 p. 100 des dépenses militaires mondiales en 1978 d/. Les chiffres communiqués sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1

Dépenses militaires totales communiquées par les pays participants

(En millions de dollars des Etats-Unis et de DTS de la période considérée)

Pays	Période considérée	Millions de dollars des Etats-Unis	Millions de DTS
Allemagne, République fédérale d'	1/1/1978-31/12/1978	19 417	15 510
Australie	1/7/1978-30/6/1979	3 064	2 391
Autriche	1/1/1979-31/12/1979	882	683
Belgique	1/1/1978-31/12/1978	2 664	2 128
Canada	1/4/1978-31/3/1979	3 733	2 941
Etats-Unis d'Amérique	1/10/1977-30/9/1978	106 354	86 891
France	1/1/1980-31/12/1980	21 679	16 368
Indonésie	1/4/1978-31/3/1979	1 405	1 107
Italie	1/1/1980-31/12/1980	6 966	5 260
Mexique	1/1/1980-31/12/1980	515	389
Norvège	1/1/1978-31/12/1978	1 361	1 087
Nouvelle-Zélande	1/4/1978-31/3/1979	313	247
Pays-Bas	1/1/1978-31/12/1978	4 508	3 601
Suède	1/7/1978-30/6/1979	3 242	2 530

d/ D'après l'Annuaire des données concernant les armements et le désarmement dans le monde de 1980, publié par l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les dépenses militaires mondiales se sont élevées en 1978 à

(Suite de la note page suivante)

/...

85. Pour presque tous les postes figurant sous la rubrique type de coûts, la plupart des pays ayant répondu à l'enquête ont communiqué des totaux. Il en est de même dans les colonnes concernant les types de force. Le nombre des réponses données explicitement pour chaque rubrique ou obtenues implicitement par addition des données plus détaillées fournies est indiqué aux tableaux 2 et 3.

Tableau 2

Nombre d'entrées dans la colonne "total" de chaque poste

Types de coûts	Nombre d'entrées	
	Réponses explicites	Réponses explicites et implicites
1. <u>FONCTIONNEMENT</u>	11	14
1.1 <u>Personnel</u>	14	14
1.1.1 Civils	12	12
1.1.2 Conscrits	9	10
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves	11	12
1.2 <u>Opérations et entretien</u>	10	14
1.2.1 Fournitures d'usage courant	12	12
1.2.2 Entretien et réparations	12	12
1.2.3 Frais de voyage, etc.	11	11
1.2.4 Loyers immobiliers	10	10
1.2.5 Divers	13	13
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>	11	14
2.1 <u>Achats</u>	11	14
2.1.1 Aéronefs et engins	13	13
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	7	7
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	7	9
2.1.4 Navires et bateaux	11	11
2.1.5 Véhicules blindés	10	10
2.1.6 Artillerie	10	10
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	9	9
2.1.8 Munitions	13	13
2.1.9 Electronique et communications	9	9
2.1.10 Véhicules non blindés	11	11
2.1.11 Divers	13	13

(Suite de la note d/)

40 milliards de dollars des Etats-Unis. Les estimations fournies par d'autres sources sont un peu plus élevées pour cette année-là.

Tableau 2 (suite)

Types de coûts	Nombre d'entrées	
	Réponses explicites	Réponses explicites et implicites
2.2 <u>Construction</u>	12	14
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	7	7
2.2.2 Bases de lancement de missiles	5	5
2.2.3 Bases et installations navales	6	6
2.2.4 Electronique, etc.	7	7
2.2.5 Installations pour le personnel	8	8
2.2.6 Locaux médicaux	7	7
2.2.7 Installations d'entraînement	6	6
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	7	7
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	6	6
2.2.10 Ouvrages fortifiés	6	6
2.2.11 Abris	7	7
2.2.12 Terrains	8	8
2.2.13 Divers	9	9
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>	11	13
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>	6	6
3.2 <u>Développement, essais et évaluation</u>	7	7
4. Total	14	14

Tableau 3

Nombre d'entrées dans la ligne des totaux pour chaque type de forces

No de la colonne	Type de forces	Nombre des réponses explicites
1.	Forces stratégiques	7
2.	Forces terrestres	13
3.	Forces navales	11
4.	Forces aériennes	12
5.	Autres forces de combat	10
6.	Soutien	10
7.	Commandement	12
8.	Forces paramilitaires	8
9.	Défense civile	7
10.	Territoire national	7
11.	Etranger	9
12.	Maintien de la paix (ONU)	8
13.	Total	14

86. Ainsi qu'il ressort du tableau 2, tous les pays ayant répondu à l'enquête ont indiqué le montant de leurs dépenses correspondant à la rubrique "Fonctionnement" et "Achats et construction" tant à ce niveau qu'au niveau inférieur d'agrégation suivant. En ce qui concerne la rubrique "Recherche-développement", un pays seulement n'a communiqué aucun chiffre. Mais un certain nombre de pays ont eu des difficultés à distinguer ce que recouvrait exactement les postes en lesquels se décompose cette rubrique. Aucun, toutefois, n'a suggéré d'en modifier le libellé ou de les supprimer.

87. En ce qui concerne les types de forces, il ressort du tableau 3 que la structure en grandes catégories, correspondant aux colonnes 1 à 7, est, d'une manière générale, appropriée. Si le nombre des réponses données sous la rubrique "Forces stratégiques" est faible, c'est parce que deux seulement des pays qui ont participé à l'enquête possèdent de tels armements et que la plupart des autres ont jugé superflu d'indiquer expressément qu'ils en étaient dépourvus.

88. Bien que le nombre des entrées figurant dans les colonnes 8 à 12 soit assez limité, aucun changement ne semble s'imposer si ce n'est pour la colonne "Défense civile" dont il a été question plus haut (par. 56 à 58).

89. La plupart des pays qui ont participé à l'enquête ont répondu aux questions posées dans la partie II des directives à suivre pour remplir l'instrument de publication.

90. Le Groupe est donc arrivé à la conclusion que rien dans son analyse quantitative ne donnait à penser que la structure du tableau doive être notablement modifiée. Cette analyse suggérerait toutefois d'y apporter quelques légères retouches. L'instrument de publication, y compris le tableau tel qu'il a été révisé et recommandé par le Groupe, est présenté plus loin à la section II D.

91. Le tableau est conçu de telle façon qu'il offre de multiples possibilités de calculs et comparaisons analytiques qui seraient utiles pour évaluer les données sur lesquelles se fonderont les futures négociations concernant le désarmement. Dans les paragraphes qui suivent, on donne quelques exemples des calculs qu'il est possible d'effectuer.

92. Le tableau permet de ventiler les dépenses militaires en différentes catégories : fonctionnement, achats et construction et recherche-développement. Il permet également de ventiler simultanément les dépenses suivant les différents types de forces tant en chiffres absolus qu'en pourcentages, comme on le voit aux tableaux 4 à 6 dans lesquels les dépenses militaires des pays ayant participé à l'enquête ont été additionnées.

Tableau 4

Ventilation des dépenses militaires par types de coûts et types de forces
(Dépenses totales en millions de dollars des Etats-Unis)

Types de forces Types de coûts	Types de forces					Soutien, administration et commandement centraux		Forces para- militaires	Défense civile	Aide militaire			Total (1-12)
	Forces straté- giques	Forces terrestres	Forces navales	Forces aériennes	Autres forces de combat	Soutien	Commandement			Territoire national	Etranger	Maintien de la paix (ONU)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)			(8)	(9)	(10)	
1. Fonction- nement	1 333	36 128	23 555	25 579	4 109	11 047	12 621	4 987	339	6	80	77	122 197
2. Achats et Construction	3 266	9 322	12 106	11 880	433	1 562	481	333	120	116	79	0	40 325
3. Recherche- dévelop- pement	1 621	2 028	3 438	3 814	300	1 556	125	0	12	0	0	0	12 973
4. Total	6 220	47 478	39 098	41 274	4 843	14 165	13 132	5 318	534	122	643	139	176 104

Note : La somme des données ne correspond pas toujours au total indiqué, car certaines dépenses ne sont pas ventilées et il y a des décalages statistiques. Cette remarque vaut également pour les tableaux 5 à 13.

Tableau 5

Ventilation des dépenses militaires par types de coûts et types de forces
(Dépenses totales en millions de droits de tirage spéciaux)

Types de forces Types de coûts	Types de forces					Soutien, administration et commandement centraux		Forces para- militaires	Défense civile	Aide militaire			Total (1-12)
	Forces straté- giques	Forces terrestres	Forces navales	Forces aériennes	Autres forces de combat	Soutien	Commandement			Territoire national	Etranger	Maintien de la paix (ONU)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)			(8)	(9)	(10)	
1. Fonction- nement	1 007	28 905	19 031	20 590	3 275	8 754	10 226	3 947	270	5	63	61	97 956
2. Achats et construction	2 594	7 415	9 767	9 550	346	1 239	380	259	95	93	63	0	32 286
3. Recherche- dévelop- pement	1 224	1 643	2 794	3 079	227	1 255	97	0	10	0	0	0	10 391
4. Total	4 825	37 963	31 591	33 219	3 849	11 248	10 629	4 204	426	97	522	112	141 132

Tableau 6

Ventilation des dépenses militaires par types de coûts et types de forces
(Dépenses totales en pourcentage)

Types de forces Types de coûts	Forces straté- giques	Forces terrestres	Forces navales	Forces aériennes	Autres forces de combat	Soutien, administration et commandement centraux		Forces para- militaires	Défense civile	Aide militaire		Total (1-12)	
						Soutien	Commandement			Territoire national	Etranger		Maintien de la paix (ONU)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1. Fonctionnement	0,8	20,5	13,4	14,5	2,3	6,3	7,2	2,8	0,2	0,0	0,0	0,0	69,4
2. Achats et construction	1,9	5,3	6,9	6,7	0,2	0,9	0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	22,9
3. Recherche- développement	0,9	1,2	2,0	2,2	0,2	0,9	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,4
4. Total	3,5	27,0	22,2	23,4	2,8	8,0	7,5	3,0	0,3	0,1	0,4	0,1	100,0

93. Les données communiquées peuvent également être groupées de façon à faire ressortir le pourcentage des dépenses pour chaque type de coûts - c'est ce que l'on a fait au tableau 7 - et pour chaque type de forces dans chaque catégorie de dépenses - c'est ce que l'on a fait au tableau 8.

Tableau 7

Ventilation des dépenses militaires par types de coûts et types de forces
(En pourcentage du total des lignes)

Types de forces Types de coûts	Forces straté- giques	Forces terrestres	Forces navales	Forces aériennes	Autres forces de combat	Soutien, administration et commandement centraux		Forces para- militaires	Défense civile	Aide militaire		Total (1-12)	
						Soutien	Commandement			Territoire national	Etranger		Maintien de la paix (ONU)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1. Fonctionnement	1,1	29,6	19,3	20,9	3,4	9,0	10,3	4,1	0,3	0,0	0,1	0,1	100,0
2. Achats et construction	8,1	23,1	30,0	29,5	1,1	3,9	1,2	0,8	0,3	0,3	0,2	0,0	100,0
3. Recherche- développement	12,5	15,6	26,5	29,4	2,3	12,0	1,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	100,0
4. Total	3,5	27,0	22,2	23,4	2,8	8,0	7,5	3,0	0,3	0,1	0,4	0,1	100,0

Tableau 8

Ventilation des dépenses militaires par types de coûts et types de forces
(En pourcentage du total des colonnes)

Types de forces Types de coûts	Types de forces					Soutien, administration et commandement centraux		Forces para- militaires	Défense civile	Aide militaire			Total (1-12)
	Forces straté- giques	Forces terrestres	Forces navales	Forces aériennes	Autres forces de combat	Soutien	Commandement			Territoire national	Etranger	Maintien de la paix (ONU)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1. Fonctionnement	21,4	76,1	60,2	62,0	84,9	78,0	94,7	93,7	63,5	4,7	12,5	55,4	69,4
2. Achats et construction	52,5	19,6	31,0	28,8	8,9	11,0	3,6	6,3	22,5	95,3	12,3	0,2	22,9
3. Recherche- développement	26,1	4,3	8,8	9,2	6,2	11,0	0,9	0,0	2,3	0,0	0,0	0,0	7,4
4. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

94. Au niveau d'agrégation inférieur, les dépenses militaires sont ventilées à l'intérieur de chaque catégorie de dépenses et indiquées tant en chiffres absolus qu'en pourcentage. C'est que l'on a fait dans les tableaux 9 à 11. Il y a lieu de noter que les montants et les pourcentages indiqués dans ces tableaux pour les niveaux détaillés sont souvent sous-estimés, les pays ne ventilant pas complètement les agrégats suivant leurs divers éléments.

Tableau 9

Ventilation des dépenses militaires à l'intérieur de la catégorie des dépenses de "Fonctionnement"

Types de coûts	Millions de dollars	Pourcentage
1. <u>FOUNCTIONEMENT</u>	122 197	100,0
1.1 <u>Personnel</u>	82 536	67,5
1.1.1 Civils	25 212	20,6
1.1.2 Conscrits	3 567	2,9
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves	45 090	36,9
1.2 <u>Opérations et entretien</u>	39 650	32,4
1.2.1 Fournitures d'usage courant	3 184	2,6
1.2.2 Entretien et réparations	4 827	4,0
1.2.3 Frais de voyage, etc.	1 029	0,8
1.2.4 Loyers immobiliers	352	0,3
1.2.5 Divers	2 701	2,2

Tableau 10

Ventilation des dépenses militaires à l'intérieur de
la catégorie "Achats et construction"

Types de coûts	Millions de dollars des Etats-Unis	Pourcentage
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION</u>	40 325	100,0
2.1 <u>Achats</u>	34 927	86,6
2.1.1 Aéronefs et engins	12 350	30,6
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	271	0,7
2.1.3. Têtes et bombes nucléaires	2 070	5,1
2.1.4 Navires et bateaux	4 242	10,5
2.1.5 Véhicules blindés	2 107	5,2
2.1.6 Artillerie	251	0,6
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	112	0,3
2.1.8 Munitions	1 791	4,4
2.1.9 Electronique et communications	888	2,2
2.1.10 Véhicules non blindés	593	1,5
2.1.11 Divers	5 688	14,1
2.2. <u>Construction</u>	5 352	13,3
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	91	0,2
2.2.2 Bases de lancement de missiles	16	0,0
2.2.3 Bases et installations navales	30	0,1
2.2.4 Electronique, etc.	46	0,1
2.2.5 Installations pour le personnel	390	1,0
2.2.6 Locaux médicaux	48	0,1
2.2.7 Installations d'entraînement	268	0,7
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	159	0,4
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	114	0,3
2.2.10 Ouvrages fortifiés	41	0,1
2.2.11 Abris	42	0,1
2.2.12 Terrains	51	0,1
2.2.13 Divers	674	1,7

Tableau 11

Ventilation des dépenses militaires à l'intérieur
de la catégorie "Recherche-développement"

Types de coûts	Millions de dollars des Etats-Unis	Pourcentage
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT</u>	12 973	100,0
3.1 <u>Recherche fondamentale et appliquée</u>	174	1,3
3.2 <u>Développement, essais et évaluation</u>	954	7,4

95. Les dépenses militaires peuvent être aisément ventilées en pourcentage par types de forces ou types de coûts, ainsi que le montrent les tableaux 12 et 13.

Tableau 12

Ventilation en pourcentage des dépenses militaires par types de forces

Types de forces Pays	Aide militaire												Total (1-12)
	Forces straté- giques	Forces terrestres	Forces navales	Forces aériennes	Autres forces de combat	Soutien	Commandement	Forces para- militaires	Défense civile	Territoire national	Etranger	Maintien de la paix (ONU)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Allemagne, République fédérale d'		39,8	9,1	18,7	..	29,5	0,8		1,3	0,4	0,3	0,0	100,0
Australie													100,0
Autriche		93,8					3,9		1,3			1,1	100,0
Belgique	..	42,9	5,3	26,8	..	3,7	7,3	13,3	0,4	..	0,2	..	100,0
Canada	..	21,2	17,1	25,5	..	16,6	17,6	..	0,1	0,0	1,3	0,6	100,0
Etats-Unis d'Amérique	1,9 ^{a/}	23,3	28,7	26,4	2,9	3,6	10,0	2,5	0,1		0,5	0,1	100,0
France	19,1	25,1	13,8	15,8	3,3	10,1	3,8	9,1					100,0
Indonésie	..	40,3	15,7	12,3	..	10,4	2,5	18,7	100,0
Italie		32,5	15,6	24,9	14,4	9,0	2,5	1,1					100,0
Mexique		89,2		6,6									100,0
Norvège	..	28,8	20,9	27,8	...	18,1 ^{b/}		2,0	0,8	1,7	100,0
Nouvelle-Zélande		36,4	22,0	30,2		0,1	11,2				0,2	0,0	100,0
Pays-Bas		40,6	19,5	20,8	1,9	14,4	0,0		1,8	0,4	0,6		100,0
Suède		33,4	14,2	34,7	..	9,2	3,9	..	2,6	0,6	100,0

a/ Données partielles.

b/ Ce chiffre vaut pour les colonnes 6 et 7 prises ensemble.

Tableau 13

Ventilation en pourcentage des dépenses militaires par coût des ressources

Types de coûts Pays	Fonctionnement			Achats et construction			Recherche-développement			Total des dépenses militaires
	Personnel	Opérations et entretien		Achats	Construction	Total	Recherche	Développement		
		Total	Total					Total		
Allemagne, République fédérale d'	41,4	28,2	69,6	19,0	7,0	26,0	0,6	3,8	4,4	100,0
Australie	50,4	26,2	76,6	16,7	3,6	20,3			3,1	100,0
Autriche	47,9	20,2	68,1	23,6	8,3	31,8	0,0	0,1	0,1	100,0
Belgique	55,4	19,5	74,8	18,7	6,4	25,1	0,0	100,0
Canada	55,1	28,7	83,8	12,9	2,5	15,4	0,8	100,0
Etats-Unis d'Amérique	48,8	20,3	69,1	20,2	1,8	22,0			8,3	100,0
France	36,8	27,1	63,9	18,8	4,3	23,1			13,0	100,0
Indonésie	47,9	27,7	76,6	14,0	7,8	23,3	0,0	0,1	0,1	100,0
Italie	49,0	23,9	72,9	24,0	1,8	25,8	0,1	1,2	1,3	100,0
Mexique	78,0	13,8	91,8	2,4	1,4	8,0				100,0
Norvège	45,7	27,4	73,1	21,0	5,1	26,1			0,8	100,0
Nouvelle-Zélande	59,4	29,3	88,7	7,4	3,1	10,5	0,5	0,3	0,8	100,0
Pays-Bas	56,7	19,4	76,1	19,6	3,4	23,0			0,9	100,0
Suède	40,4	19,2	59,6	29,3	5,6	34,8	1,5	4,0	5,6	100,0

96. Les tableaux qui précèdent ne sont que des exemples des calculs analytiques qui pourraient être effectués à partir des données communiquées. Pour un examen plus poussé de la question, prière de se reporter aux annexes I et IV où l'on trouvera les données telles qu'elles ont été reçues des pays ayant participé à l'enquête.

D. Instrument de publication revu et recommandé

97. Ayant examiné les réponses des pays qui ont participé à l'enquête et pris en compte leurs observations, le Groupe d'experts a conclu qu'il était nécessaire d'apporter quelques modifications mineures au tableau et aux directives qui l'accompagnent. Ces modifications, qui ont été suggérées pour la plupart par les pays eux-mêmes, ont été décrites et examinées précédemment.

98. Pour des raisons de clarté, l'instrument de publication est présenté ci-après dans son entier, sous sa forme révisée et recommandée par le Groupe d'experts.

TABEAU

Types de forces Types de coûts	Types de forces					Soutien, administration et commandement centraux b/		Aide militaire d/				Total des dépenses militaires (1-12) (13)	Défense civile g/ (14)
	Forces stratégiques m/ (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien (6)	Commandement (7)	Forces paramilitaires e/ (8)	Aide militaire d/				
									Territoire national (9)	Etranger (10)	Maintien de la paix (ONU) (11)		
1. FONCTIONNEMENT													
1.1 Personnel f/													
1.1.1 Conscrits g/													
1.1.2 Autres personnels militaires, y compris les réserves													
1.1.3 Civils													
1.2 Opérations et entretien													
1.2.1 Fournitures d'usage courant h/													
1.2.2 Entretien et réparations i/													
1.2.3 Frais de voyage, etc. j/													
1.2.4 Loyers immobiliers k/													
1.2.5 Divers													
2. ACHATS ET CONSTRUCTION													
2.1 Achats l/													
2.1.1 Aéronefs et engins													
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													
2.1.4 Navires et bateaux													
2.1.5 Véhicules blindés m/													
2.1.6 Artillerie													
2.1.7 Autres armes des forces terrestres													
2.1.8 Munitions n/													
2.1.9 Electronique et communications													
2.1.10 Véhicules non blindés													
2.1.11 Divers													
2.2 Construction o/													
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes													
2.2.2 Bases de lancement de missiles													
2.2.3 Bases et installations navales													
2.2.4 Electronique, etc. p/													
2.2.5 Installations pour le personnel													
2.2.6 Locaux médicaux													
2.2.7 Installations d'entraînement q/													
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. r/													
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													
2.2.10 Ouvrages fortifiés													
2.2.11 Abris s/													
2.2.12 Terrains t/													
2.2.13 Divers													
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT u/													
3.1 Recherche fondamentale et appliquée													
3.2 Développement, essais et évaluation													
4. TOTAL (1+2+3)													

DIRECTIVES

Première partie

Directives générales

La présente enquête a pour objectif de rassembler des statistiques de dépenses militaires afin de juger de la validité de l'instrument de publication proposé et d'obtenir des renseignements qui permettront de le perfectionner et de le mettre en service.

L'instrument de publication proposé se présente sous la forme d'un tableau où les dépenses sont classées en fonction du type des coûts de ressources (lignes) et du type de forces (colonnes). Les coûts des ressources ont une structure pyramidale afin de permettre la publication des données à différents niveaux d'agrégation. Les coûts se répartissent en trois grandes catégories : 1) fonctionnement; 2) achats et construction; 3) recherche-développement. Chacune des catégories se décompose en différents groupes et la plupart de ces groupes en sous-groupes. Les chiffres correspondant à chaque grande catégorie doivent être égaux à la somme de ceux de ses groupes respectifs et ceux de chaque groupe doivent être égaux à la somme de ceux fournis pour ses sous-groupes respectifs.

Bien entendu, il est fort souhaitable que les statistiques de dépenses soient fournies chaque fois que possible pour tous les niveaux d'agrégation, mais les Etats qui ne peuvent fournir que des statistiques pour les niveaux élevés d'agrégation sont néanmoins instamment priés de participer à l'enquête et de communiquer les chiffres au niveau d'agrégation qu'ils estiment approprié.

Les chiffres demandés concernent les dépenses militaires effectives au cours de l'exercice financier le plus proche de l'année civile 1978. Les montants doivent être communiqués dans la monnaie nationale du pays et aux prix courants - c'est-à-dire aux prix pratiqués pendant l'année examinée. L'unité de mesure dans laquelle les dépenses sont exprimées peut être l'unité monétaire ordinaire elle-même (livre, rial, etc.) ou l'un de ses multiples habituellement utilisé. Ce multiple ne doit cependant pas être supérieur à 1/10 000 du montant total des dépenses militaires du pays. Par exemple, si les dépenses militaires totales sont de 78 453 296 unités monétaires nationales, les statistiques fournies seront exprimées en unités ne dépassant pas $\frac{1}{10\ 000} \times 78\ 453\ 296 (= 7\ 845)$.

L'unité de mesure utilisée pourra donc valoir plusieurs milliers d'unités monétaires mais non pas plusieurs dizaines de milliers.

Pour des raisons d'uniformité et de clarté dans la présentation, il est demandé de recourir aux symboles suivants uniquement :

/...

- 0 (zéro) : Nul ou négligeable (ou moins de la moitié de l'unité employée)
- .. (deux points) : Sans objet
- () (parenthèses) : Chiffre provisoire
- ... (trois points) : Chiffre non connu

Afin de pouvoir perfectionner à l'avenir l'instrument de publication, les pays répondant à la présente enquête sont priés de signaler toute difficulté d'ordre technique ou autre qu'ils pourront avoir rencontrée pour remplir le tableau et de recommander les modifications qu'ils jugeraient utiles d'y apporter. Ces observations devraient être jointes au tableau complété.

Directives particulières

Les observations et les explications qui suivent concernent les rubriques du tableau qui semblent appeler des éclaircissements particuliers. Les lettres minuscules en début de paragraphe correspondent aux notes du tableau. Ainsi qu'il a déjà été indiqué dans l'introduction, les pays répondant à l'enquête sont priés de faire part au Groupe spécial de la nature des problèmes d'interprétation rencontrés en remplissant le tableau.

Types de forces (intitulés des colonnes)

a) Forces stratégiques

Les pays sont priés d'indiquer le montant des dépenses qu'ils consacrent aux armes nucléaires stratégiques telles qu'elles sont définies dans le Traité SALT II, et si ces définitions ne s'appliquaient pas, ils sont priés d'expliquer les leurs. Les données indiquées sous cette rubrique doivent inclure les dépenses consacrées à toutes les forces ou unités qui sont spécialement équipées et entraînées pour assurer le fonctionnement de systèmes de vecteurs servant à transporter ces armes. Les dépenses relatives à d'autres armes et forces nucléaires devront être indiquées sous la rubrique correspondante des forces armées.

b) Soutien, administration et commandement centraux (colonnes 6 et 7)

Dans les colonnes 6 et 7 doivent figurer les activités de soutien qui sont communes à plusieurs des forces énumérées dans les colonnes 1 à 5. Dans la colonne 6 doivent figurer toutes les activités de soutien autres que celles concernant l'administration et le commandement centraux des forces militaires qui, elles, doivent figurer dans la colonne 7. Celle-ci regroupe les dépenses afférentes au personnel militaire central et régional commandant plusieurs types de forces, notamment les fonctions administratives du Ministère de la défense.

/...

c) Forces paramilitaires (colonne 8)

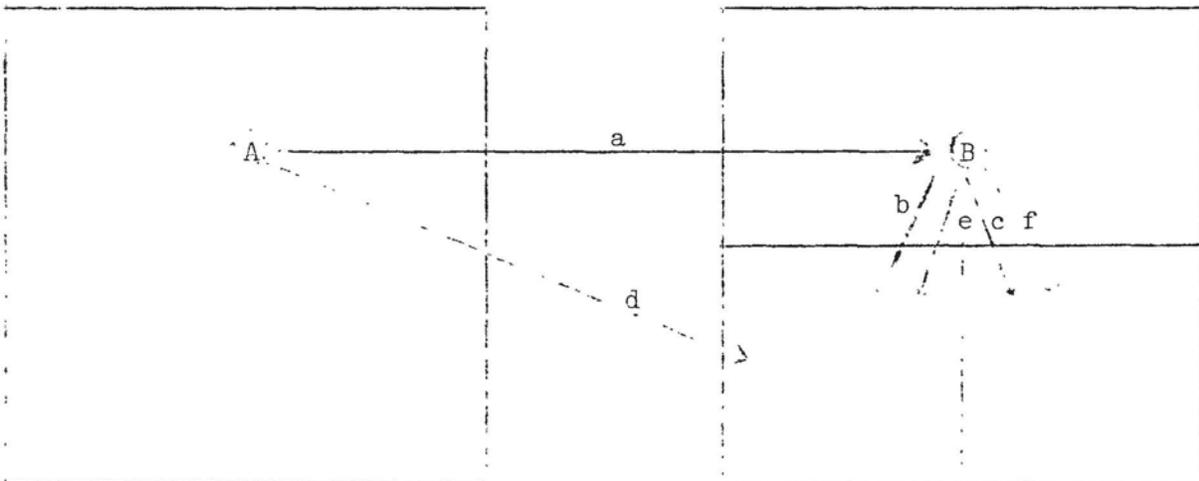
Le terme paramilitaire peut recouvrir divers types de forces. Ces forces peuvent garder les frontières nationales, essentiellement contre l'immigration illégale, la contrebande ou des infiltrations de partisans. Dans d'autres cas, leur principal objectif est de maintenir la sécurité intérieure. Ces forces peuvent également être utilisées contre un ennemi extérieur armé.

Aux fins de la présente enquête, il est nécessaire de définir les éléments qui doivent figurer dans le secteur militaire et ceux qu'il convient d'en exclure. Il semble raisonnable de faire figurer dans les forces paramilitaires les unités, formations, etc. dont l'organisation, l'équipement et la mission sont analogues à ceux des forces armées et qui peuvent participer à des combats dont les objectifs, le théâtre des opérations et les résultats sont de même nature que ceux effectués par les forces armées.

Les pays qui fournissent des chiffres pour cette rubrique sont priés de joindre au tableau une brève description des fonctions de ces forces.

d) Aide militaire (colonnes 9, 10 et 11)

Figure indiquant les voies que l'aide militaire peut emprunter



Explications

Un pays A peut accorder à un pays B une aide militaire (flux a) qui, par l'intermédiaire du budget de l'Etat du pays bénéficiaire, est destinée aux forces alliées stationnées sur le territoire de ce pays (flux b) ou au secteur militaire du pays bénéficiaire (flux c).

L'aide militaire peut également être destinée à des forces alliées stationnées sur le territoire d'un autre pays sans passer par l'intermédiaire du budget d'un pays tiers (flux d). (L'appui d'un pays à ses propres forces militaires à l'étranger ne doit pas être comptabilisé comme aide militaire. Ces dépenses doivent figurer dans les colonnes 1 à 7.)

Enfin, l'aide militaire peut être accordée par un pays à des forces alliées stationnées sur son propre territoire (flux e).

Les dépenses que le pays B prélève sur ses propres ressources pour les consacrer à ses forces militaires sont représentées par le flux f.

Conclusions

Les pays du type A sont priés d'indiquer la somme des flux a et d, soit le total de l'aide militaire qu'ils accordent à des pays étrangers. Ce chiffre doit figurer dans la colonne 10. Les pays du type B sont priés d'indiquer la somme des flux b et e, soit le total de l'aide militaire qu'ils accordent à des forces alliées stationnées sur leur propre territoire. Ce chiffre doit figurer dans la colonne 9. Les flux c et f, c'est-à-dire les dépenses consacrées aux forces militaires propres du pays doivent figurer dans les colonnes 1 à 7 appropriées.

Dans la mesure où b et c sont les éléments du même flux a, un risque de comptabilisation double existe: les mêmes sommes pouvant être indiquées deux fois, par le pays A et par le pays B. Afin d'éviter cette double comptabilisation, les pays du type B sont priés d'indiquer le montant total de l'aide militaire qu'ils reçoivent de l'étranger, c'est-à-dire le montant du flux a. Lorsqu'un pays à la fois accorde une aide militaire et en bénéficie, il est prié de remplir à la fois les colonnes 9 et 10.

Les pays ayant fourni des troupes et du matériel dans le cadre des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont aussi priés d'indiquer toutes les dépenses supplémentaires effectuées à cette fin au cours de l'année examinée. Ces dépenses doivent figurer dans la colonne 11 du tableau, déduction faite de toute indemnité reçue de sources extérieures.

/...

e) Défense civile (colonne 14)

Il s'agit là des dépenses effectuées pour la protection, autrement que militaire, des populations et des installations civiles contre les risques d'hostilité ou de désastres. Ce sont par exemple des dépenses relatives aux abris ainsi qu'aux plans et aux préparatifs pour l'évacuation puis la survie des civils de secteurs menacés d'attaque. Pour une définition détaillée du concept de défense civile, les pays sont priés de se reporter à l'article 61 du protocole additionnel de 1977 de la Convention de Genève de 1949. L'indication de données relatives à la défense civile concerne surtout les pays disposant de forces stratégiques.

Types de coûts (intitulés des lignes)

f) Personnel (ligne 1.1)

Le but étant de ne pas prendre en compte les rémunérations pour des services passés mais les sommes versées pour des services actuels et futurs, les coûts doivent comprendre les versements directs au personnel ainsi que les autres dépenses annexes qui sont à la charge de l'employeur, tels que les impôts, les pensions et les autres cotisations. Si ces données ne sont pas disponibles, elles peuvent être remplacées par l'indication du montant des dépenses effectuées au titre des services passés, telles que les pensions, notamment si les effectifs demeurent constants. En tout état de cause, le rapport doit être accompagné d'une explication sur la nature des données communiquées.

g) Conscrits (ligne 1.1.2)

Les coûts des conscrits s'entendent en tant que versements effectifs. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés d'indiquer à la partie II ci-après les salaires moyens correspondants dans le secteur civil ainsi que les effectifs de la main-d'oeuvre soustraite au secteur civil du fait de la conscription.

h) Fournitures d'usage courant (ligne 1.2.1)

Ces dépenses recouvrent les achats de denrées alimentaires, de vêtements, de produits pétroliers, de matériel d'instruction (à l'exclusion des munitions), de fournitures médicales, de fournitures de bureau, etc.

i) Entretien et réparation (ligne 1.2.2)

Cette rubrique comprend les services contractuels de réparation et d'entretien du matériel et des installations ainsi que les achats de pièces détachées, de matières et d'outils pour la réparation et l'entretien du matériel et des installations. Dans certains cas, les réparations ont pour but non seulement de rendre au matériel et aux installations leur qualité et leurs performances premières, mais aussi d'améliorer cette qualité ou de modifier ces performances.

/...

Dans une certaine mesure, il faut considérer ces activités comme des investissements. Les modifications importantes et les grosses réparations de ce type qui constituent pour partie des investissements doivent être indiquées ci-dessous dans les catégories de coûts 2.1 (Achats) ou 2.2 (Construction).

Les pays sont en tout état de cause priés de décrire la méthode choisie et d'expliquer la pratique ou les règlements comptables qu'ils suivent en ce qui concerne les éventuels investissements pour réparations et modifications importantes et de joindre ces observations au tableau complété.

j) Frais de voyage, etc. (ligne 1.2.3)

Cette rubrique comprend les dépenses au titre des achats de divers services tels que les frais postaux, les frais d'impression et d'autres frais.

k) Loyers immobiliers (ligne 1.2.4)

Comme les investissements initiaux en actifs immobiliers appartenant au secteur militaire donnent habituellement lieu à des versements effectifs, il est souhaitable d'ajouter au coût du loyer à communiquer la valeur actualisée de cet investissement. On peut estimer celle-ci au moyen de taux d'intérêt ou de taux d'amortissement appropriés pour l'année examinée.

l) Achats (ligne 2.1)

Le potentiel militaire d'un pays ne dépend pas seulement de ses achats de matériels et de sa construction d'installations militaires, mais aussi du taux d'amortissement, de désaffectation et de mise hors d'usage de ces biens. Les renseignements de ce type peuvent ne pas être aisément accessibles. Il serait toutefois hautement souhaitable d'obtenir, lorsqu'ils le sont, les renseignements sur les taux de désaffectation et de durée moyenne de service des différents types de matériels et d'installations. Ces renseignements devraient être joints au tableau. Voir également la note i) ci-dessus.

m) Véhicules blindés (ligne 2.1.5)

Dans cette rubrique figurent les chars, les véhicules blindés de transport de troupes et les autres matériels blindés.

n) Munitions (ligne 2.1.8)

Pour les mêmes raisons que celles indiquées au paragraphe l) ci-dessus, il est souhaitable de pouvoir comparer les achats de munitions et les consommations correspondantes. A cette fin, les pays sont priés de fournir ces dernières données à la partie II ci-après.

o) Construction (ligne 2.2)

La construction de nouvelles installations est souvent liée à l'acquisition de terrains. Les dépenses du secteur militaire relatives à l'acquisition de terrains doivent être communiquées séparément sous la rubrique 2.2.12 (Terrains).

/...

p) Electronique, etc. (ligne 2.2.4)

Cette rubrique comprend également les communications ainsi que les structures et les installations apparentées.

q) Installations d'entraînement (ligne 2.2.7)

Cette rubrique comprend les dépenses occasionnées par la construction d'installations fixes d'entraînement tels que polygones de tir, courses d'obstacles, etc.

r) Magasins, dépôts, etc. (ligne 2.2.8)

Cette rubrique comprend les installations de réparation et d'entretien.

s) Abris (ligne 2.2.11)

Comme il n'est pas toujours possible de distinguer entre ouvrages fortifiés et abris destinés au personnel militaire, les pays sont priés d'indiquer le total de leurs coûts sous la rubrique 2.2.10 (Ouvrages fortifiés) et de réserver la rubrique 2.2.11 (Abris) aux abris construits principalement pour protéger la population civile.

t) Terrains (ligne 2.2.12)

Les renseignements concernant les ventes de terrains par le secteur militaire sont demandés ci-après.

u) Recherche-développement (ligne 3)

Il est possible de distinguer entre les deux groupes de cette catégorie selon le degré d'application des activités de recherche, c'est-à-dire la mesure dans laquelle elles sont axées sur la création d'un produit déterminé ("recherche à objectif"), comme par exemple un système particulier d'armes. Les activités de recherche fondamentale et appliquée non liées à un objectif peuvent par conséquent figurer dans le groupe 3.1; les activités de recherche à objectif figureraient dans le groupe 3.2, avec les activités de développement, lesquelles sont toujours considérées comme ayant un objectif.

Les pays qui éprouveraient des difficultés à distinguer entre ces deux types de classification sont priés de présenter leurs observations à ce sujet et de les joindre au tableau.

/...

Partie II

1. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse :
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse :
(nombre d'années de service)

2. S'agissant du point d) des directives particulières, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse :
(montant)

3. S'agissant des alinéas n) et o), la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle indiquée dans le tableau. On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1 à 12 du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains
- b) Biens immobiliers autres que les terrains
- c) Matériel
- d) Services
- e) Divers

4. Le groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exportations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Importations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

III. PROBLEMES ET ASPECTS CONNEXES

A. Problèmes de comparabilité

Historique

99. La publication des dépenses militaires à l'aide de l'instrument normalisé révisé dans lequel les données seraient exprimées en monnaies nationales et aux prix constants, constituerait en soi un progrès considérable qui serait bénéfique en assurant une plus grande franchise pour ce qui est des questions militaires et une confiance accrue entre les Etats. Toutefois, si l'on veut mettre au point un système pour la publication internationale des dépenses militaires, c'est dans le but ultime de fournir une base permettant d'en négocier la réduction. Sans une procédure généralement acceptée pour comparer des dépenses militaires des divers pays à différentes périodes, il serait probablement très difficile d'aboutir à des accords durables et substantiels dans ce domaine. C'est pourquoi il importe tellement de s'occuper des problèmes des comparaisons dans le temps et entre pays et de trouver des solutions acceptables et pratiques à ces deux types de problèmes.

100. Le rapport établi par le Groupe d'experts en 1974 avait déjà clairement reconnu la nécessité d'étudier les problèmes des comparaisons dans le temps et entre pays en se servant d'un formulaire normalisé pour l'ampleur et le contenu des dépenses militaires (A/9770/Rev.1, par. 27 à 30).

101. La résolution 3463 (XXX) du 11 décembre 1975, qui est à l'origine de la présente étude sur l'ampleur et le contenu des dépenses militaires a décidé elle aussi qu'il fallait s'intéresser aux questions de l'évaluation des ressources, aux coefficients de correction des fluctuations de prix et à la conversion des monnaies. Dans son rapport de 1976, le Groupe d'experts a noté aussi que ces grandes questions techniques ainsi que les problèmes de vérification, devraient être prêts pour examen par la communauté internationale dès l'achèvement de la mise au point opérationnelle de l'instrument normalisé pour la publication des dépenses militaires en monnaie nationale et aux prix constants (A/31/222/Rev.1). Ce rapport précisait en outre qu'on réenvisagerait en temps opportun la possibilité d'utiliser une partie des ressources libérées par la réduction des dépenses militaires aux fins du développement social et économique, en particulier au profit des pays en développement.

102. En demandant une réduction progressive des budgets militaires sur une base mutuellement convenue, l'Assemblée générale, à sa dixième session extraordinaire, a constaté entre autres qu'une base convenue pour l'application de ces réductions nécessiterait des moyens tenant compte des problèmes que pose l'évaluation de l'importance relative des réductions à apporter par les différents Etats (voir résolution S-10/2, par. 80 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

103. Les décisions prises par l'Organisation des Nations Unies depuis la rédaction du rapport du Groupe d'experts de 1977 (A/32/194 et Add.1) nous incitent aussi à nous pencher sur les problèmes connexes des comparaisons entre pays. L'Organisation des Nations Unies a créé de nouveaux groupes d'experts, pour lesquels la possibilité de

/...

disposer des moyens nécessaires pour comparer utilement les dépenses militaires entre pays est fort importante, à savoir le Groupe d'experts chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement. La résolution 34/83 F relative au gel et à la réduction des budgets militaires, appelle aussi l'attention sur le paragraphe susmentionné du Document final de la dixième session extraordinaire ainsi que sur la nécessité de disposer d'un instrument de publication satisfaisant.

Comparaisons entre pays

104. Afin de pouvoir comparer les dépenses présentées dans des monnaies nationales différentes, il faut que ces données soient converties en une monnaie commune en appliquant un barème de taux de change ou de parités. Les pratiques dans ce domaine sont très variables. Une méthode usuelle consiste à convertir les chiffres nationaux en dollars des Etats-Unis, en utilisant pour ce faire tels ou tels taux de change.

105. Ces taux peuvent s'appliquer à un moment donné dans le temps ou à la valeur moyenne pour une certaine période. Des institutions bien connues ont choisi des méthodes différentes à cet égard. L'Institut international d'études stratégiques a retenu l'ensemble des taux de change officiels pratiqués à la fin du premier trimestre de l'année considérée. L'Agence pour le contrôle des armements et le désarmement des Etats-Unis a choisi, dans sa dernière publication, le taux de change moyen pratiqué sur le marché pendant l'année 1976. L'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI) a adopté, lui aussi, le système de taux moyens pour des années déterminées.

106. Les taux de change les plus couramment utilisés sont ceux qui sont régulièrement communiqués au Fonds monétaire international (FMI) et publiés par lui. Ces taux de change sont calculés sur la base des données journalières pour tous les pays membres du FMI. Pour les pays non membres, un ensemble de taux de change dits opérationnels sont communiqués par les gouvernements de ces pays aux Nations Unies aux fins de la comptabilité.

107. Ainsi donc, les taux opérationnels décrits ici et les parités ou les taux de change du marché publiés par le FMI constituent un éventail complet des taux de change pour tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

108. Le principal problème que pose l'utilisation des taux de change pour comparer les dépenses intérieures des différents pays est que ces taux sont fondés sur le prix des seuls biens et services qui font l'objet d'échanges internationaux. Or, ces derniers ne représentent dans la plupart des cas qu'une petite partie de l'ensemble des biens et services qui sont produits dans chaque pays. De sorte que les taux de change établis par les échanges internationaux ne peuvent être considérés que comme des approximations des taux qui seraient pratiqués si l'on tenait compte de tous les types de biens et services ou si on ne prenait en considération que les biens et services militaires.

109. Ce problème que suscite l'utilisation des taux de change pour les comparaisons entre pays ne se pose pas seulement pour les dépenses militaires, mais aussi pour d'autres catégories de dépenses comptabilisées sur un plan national. Le Comité des contributions de l'Organisation des Nations Unies, par exemple, se heurte au même problème.

110. Ce Comité a déclaré dans l'un de ses rapports que "les rapports entre les prix des biens et services qui ne sont pas échangés sur le marché international peuvent en fait être très différents des rapports qu'indiquent les taux de change" e/. Le Comité a dit aussi que la valeur réelle que représente pour chaque habitant sa part du revenu national peut être très différente du pouvoir d'achat que le même montant représenterait dans un autre pays après conversion du revenu national au taux de change courant.

111. Cela a incité le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies à entreprendre une étude pour élaborer un ensemble de parités de pouvoir d'achat qu'on pourrait utiliser au lieu des taux de change pour comparer des données sur le produit intérieur brut (PIB) "réel" par habitant. Ces parités s'avéreront peut-être plus appropriées que les taux de change pour comparer les dépenses militaires. Cette étude, réalisée dans le cadre du Projet de comparaison internationale, est une entreprise commune du Bureau de statistique, de la Banque mondiale et de l'International Comparison Unit de l'Université de Pennsylvanie.

112. Ce Projet, qui a débuté en 1968, a permis de calculer des parités de pouvoir d'achat détaillées et globales pour 34 pays environ. Ces parités englobent jusqu'à 153 catégories détaillées du PIB. Bien que le secteur militaire ne soit pas spécifiquement examiné, les dépenses publiques sont prises en considération d'une façon assez détaillée. Ces parités ont été calculées pour certaines années repères - 1970, 1973 et 1975 - mais selon le Projet elles pourraient être extrapolées en utilisant des indices de prix afin de les rendre applicables aux dépenses d'autres années.

113. Les résultats du Projet ont montré que les distorsions provoquées par l'utilisation des taux de change pour la comparaison de certaines dépenses entre pays peuvent être très importantes. Ces distorsions tendent à croître avec deux facteurs (surtout avec le premier), à savoir le revenu relatif par habitant et les indices de participation au commerce international f/. On peut juger de l'étendue de la distorsion par les données extraites du Projet (tableau 14 ci-dessous) concernant le PIB de certains pays en 1970, après conversion dans une monnaie commune g/.

e/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 11 (A/33/11 et Corr.1), par. 11.

f/ Irving B. Kravis, Alan W. Heston et Robert Summers, "Real GDP per Capita For More Than One Hundred Countries", The Economic Journal, juin 1978.

g/ Irving B. Kravis et al., International Comparisons of Real Product and Product and Purchasing Power (United Nations International Comparison Project : Phase II), (Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, 1978), p. 22.

Tableau 14

Comparaison des taux de change et des parités de pouvoir d'achat pour certains pays

Pays	PIB par habitant en 1970 (en dollars des Etats-Unis) exprimé en parité du pouvoir d'achat	Rapport entre le PIB réel exprimé en parité de pouvoir d'achat et le PIB nominal au taux de change	Rapport entre la parité de pouvoir d'achat et le taux de change
Kenya	303	2,12	0,473
Inde	331	3,35	0,300
Malaisie	915	2,36	0,422
Hongrie	2 043	1,97	0,507
Italie	2 356	1,37	0,730
Japon	2 835	1,49	0,673
Allemagne, République fédérale d'	3 747	1,22	0,820

114. Au lieu de recourir à des conversions par des taux de change, on peut utiliser une parité de pouvoir d'achat moyenne (c'est-à-dire pour l'ensemble du PIB). On verra les résultats qu'on obtiendrait par cette méthode au tableau 15 ci-dessous, qui indique les dépenses militaires totales pour certains pays, converties en dollars aux taux de change en vigueur (comme dans la section II C plus haut) et à l'aide des parités de pouvoir d'achat extrapolé découlant du Projet.

Tableau 15

Deux méthodes possibles de conversion des dépenses militaires totales

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Période sur laquelle porte la publication	Dépenses converties aux taux de change en vigueur	Dépenses converties à l'aide des parités de pouvoir d'achat extrapolées
Allemagne, République fédérale d'	1/1/1978 - 31/12/1978	19 417	14 231
Belgique	1/1/1978 - 31/12/1978	2 664	2 034
France	1/1/1980 - 31/12/1980	21 679	17 545
Italie	1/1/1980 - 31/12/1980	6 966	7 347
Pays-Bas	1/1/1978 - 31/12/1978	4 508	3 236

/...

115. Un avantage invoqué pour les parités de pouvoir d'achat du Projet de comparaison internationale est qu'elles peuvent se fonder sur les prix moyens dans un groupe de pays. Les résultats sont donc exprimés en unités internationales, comme on les appelle, c'est-à-dire qu'on peut prendre n'importe quelle monnaie comme base. (Dans le Projet de comparaison internationale, les résultats sont exprimés en dollars internationaux).

116. Si on disposait de données adéquates sur les prix, il y aurait avantage à calculer spécialement des parités de pouvoir d'achat pour le secteur militaire, du fait que cela minimiserait les effets de l'emploi de méthodes d'établissement des prix radicalement différentes dans les pays faisant l'objet des comparaisons, comme par exemple le prêt minimal versé aux conscrits et la solde compétitive que touchent les engagés volontaires, ou encore les prix subventionnés ou non subventionnés du matériel militaire. Les parités de pouvoir d'achat peuvent mettre en évidence l'équivalence, en pouvoir d'achat, de types divers de prix. Bien que le Projet de comparaison internationale n'ait pas calculé les parités pour le secteur militaire, on a proposé au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement de rechercher le moyen de déterminer ces valeurs. Ces estimations seraient établies sur la base des catégories détaillées pour lesquelles on a déjà calculé des parités de pouvoir d'achat et sur d'autres données encore.

117. Bien qu'une solution idéale du problème de la conversion ne soit peut-être pas pour demain, la complexité de la question, le laps de temps qui s'écoulera vraisemblablement avant qu'on en trouve une et les recherches connexes entreprises dans le cadre du Projet de comparaison internationale incitent à penser que le moment est venu de faire un réel effort sur le plan international pour résoudre le problème de la conversion des monnaies en ce qui concerne les dépenses militaires.

Comparaisons dans le temps

118. Les prix ayant tendance à varier, il faut, pour comparer les dépenses militaires dans le temps, des indices de prix appropriés pour les objets achetés. Dans la plupart des pays, il n'y a pas en général d'indices spéciaux pour les biens militaires. On peut les remplacer par les indices disponibles pour d'autres biens, mais les estimations des dépenses "réelles" qui en découlent en pâtissent puisque ces indices de remplacement diffèrent de ce que serait le véritable indice.

119. Cette question est examinée assez longuement dans le rapport du Groupe d'experts de 1976. Les experts y décrivent les moyens qu'on pourrait utiliser pour élaborer un indice des prix militaires ainsi que la difficulté de trouver des données statistiques exactes. Ils reconnaissent que la question n'est pas purement technique, mais a un aspect fortement politique, étant donné que le type d'indice choisi ou élaboré aura d'importantes répercussions sur le rythme auquel devront s'effectuer les réductions convenues des dépenses militaires.

120. Le schéma proposé dans le rapport de 1976 pour établir un indice des prix pondéré pour le secteur militaire est très ambitieux. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'un effort sérieux pour présenter un modèle bien conçu pour élaborer des indices des prix militaires, il mérite d'être examiné de plus près.

/...

121. Comme indiqué plus haut, un très petit nombre de pays ont mis au point des indices de prix spéciaux pour le secteur militaire. Pour des raisons pratiques, il se peut donc que, dans l'avenir prévisible, on doive se contenter d'indices de prix de caractère plus général. Il y en a plusieurs qui s'offrent à l'examen.

122. Par exemple, pour calculer des séries chronologiques de dépenses militaires aux prix constants, l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI) et l'Institut international d'études stratégiques utilisent l'indice des prix à la consommation de chaque pays alors que l'Agence pour le contrôle des armements et le désarmement retient le déflateur du produit national brut (PNB). D'après le SIPRI, il importe d'ailleurs assez peu qu'on utilise un indice général tel que le déflateur du PNB ou un indice des prix à la consommation, étant donné que les deux séries évoluent normalement de façon assez similaire. On pourrait aussi prendre comme indices de remplacement un certain nombre d'indices des prix dans le secteur civil et les appliquer au secteur militaire.

123. Les difficultés inhérentes aux comparaisons dans le temps se posent non seulement pour un pays donné mais aussi pour les comparaisons entre les pays. Comme on l'a déjà signalé plus haut, il serait utile de disposer d'indices des prix militaires pour extrapoler les parités de pouvoir d'achat ou d'autres taux de conversion qui pourraient s'appliquer à un moment déterminé dans le temps.

B. Autres aspects des dépenses militaires, mesure, comparaison et réduction

124. En dehors de l'élaboration de moyens satisfaisants pour convertir les monnaies et effectuer les ajustements nécessaires pour tenir compte des variations de prix, un certain nombre d'autres questions liées à la mesure, à la comparaison et à la limitation des dépenses militaires méritent que la communauté internationale s'y intéresse sérieusement lors de l'utilisation d'un instrument international pour la publication normalisée des dépenses militaires. On rappellera brièvement dans le présent chapitre ces questions qui ont déjà été abordées par de précédents groupes d'experts qui se sont occupés de la réduction des budgets militaires.

Evaluation des ressources

125. Dans le rapport du Groupe d'experts de 1974, il est noté que les pratiques de fixation des prix varient d'un pays à l'autre et qu'on peut se demander dans quelle mesure les prix des biens et des services militaires reflètent pleinement leur valeur réelle tant sur le plan de la capacité militaire que sur le plan économique du coût d'opportunité. Si l'on disposait d'une meilleure méthode pour étudier la question, cela accroîtrait notablement l'intérêt d'un système international de publication normalisée des dépenses militaires, en particulier pour ce qui est des accords futurs éventuels sur la réduction et la limitation de ces dépenses.

126. Dans son rapport de 1976, le Groupe d'experts a estimé qu'une méthode valable pour mesurer la valeur économique était celle de l'évaluation au "coût des facteurs ajustés". Cette méthode consiste à établir des éléments types des prix, formés du coût moyen des facteurs de production, afin de fournir un ensemble de règles

/...

l'évaluation cohérent et applicable. Si le coût réel en monnaie nationale diverge des normes, il faudra alors ajuster les dépenses. Dans la partie II des instructions de l'instrument recommandé pour la publication (voir sect. II D plus haut), il est demandé de fournir certains renseignements qui faciliteraient l'évaluation des coûts d'opportunité pour l'emploi des conscrits.

Stocks de capital militaire

127. Mesurer la capacité militaire est un objectif important de la publication normalisée des dépenses militaires. Il a été noté à cet égard dans de précédents rapports de groupes d'experts que les dépenses militaires annuelles ne représentent qu'une partie du potentiel militaire d'un pays, dont une bonne part résulte de dépenses passées. Toutefois, la matrice proposée fait une distinction entre les dépenses assimilées aux investissements par type d'armes, de matériel ou d'installations et par types de forces. Si on dispose de renseignements de ce genre pour une série d'années, cela peut permettre d'évaluer le capital militaire acquis par un pays et constitue donc un bon indicateur de la capacité militaire.

128. Ce genre d'analyse pose un certain nombre de problèmes supplémentaires. Pour commencer, les dépenses afférentes aux achats et à la construction qui viennent s'ajouter au capital militaire doivent être compensées par des mesures d'amortissement et de retrait. Afin de faciliter cette analyse, le Groupe spécial a décidé d'incorporer dans l'instrument de publication recommandé une demande de renseignements concernant la durée moyenne de vie des principaux éléments de l'équipement militaire, les prélèvements sur les stocks de munitions, et les ventes par le secteur militaire de divers types de ressources.

129. Il serait souhaitable d'examiner plus avant ces questions ainsi que d'autres problèmes liés à la comparaison des stocks de capital militaire afin de développer davantage les utilisations possibles d'un système international de publication des dépenses militaires. Cette analyse devrait commencer dès que possible sur une base conceptuelle et serait sans doute grandement facilitée par l'utilisation de l'instrument de publication proposé.

Quelques aspects des dépenses militaires - accords de limitation et de réduction

130. Eu égard aux perspectives d'application d'un système international de publication, il faudrait que la communauté internationale accorde une attention accrue aux aspects que pourraient avoir les accords visant à limiter et à réduire les dépenses militaires. Le rapport du Groupe d'experts de 1974 (A/9770/Rev.1) donne une brève classification de ces différents aspects. Ce travail pourrait être utilement étendu et approfondi de façon à examiner plus en détail divers aspects techniques et pratiques.

131. En plus des aspects que pourraient avoir les accords considérés, l'étude plus approfondie pourrait porter, entre autres, sur des éléments tels que leurs effets sur la situation des forces et la sécurité internationale; les types de couplage avec des limitations autres que de dépenses et la limitation globale par opposition à celle des divers composants.

Vérification des accords sur la réduction des dépenses militaires

132. Comme les documents pertinents de l'Organisation des Nations Unies, y compris la résolution 33/83 F, l'ont réaffirmé à maintes reprises, les accords sur la réduction des dépenses militaires devraient prévoir entre autres "des mesures adéquates de vérification donnant satisfaction à toutes les parties intéressées". A part une brève introduction dans le rapport de 1974 (ibid.), cette question importante n'a jusqu'à présent que peu retenu l'attention. En admettant même que cet examen ne soit pas encore opportun sur le plan concret, il pourrait, sur le plan conceptuel et pour l'avenir, aider à clarifier et à faire progresser les perspectives de négociations fructueuses pour la conclusion d'accords.

133. Il convient de noter que l'utilisation de l'instrument de publication faciliterait en soi la vérification des accords du fait de la présentation détaillée, de la classification croisée des dépenses par types de forces et par ressources et de la définition normalisée des catégories. Parallèlement, un aspect important de la vérification est de veiller à la cohérence entre les dépenses militaires publiées et les données relatives à d'autres aspects de l'économie nationale. Ainsi, la conversion des données de la comptabilité nationale à la comptabilité internationale introduit une difficulté nouvelle dans cette méthode, à moins qu'on n'arrive à préciser le rapport entre les systèmes de comptabilité nationale et le système de comptabilité normalisée.

134. On pourrait aussi peut-être examiner plus avant d'autres aspects de la vérification des accords tels que les rapports entre les dépenses et les renseignements économiques connexes et les renseignements obtenus par des moyens techniques nationaux; la notion d'une publication progressive de renseignements sur le modèle d'une échelle dont il est question dans le rapport du Groupe d'experts de 1974 (ibid., annexe II, par. 131) et les possibilités de divers types de systèmes de comptabilité nationaux et de calculs fondés sur l'utilisation des tableaux des échanges intersectoriels, surtout s'ils ont été spécialement conçus pour la vérification.

IV. EVALUATION, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Evaluation et conclusions

135. S'il est vrai que le nombre de pays qui ont participé à l'essai a été plutôt limité, il faut avoir à l'esprit le fait que ces pays appartiennent à des régions géographiques différentes et possèdent des systèmes de budgétisation et de comptabilité différents. C'est pourquoi le Groupe considère que la participation à l'essai a été suffisamment large pour répondre aux conditions énoncées dans la résolution 33/67.

136. Le Groupe est d'avis que les données et autres renseignements fournis pour l'essai par les pays participants constituent une base satisfaisante qui permet au Groupe d'évaluer la viabilité de l'instrument de publication et de formuler des recommandations en vue de l'affiner et de le mettre en service.

137. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe estime qu'avec l'établissement du présent rapport, dans lequel est incorporé l'instrument de publication révisé, l'essai pratique de l'instrument demandé dans la résolution 33/67 a été achevé et que, dans les circonstances présentes, aucun essai supplémentaire n'est requis. Cela n'exclut pas la possibilité d'affiner encore l'instrument à la lumière de l'expérience acquise au cours de son application et dans le contexte d'une participation plus large des pays.

138. Bien que certaines parties mineures de l'instrument puissent nécessiter un nouvel examen, les résultats de l'essai ont montré que cet instrument constituait un moyen valable et pratique de publication internationale des dépenses militaires. Après l'introduction des modifications proposées par le Groupe dans le présent rapport, l'instrument de publication devrait encore mieux servir son objet.

139. Le présent rapport traite largement des problèmes techniques soulevés par l'essai et n'aborde que brièvement les problèmes connexes de la comparaison et de la vérification, qui sont examinés dans la section III plus haut. En conséquence, le Groupe n'a pas tenté de trouver une solution à ces problèmes, qui, à son avis, méritent d'être examinés dès à présent et mériteront d'être étudiés avec encore plus de soin dans l'avenir.

140. Compte tenu de l'évaluation de l'essai présentée ci-dessus, le Groupe estime qu'il existe dès à présent une base solide et pratique pour prendre des décisions appropriées en vue de l'application d'un système de publication internationale normalisée des dépenses militaires. Cela pourrait en même temps aider à instaurer des conditions de nature à faciliter la négociation d'accords en vue de la réduction des budgets militaires et de la réaffectation des fonds ainsi libérés au développement économique et social, en particulier au projet des pays en développement.

141. Le Groupe tient à souligner la relation étroite qui existe entre le renforcement de la confiance entre les Etats et une divulgation accrue des dépenses militaires, par le biais d'une publication normalisée. Les progrès réalisés dans l'un de ces domaines auront des incidences positives sur l'autre.

B. Recommandations

142. Ayant examiné les rapports établis par les groupes d'experts successifs depuis 1974 (A/9770/Rev.1, A/31/222/Rev.1 et A/32/194 et Add. 1), qui ont mené à l'élaboration de l'instrument de publication, et compte tenu des résultats de l'essai auquel il a procédé, le Groupe recommande que des mesures soient prises par l'Assemblée générale en vue de mettre en service à brève échéance l'instrument de publication révisé dans le cadre d'un système général et régulier de publication internationale des dépenses militaires.

143. Ces mesures pourraient comprendre un appel concret lancé à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour leur demander de publier, sur une base générale et régulière, leurs dépenses militaires conformément à l'instrument de publication révisé. Cette publication serait accompagnée d'observations des Etats en vue d'affiner encore l'instrument de publication. Ces observations seraient d'autant plus utiles qu'elles proviendraient d'un éventail plus large de pays, comprenant des Etats qui n'ont pas participé à l'essai pratique dont il a été question dans le présent rapport. Cette publication élargie renforcerait la base d'un système international de collecte, de regroupement et de publication de renseignements sur les dépenses militaires.

144. Des mesures supplémentaires devraient également être prises pour assurer une participation croissante, afin d'aboutir à une publication universelle par un éventail sans cesse plus large d'Etats. L'importance de la question devrait être portée à l'attention de tous les Etats Membres et à celle des organisations internationales et autres organes qui s'intéresseront au désarmement mondial et régional. Une autre mesure pourrait consister à fournir, par les voies les plus nombreuses possibles, y compris les médias, des renseignements sur l'instrument de publication recommandé, sur le schéma du système international de publication et sur d'autres recommandations figurant dans le présent rapport.

145. Afin d'assurer l'utilisation générale et régulière de l'instrument de publication, il serait peut-être nécessaire de créer un organe international spécial qui, avec le concours du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, serait chargé de la collecte, du regroupement et de la publication, sur une base générale et régulière, des données relatives aux dépenses militaires reçues des Etats Membres. Le Groupe propose que cet organe soit également chargé d'affiner plus avant l'instrument de publication, à la lumière des observations et suggestions reçues des Etats au cours de l'utilisation générale et régulière de l'instrument de publication.

146. Le Groupe recommande également que parallèlement à la mise en service générale et régulière de l'instrument de publication, on étudie de façon plus approfondie les problèmes de la comparaison des dépenses militaires effectuées par les différents Etats et au cours d'années différentes ainsi que les problèmes de la vérification qui se poseront à propos d'accords sur la réduction des dépenses militaires. Le Groupe estime que cette étude est importante et qu'elle mérite par conséquent d'être entreprise aussitôt que possible par l'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres.

APPENDICE I

Réponses reçues des Etats participants

	<u>Pages</u>
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'	60
AUSTRALIE	65
AUTRICHE	67
BELGIQUE	71
CANADA	74
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	78
FRANCE	91
INDONESIE	93
ITALIE	98
MEXIQUE	100
NORVEGE	101
NOUVELLE-ZELANDE	106
PAYS-BAS	109
SUEDE	114

ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'

[Original : anglais]

[19 août 1980]

Tableau proposé pour la publication internationale des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

(Tableau A du document A/31/222/Rev.1 des Nations Unies)

Pays : REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE	Exercice financier :	01	01	1978	//	31	12	1978
		jour	mois	année		jour	mois	année

(Choisir l'exercice financier ou l'année examinée les plus proches de l'année civile 1978 et pour lesquels on dispose des données voulues)

Monnaie nationale et unité de mesure : Deutsche mark Millions (1 000 000)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

Observations de la République fédérale d'Allemagne concernant le tableau
proposé pour la publication des dépenses militaires

- Forces paramilitaires (8)

La République fédérale d'Allemagne ne dispose pas de forces correspondant à cette rubrique. La législation applicable stipule que le "Bundesgrenzschutz" (BGS) ne s'acquitte que de fonctions de police. Il ne constitue pas "une unité, formation, etc., organisée, équipée et susceptible d'agir comme les forces armées, et de prendre part à des combats revêtant le même caractère, quant aux objectifs, aux secteurs d'information et aux résultats, que les opérations des forces armées".

- Défense civile (9)

De l'avis du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le rôle de la défense civile est de protéger les citoyens, leurs habitations et leurs lieux de travail, les usines civiles essentielles, les services publics, les installations et les biens culturels contre les effets de la guerre et de réparer ou d'atténuer les dommages causés par des mesures d'ordre autre que militaire.

Ne s'agissant pas là de forces militaires, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne préférerait ne pas faire entrer ces données pertinentes dans le cadre des dépenses militaires, bien que, pour des raisons de transparence, elles soient reproduites dans le tableau. Les chiffres présentés émanent du Ministère fédéral de l'intérieur.

Types de forces Types de coûts	Types de forces					Soutien, administration et commandement centraux a/		Forces para-militaires b/ (8)	Défense civile g/ (9)	Aide militaire g/			Total (1-12) (13)
	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Étranger (11)	Missions de la paix (ONU) (12)	
1. FORMATION/DEVELOP	..	10 932	2 134	5 318	..	8 061	292		357	10,7	30	7	27 151,7
1.1 Personnel e/	..	7 251	1 188	3 230	..	4 069	275		136,6	16 149,6
1.1.1 Civils		1 437	313	725		3 664	171		136,6	6 446,6
1.1.2 Conscrits f/		2 115	184	8	0		2 749,0
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves		3 699	691	2 065	..	307	104		6 994,0
1.2 Opérations et entretien		3 681	946	2 098	..	3 992	17		220,4	10,7	..	7	10 972,1
1.2.1 Fournitures d'usage courant g/		1 074	177	116	..		17,9	1,3	20	..	1 849,2
1.2.2 Entretien et réparations h/		2 451	750	1 604	..	488	14		65,1	4,2	10	..	5 384,5
1.2.3 Frais de voyage, etc. i/		156	19	51	..	318	3		1,8	543,8
1.2.4 Loyers immobiliers j/		72	..		20,3	0,1	92,4
1.2.5 Divers		0	0	0	..	2 998	..		117,3	5,1	..	7	3 127,4
2. ACHATS ET CONSTRUCTION k/		4 612	1 408	1 980	..	1 747	10		137,8	143,8	100	..	10 138,6
2.1 Achats		3 624	1 289	1 685	..	644	1		92,8	41,4	7 397,2
2.1.1 Aéronefs et engins		177	334	391	..	49	0		1,7	1 132,7
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques		363	363,0
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	
2.1.4 Navires et bateaux		0	664	0	..	7	0		..	1,8	672,8
2.1.5 Véhicules blindés l/		1 360	0	0	0		24	..	1 384,0
2.1.6 Artillerie		33	0	0	..	0	0		33,0
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	21	..	21,0
2.1.8 Matériel et munitions m/		767	205	427	..	6	0		1 403,0
2.1.9 Électronique et communications		229	60	170	..	105	1		..	28,6	591,6
2.1.10 Véhicules non blindés n/		585	10	65	..	41	0		31,5	..	15	..	745,5
2.1.11 Divers		475	18	69	..	458	0		19,6	1 050,6
2.2 Construction o/		988	119	235	..	1 105	9		..	102,4	40	..	2 741,4
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes		27	13	96	..	0	0		136,0
2.2.2 Bases de lancement de missiles		0	0	31	..	0	0		31,0
2.2.3 Bases et installations navales		0	39	0	..	0	0		39,0
2.2.4 Électronique, etc. p/		5	16	23	..	2	0		6,2	5,9
2.2.5 Installations pour le personnel		342	1	36	..	141	0		4,2	524,2
2.2.6 Locaux médicaux		0	0	0	..	56	0		19,3	75,3
2.2.7 Installations d'entraînement q/		77	12	24	..	292	0		365,0
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. r/		116	2	34	..	71	0		23,4	1,2	247,6
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration		20	2	12	..	89	9		139,0
2.2.10 Ouvrages fortifiés	
2.2.11 Abris s/			21,5	45,5
2.2.12 Terrains t/		68	68,0
2.2.13 Divers		401	34	39	..	424	0		0,4	81,3	979,7
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT u/		1 712	0		6,1	1 718,1
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	237	0		237,0
3.2 Développement, essais et évaluation		1 475	0		6,1	1 481,1
4. TOTAL (1+2+3)		15 544	3 542	7 308	..	11 520	302		500,9	154,5	130	7	39 008,4

Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

.....
Réponse :
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

236 000
Réponse :
(nombre d'années de service)

S'agissant du point d) de la section C, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau (sect. B) en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

0
Réponse :
(montant)

S'agissant des paragraphes m) et n) de la section C, la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle donnée au tableau (sect. B). On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1) à 12) du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de matériels
militaires et de munitions : matériels militaires : ...; munitions : 416
.....

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains).....
- b) Biens immobiliers autres que les terrains.).....
- c) Matériel).....
- d) Services).....
- e) Divers).....

Le groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Exportations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Importations de matériel militaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En établissant ses recommandations, le Groupe spécial étudiera la possibilité de convertir les dépenses militaires nationales en une monnaie commune pour permettre les comparaisons. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

/...

AUSTRALIE

[Original : anglais]

[16 juillet 1980]

La Mission australienne tient à faire observer que, bien qu'un montant ait été inscrit dans la colonne "défense civile", la défense civile australienne ne correspond pas à la définition donnée par l'Organisation des Nations Unies en ceci que ces forces sont plutôt appelées à agir en cas de catastrophe nationale qu'en cas de conflit.

AUTRICHE

[Original : anglais]

[24 mars 1980]

Tableau proposé pour la publication internationale des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

(Tableau A du document A/31/222/Rev.1 des Nations Unies)

Pays : AUTRICHE	Exercice financier :	01	01	1979	31	12	1979
	
		jour	mois	année	jour	mois	année

(Choisir l'exercice financier ou l'année
examinée les plus proches de l'année civile
1978 et pour lesquels on dispose des données
voulues)

- 67 -

Monnaie nationale et unité de mesure : 1 000 000 schillings

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...

Types de coûts	Types de forces												Total (1-12) (13)
	Forces aériennes (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux a/		Forces para- militaires b/	Défense civile g/	Aide militaire d/			
						Soutien (6)	Commun- dement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)	
1. FORTIFICATION													8 032,2
1.1 Personnel g/ **		3 564,0					365,4		1,8				3 931,2
1.1.1 Civils													
1.1.2 Concrets f/		1 432,7					10,6						1 503,3
1.1.5 Autres personnels militaires, y compris les réserves		40,1					56,1					124,2	220,4
1.2 Opérations et entretien													
1.2.1 Fournitures d'usage courant g/		1 201,5					7,1						1 208,6
1.2.2 Entretien et réparations h/		598,5					0,9						599,4
1.2.3 Frais de voyage, etc. i/		214,9					19,3						234,2
1.2.4 Loyers immobiliers j/		91,6					1,4						93,0
1.2.5 Divers		242,9					8,2						251,1
2. ACHATS ET CONSTRUCTION k/													3 756,5
2.1 Achats													
2.1.1 Aéronaves et engins		145,4											145,4
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques		/											
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires		/											
2.1.4 Navires et bateaux		/											
2.1.5 Véhicules blindés l/		99,8											99,8
2.1.6 Artillerie		9,3											9,3
2.1.7 Autres armes des forces terrestres		522,2											522,2
2.1.8 Matériel et munitions m/		805,4											805,4
2.1.9 Electronique et communications		775,1							26,6				801,7
2.1.10 Véhicules non blindés		225,5											225,5
2.1.11 Divers		172,1											172,1
2.2 Construction n/													
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes		1,2											1,2
2.2.2 Bases de lancement de missiles		/											/
2.2.3 Bases et installations navales		/											/
2.2.4 Electronique, etc. o/		96,2											96,2
2.2.5 Installations pour le personnel		317,0											317,0
2.2.6 Locaux médicaux		19,0											19,0
2.2.7 Installations d'entraînement p/		27,7											27,7
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. q/		33,3											33,3
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration		3,5											3,5
2.2.10 Ouvrages fortifiés		90,0											90,0
2.2.11 Abris r/		/							104,8				104,8
2.2.12 Terrains s/		15,1											15,1
2.2.13 Divers		253,0							14,8				267,8
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT t/													8,0
3.1 Recherche fondamentale et appliquée													
3.2 Développement, essais et évaluation		8,0											8,0
4. TOTAL (1+2+3)		11 064,5					460,0		148,0			142,2	11 796,7

* Y compris l'aviation militaire.

** Personnel militaire et civil en service actif.

Partie II

Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 3 820 millions de schillings par an environ (1979).....
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 33 450 années de service environ.....
(nombre d'années de service)

S'agissant du point d) de la section C, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau (sect. B) en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse :
(montant)

S'agissant des paragraphes m) et n) de la section C, la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle donnée au tableau (sect. B). On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1) à 12) du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de matériel militaire et de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains
- b) Biens immobiliers autres que les terrains
- c) Matériel
- d) Services
- e) Divers

Le Groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Exportations de matériel militaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Importations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

En établissant ses recommandations, le Groupe spécial étudiera la possibilité de convertir les dépenses militaires nationales en une monnaie commune pour permettre les comparaisons. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

Types de coûts	Types de forces												
	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Routier, administration et commandement		Forces para-militaires b/ (8)	Défense civile g/ (9)	Aide militaire g/			Total (1-12) (13)
						Soutien (6)	Commandement (7)			territoire national (10)	étranger (11)	à la paix (ONU) (12)	
1. Personnel	..	27 487	2 347	14 488	..	2 512	305	..	202	..	62 621
1.1 Personnel g/	..	17 819	..	8 157	..	1 138	2 048	9 372	0	..	172	..	41 142
1.1.1 Civils	..	1 040	85	278	..	300	1 065	300	273	1 501
1.1.2 Concrets f/	..	593	30	94	..	55	39	..	0	811
1.1.5 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	64	4	9	..	0	0	..	0	77
1.2 Opérations et entretien	..	7 151	552	5 950	..	739	777	1 059	32	..	30	..	16 290
1.2.1 Fournitures d'usage courant g/	..	2 950	178	2 460	..	382	218	6 168
1.2.2 Entretien et réparations h/	..	2 618	274	2 855	..	59	108	5 914
1.2.3 Frais de voyage, etc. i/	..	85	7	26	..	9	103	250
1.2.4 Loyers immobiliers j/	..	601	0	141	..	0	16	758
1.2.5 Divers	..	917	55	468	..	289	332	30	..	2 129
2. ACHATS ET CONSTRUCTION k/	..	8 421	2 155	7 952	..	796	1 362	311	65	21 000
2.1 Achats	..	5 589	1 918	7 547	..	124	129	311	15 618
2.1.1 Avions et engins	..	3	0	0	6 860
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	0
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires
2.1.4 Navires et bateaux	..	0	1 855	0	..	0	0	0	1 855
2.1.5 Véhicules blindés l/	..	2 829	0	0	..	0	0	0	2 829
2.1.6 Artillerie	..	0	0	0	..	0	0	0	0
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	2	0	0	..	0	0	17	19
2.1.8 Matériel et munitions m/	..	958	22	394	..	1	0	26	1 401
2.1.9 Electronique et communications	..	284	16	141	..	0	31	87	559
2.1.10 Véhicules non blindés	..	705	23	66	..	8	3	94	897
2.1.11 Divers	..	810	22	89	..	115	95	87	1 218
2.2 Construction n/	..	2 832	217	385	..	672	1 233	0	5 359
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	0
2.2.2 Bases de lancement de missiles	0
2.2.3 Bases et installations navales	0
2.2.4 Electronique, etc. o/	0
2.2.5 Installations pour le personnel	0
2.2.6 Locaux médicaux	0
2.2.7 Installations d'entraînement p/	0
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. q/	0
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	0
2.2.10 Ouvrages fortifiés	0
2.2.11 Abris r/	0
2.2.12 Terrains g/	0
2.2.13 Divers	0
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT s/	38	38
3.1 Recherche fondamentale et appliquée
3.2 Développement, essais et évaluation
4. TOTAL (1-2+3)	..	35 888	4 442	22 420	..	3 108	6 129	11 122	368	..	202	..	83 879

II. NOTES COMPLEMENTAIRES

1. La ventilation des dépenses afférentes à la construction et aux opérations et à l'entretien des forces paramilitaires - la gendarmerie - n'est pas possible.
2. La gendarmerie est une force publique instituée pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois; elle participe à la préparation des opérations de mobilisation.
3. a. En tenant compte de la situation économique de l'année 1978, nous suggérons un revenu brut annuel moyen de 275 000 francs belges, comme coût de substitution à la conscription.
b. 37 454 conscrits ont effectué leur service militaire en 1978.
4. Le nombre de mois de service militaire effectués par les conscrits en 1978 est de :
 - a. Dix mois pour les forces stationnées en Belgique;
 - b. Huit mois dans les unités stationnées en République fédérale d'Allemagne.
5. La Belgique n'a pas reçu d'aide militaire de l'étranger au cours de l'année examinée.
6. Il n'y a pas de vente de biens et matériels par le secteur militaire proprement dit. Après retrait d'emploi, les biens et matériels militaires sont remis :
 - a. A la disposition de l'Administration des Domaines, ressortant du Ministère des finances, pour vente;
 - b. Aux autorités des Etats-Unis pour les matériels reçus dans le cadre du Programme d'assistance mutuelle;
 - c. Aux autorités allemandes pour les matériels reçus dans le cadre des crédits de réparation d'après-guerre.

7. Statistiques disponibles

	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire		X
Exportations de matériel militaire		X
- Par pays		X
- Par région		X
Importations de matériel militaire	X	
- Par pays	X	
- Par région		X

/...

Types de forces Types de coûts	Types de forces											Total (1+12) (13)	
	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Boutin, administration et commandement centraux a/		Forces para- militaires b/ (8)	Défense civile c/ (9)	Aide militaire g/			
						Boutin (6)	Comman- dement (7)			territoire national (10)	étranger (11)		Mission de la paix (ONU) (12)
1. FONCTIONNEMENT	..	658,9	494,2	1 031,6	..	601,8	759,6	..	4,9	0,3	58,3	27,2	3 627,4
1.1 Personnel e/	..	421,5	317,9	527,9	..	436,7	658,9	..	1,7	..	0	21,1	2 385,7
1.1.1 Civils	..	81,2	128,3	121,0	..	190,0	148,9	..	1,7	..	0	0	671,1
1.1.2 Forces régulières	..	304,7	176,9	401,5	509,8	..	0	..	0	21,1	1 654,3
1.1.3 Forces de réserve	..	35,6	12,7	5,4	..	6,4	0,2	..	0
1.2 Opérations et entretien	..	237,4	176,3	503,7	..	165,1	91,7	..	3,2	0,3	58,3	6,1	1 241,7
1.2.1 Fournitures d'usage courant g/	..	118,0	100,0	241,8	..	65,8	17,1	..	0,8	..	0	1,8	542,1
1.2.2 Entretien et réparations h/	..	38,5	41,3	158,8	..	18,0	10,8	..	0,3	..	0	0,2	267,9
1.2.3 Frais de voyage, etc. i/	..	34,4	17,2	40,4	..	21,9	14,0	..	0,2	..	0	2,1	130,2
1.2.4 Loyers immobiliers j/	..	3,0	2,3	6,9	..	0,1	0,1	..	0	..	0	0	12,4
1.2.5 Divers	..	46,5	15,5	55,8	..	59,3	49,7	..	1,9	0,3	58,3	2,0	288,9
2. ACHATS ET CONSTRUCTION k/	..	250,2	236,8	69,4	..	100,3	9,0	465,7
2.1 Achats	..	227,1	223,5	43,7	..	56,5	6,1	556,9
2.1.1 Avions et engins	158,1	25,8	..	0,2	184,1
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques
2.1.5 Têtes et bombes nucléaires
2.1.4 Navires et bateaux	10,4	10,4
2.1.5 Véhicules blindés l/	..	121,3	35,3	136,6
2.1.6 Artillerie
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	1,8	0,1	1,9
2.1.8 Matériel et munitions m/	..	73,4	9,4	11,7	94,1
2.1.9 Electronique et communications	..	8,9	26,7	7,7	..	11,2	5,1	59,6
2.1.10 Véhicules non blindés	..	3,4	1,5	2,3	..	3,1	10,4
2.1.11 Divers	..	18,3	17,4	7,8	..	15,3	1,0	59,8
2.2 Construction n/	..	23,1	13,3	25,7	..	43,8	2,9	108,8
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	9,2	9,5
2.2.2 Bases de lancement de missiles
2.2.3 Bases et installations navales	3,6	3,6
2.2.4 Electronique, etc. o/	0,8	2,1	2,9
2.2.5 Installations pour le personnel	..	2,6	4,3	2,1	..	8,0	0,8	17,8
2.2.6 Locaux médicaux	0,4	0,4
2.2.7 Installations d'entraînement p/	..	9,1	0,7	28,5	38,1
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. q/	5,2	5,2
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	..	0,2	0,7	0,9
2.2.10 Ouvrages fortifiés
2.2.11 Abris r/
2.2.12 Terrains s/
2.2.13 Divers	..	11,2	4,0	14,1	..	0,9	30,2
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT t/	..	6,7	8,4	2,3	..	16,0	33,4
3.1 Recherche fondamentale et appliquée
3.2 Développement, essais et évaluation
4. TOTAL (1+2+3)	..	915,8	739,4	1 103,3	..	718,1	759,6	..	4,9	0,3	58,3	27,2	4 326,9

k) La plupart des programmes de renouvellement du matériel ayant subi des retards au cours des années précédentes, les durées moyennes d'utilisation pourraient ne pas être particulièrement significatives.

m) La consommation annuelle de munitions est de l'ordre de 100 millions.

Partie II

Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : Sans objet
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : Sans objet
(nombre d'années de service)

S'agissant du point d) de la section C, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau (section B) en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : Néant
(montant)

S'agissant des paragraphes m) et n) de la section C, la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle donnée au tableau (section B). On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1) à 12) du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de matériels militaires
et de munitions : 100 millions de dollars canadiens par an

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains)
- b) Biens immobiliers autres que les terrains) Les ventes par le
- c) Matériel) secteur militaire
- d) Services) sont négligeables
- e) Divers)

/...

Le Groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exportations de matériel militaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
ii) Par région	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
Importations de matériel militaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *
ii) Par région	<input type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/> *

En établissant ses recommandations, le Groupe spécial étudiera la possibilité de convertir les dépenses militaires nationales en une monnaie commune pour permettre les comparaisons. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

* Ces questions sont à l'étude.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Original : anglais

27 août 1980

B. Tableau proposé pour la publication internationale des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

(Tableau A du document A/31/222/Rev.1 des Nations Unies)

Pays : ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Exercice financier : 01 octobre 1977 // 30 septembre 1978
jour mois année jour mois année

(Choisir l'exercice financier ou l'année examinée les plus proches de l'année civile 1978 et pour lesquels on dispose des données voulues.)

Monnaie nationale et unité de mesure : Dollar E.-U.; Million (1 000 000)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

Tableau 1
Dépenses effectives (par organisme gouvernemental et par année)

Elément	Département de la défense (Fonctions militaires)								Défense civile Développement Prévention Défense civile g/	Développement de l'énergie matérielle nucléaire	Aide militaire à l'étranger		Total (1-12)
	Forces stratégiques (1)	Armée de terre Forces terrestres (2)	Armée de mer Forces navales (3)	Armée de l'air Forces aériennes (4)	Marine Corps Autres Forces de combat (5)	Usines chargées de la défense (6)	Ensemble des activités de défense (7)	Forces nationales Forces para- militaires h/			(9)	(10)	
1. FONCTIONS GÉNÉRALES		1 445	1 700	1 726	2 733	3	2 141	2 511	1 027	70			25 100
1.1 Personnel e/		1 116	60	1 727	2 1	1 525	677	22	22				51 500
1.1.1 Civils		4 55	4 73	1 140	146	1 200	207	000	20				11 076
1.1.2 Conscrits f/		4 401	4 466	4 078	1 000		0 171	000	0				10 000
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves													
1.2 Opérations et entretien		5 310	6 440	6 000	530	1 250	1 010	650					21 217
1.2.1 Fournitures d'usage courant g/													
1.2.2 Entretien et réparations h/													
1.2.3 Frais de voyage, etc. i/													
1.2.4 Loyers immobiliers j/													
1.2.5 Divers									70				40
2. ACHATS ET CONSTRUCTION k/		3 540	4 050	7 231	306	283	213	00	70	300			21 700
2.1 Achats		2 005	4 320	7 535	306	220	0	0					17 000
2.1.1 Aéronavs et engins		450		4 330									10 000
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques		306	1 575	1 276									10 000
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													
2.1.4 Navires et bateaux			2 013							12 070			10 000
2.1.5 Véhicules blindés l/		744											744
2.1.6 Artillerie													
2.1.7 Autres armes des forces terrestres													
2.1.8 Matériel et munitions m/		052											050
2.1.9 Electronique et communications													
2.1.10 Véhicules non blindés													
2.1.11 Divers		400	1 223	1 060									4 600
2.2 Construction n/		145	560	407		23	213	00	0				1 000
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes													
2.2.2 Bases de lancement de missiles													
2.2.3 Bases et installations navales													
2.2.4 Electronique, etc. o/													
2.2.5 Installations pour le personnel													
2.2.6 Locaux spéciaux													
2.2.7 Installations d'entraînement p/													
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. q/													
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													
2.2.10 Ouvrages fortifiés													
2.2.11 Abris r/													
2.2.12 Terrains s/													
2.2.13 Divers													
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT t/		1 707	3 180	3 171	0	690	0	0	7				7 853
3.1 Recherche fondamentale et appliquée													
3.2 Développement, essais et évaluation													
4. TOTAL (1+2+3)		94 830	30 575	20 071	3 036	3 215	10 690	2 690	01	2 070	400	60	106 356

0 Nil ou moins de la moitié de l'unité employée

1 Sans objet

2 Chiffre non connu

3 Chiffre approximatif

4 1 Chiffre indicatif. L'année de référence n'est pas celle indiquée par les cases.

5 Sans objet

Notes du tableau 1

(Les chiffres étant arrondis, il peut y avoir une différence entre la somme des éléments constituants et les totaux indiqués.)

Colonnes

6 : Les chiffres indiqués englobent les dépenses afférentes au Cabinet du Secrétaire à la défense.

9 : Les chiffres indiqués englobent toutes les dépenses de la Defense Civile Preparedness Agency, réorganisée et devenue la Federal Emergency Management Agency depuis l'achèvement de l'exercice financier considéré.

10 : Les chiffres indiqués englobent toutes les dépenses afférentes à la défense nucléaire. Ceux qui figurent à la ligne 2.1.3 n'y ont été portés qu'à titre de référence; ils n'entrent pas dans le calcul des totaux des colonnes 10 et 13. Le montant correspondant à la ligne 3 est compris dans ceux qui figurent aux lignes 1 et 2.

Lignes

- 1.1.2-3 : Les chiffres indiqués représentent la rémunération de tous les personnels militaires; le montant qui figure à la colonne 7 est celui des pensions de retraite militaire.
- 2.1 : Hormis l'élément "rémunération du personnel", on a fait figurer dans leur totalité les dépenses effectuées au titre des comptes d'affectation aux achats officiels des Etats-Unis dans les cases les plus appropriées du tableau.
- 2.2 : Les dépenses de construction du Marine Corps (colonne 5) sont incluses dans celles indiquées pour les forces navales.

Partie II

Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : Sans objet, la conscription n'étant plus en usage. Le secteur militaire concurrence le secteur civil en matière de rémunération.
.....
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : Sans objet, la conscription n'étant plus en usage depuis 1973.
.....
(nombre d'années de service)

S'agissant du point d) de la section C, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau (section B) en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : 0
.....
(montant)

S'agissant des paragraphes m) et n) de la section C, la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle donnée au tableau (section B). On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1) à 12) du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains
- b) Biens immobiliers autres que les terrains
- c) Matériel
- d) Services
- e) Divers

/...

Le groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<u>/ X /</u>	<u> </u>
Exportations de matériel militaire	<u>/ X /</u>	<u> </u>
i) Par pays	<u>/ X /</u>	<u> </u>
ii) Par région	<u>/ X /</u>	<u> </u>
Importations de matériel militaire	<u>/ X /</u>	<u> </u>
i) Par pays	<u>/ X /</u>	<u> </u>
ii) Par région	<u>/ X /</u>	<u> </u>

En établissant ses recommandations, le Groupe spécial étudiera la possibilité de convertir les dépenses militaires nationales en une monnaie commune pour permettre les comparaisons. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

Les taux de change officiels ou ceux du marché peuvent s'avérer tout à fait impropres à la conversion, en particulier lorsqu'il s'agit de comparer la rémunération d'engagés volontaires et celle de conscrits. Des parités de pouvoir d'achat, lorsqu'elles peuvent être établies, devraient se révéler plus précises. Pour être aussi exactes que possible, il conviendrait qu'elles portent sur le seul secteur militaire, du moins en ce qui concerne la rémunération.

Note explicative

La présente note a pour objet d'aider le Groupe spécial sur l'établissement des budgets militaires à procéder à l'essai du tableau proposé pour la publication des dépenses militaires. Comme le Gouvernement des Etats-Unis l'a déjà fait observer (document A/32/194, daté du 14 septembre 1977), et comme il continue de s'en expliquer ci-après, il ne dispose pas dans l'immédiat, sous une forme directement utilisable, de toutes les données voulues pour compléter entièrement le tableau proposé.

Les directives stipulent que les chiffres produits doivent porter sur des dépenses effectives. Les Etats-Unis comptabilisent les dépenses effectives sur la base des catégories d'affectation que le Congrès emploie pour accorder aux organismes gouvernementaux les autorisations budgétaires leur permettant de procéder aux engagements de dépenses qui se traduiront en versements du Trésor.

/...

En ce qui concerne les dépenses militaires, ces catégories d'affectation indiquent la fonction générale des dépenses (personnel militaire, opérations et entretien, achats, recherche-développement, etc.), ainsi que le corps ou l'organisme auquel elles sont imputables^x. C'est sous cette forme - la seule disponible étant donné que les dépenses ne constituent pas la principale mesure financière de la planification et de la comptabilité budgétaires des Etats-Unis - que celles-ci figurent au tableau 1 ci-dessus, dont les têtes de colonnes correspondent aux différents corps d'armée et autres organismes chargés de la défense, ainsi qu'aux dépenses relatives à l'ensemble des activités de défense. Les rubriques d'affectation ont été réparties de façon à respecter dans toute la mesure du possible la disposition verticale du tableau proposé. Les montants correspondant à l'élément "rémunération du personnel" ont été soustraits de chaque compte d'affectation et globalisés.

taire de la défense des Etats-Unis
ire et de sa variante, le montant
ur l'exercice financier 1978, les
Département de la défense, établi
nancière, présentent les
ons de dollars) :

<u>Montant des autorisations budgétaires</u>	<u>Montant total des engagements de dépenses autorisés</u>
27 246	27 184
9 180	9 172
34 732	34 902
29 529	30 346
1 641	1 860
11 371	10 508
115 322	116 494

t à un niveau constant, le montant
sont à peu près équivalents,
rité. S'agissant des activités
financier donné - opérations et
s budgétaires couvre les
e visé. Le montant des dépenses

^x L'appendice au budget annuel des Etats-Unis (Part I, Detailed Budget Estimates) contient une description de chaque compte d'affectation.

annuelles et celui des autorisations budgétaires sont donc sensiblement égaux. Pour ce qui est en revanche de programmes distincts, y compris en particulier les grands programmes d'achats et de construction, les autorisations budgétaires portent sur l'ensemble du financement; elles englobent en effet la totalité des dépenses nécessaires pour mener le programme à bien, quel que soit le calendrier d'exécution prévu. Les dépenses annuelles effectuées au titre de catégories d'affectation comprenant des programmes de ce type sont donc financées grâce aux autorisations budgétaires accordées pendant plusieurs exercices antérieurs, la réciproque étant vraie, à savoir que les autorisations budgétaires accordées une année donnée peuvent servir à financer des dépenses effectuées pendant plusieurs années ultérieures.

Ces dernières années, les dépenses effectuées au titre d'activités militaires ont été financées, pour quelque 70 p. 100 de leur montant total, grâce aux autorisations budgétaires que le Congrès avait accordées au titre de l'exercice considéré. Les nouvelles autorisations budgétaires servent, pour 65 p. 100 environ de leur montant total, à financer des dépenses effectuées la même année, le solde étant utilisé par la suite. Une évaluation plus détaillée révèle que cette proportion varie selon le type de dépenses, ainsi qu'en témoignent les données relatives à l'exercice 1979 présentées ci-après :

<u>Type d'affectation</u>	<u>Nouveaux crédits budgétaires autorisés pour des dépenses devant être effectuées pendant l'année en cours</u>	<u>Dépenses effectuées pendant l'année en cours au titre de la nouvelle autorisation budgétaire</u>
	(En pourcentage du montant total)	
Personnel militaire	98,0	97,1
Opérations et entretien	84,5	82,2
Recherche-développement, essais et évaluation	64,7	60,4
Achats	17,7	13,6
Construction militaire	6,1	4,9
Total - Département de la défense (activités militaires)	71,3	65,4

Le montant total des engagements de dépenses autorisés représente la valeur du programme d'activité relevant directement d'un compte d'affectation donné. Pour l'exercice financier 1978, il a différé du montant de l'autorisation budgétaire du fait que l'on y a inclus une partie de l'autorisation budgétaire de l'année précédente, reportée par le Congrès, les recettes de la vente de titres utilisées pour financer des programmes directs, et que l'autorisation budgétaire devenue caduque en a été exclue. Il n'a été supérieur que de 1 p. 100 au montant de l'autorisation budgétaire pour l'exercice financier 1978, dont il s'est encore rapproché depuis l'exercice 1979, lorsque la première différence a été supprimée.

/...

Il est fait plus largement usage, dans la programmation des activités du Département de la défense, du montant total des engagements de dépenses autorisés que des dépenses ou de l'autorisation budgétaire. Dans le cadre des comptes d'affectation aux achats, les sous-comptes relatifs aux "activités" (armes, matériel ou services connexes) sont évalués sur la base du montant total des engagements de dépenses autorisés. Ces données correspondent mieux au tableau proposé; elles figurent au tableau 2 ci-après. Il convient de noter que les données relatives au montant total des engagements de dépenses autorisés présentées dans le tableau ou mentionnées par ailleurs dans la présente note incluent les montants correspondant à l'élément "rémunération du personnel civil" de chaque compte d'affectation aux achats, qui ont été soustraits et présentés sous forme globale dans le tableau 1.

/...

Tableau 2

Répartition des comptes d'affectation aux achats entre les lignes du tableau proposé
(Montant total des engagements de dépenses autorisés)

	Armée de terre	Armée de mer	Armée de l'air	Marine Corps	Organismes chargés de la défense	Département de l'énergie	Total
2.1 <u>Achats</u>	<u>5 347</u>	<u>13 788</u>	<u>10 438</u>	<u>446</u>	<u>357</u>	<u>2 514</u>	<u>32 889</u>
2.1.1 Aéronefs et engins	551	2 744	4 514	-	-	-	7 909
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	439	1 877	735	83	-	-	3 134
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	-	-	-	-	-	2 514	2 514
2.1.4 Navires et bateaux	-	5 780	-	-	-	-	5 780
2.1.5 Véhicules blindés	1 409	-	-	77	-	-	1 485
2.1.6 Artillerie	-	-	-	-	-	-	-
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	-	-	-	-	-	-	-
2.1.8 Matériel et munitions	876	414	291	89	-	-	1 669
2.1.9 Electronique et communications	706	775	502	73	-	-	2 057
2.1.10 Véhicules non blindés	375	-	114	57	-	-	546
2.1.11 Divers ^x	991	2 199	4 132	67	357	-	7 794

^x Pour l'essentiel, pièces de rechange et matériel de soutien.

Note : Les chiffres étant arrondis, il peut y avoir une différence entre la somme des éléments constitutants et les totaux indiqués.

Outre la comptabilité par organismes, la programmation et la comptabilisation du Département de la défense portent sur de grands secteurs d'activité ou "éléments de programmes". Il convient toutefois de noter que le montant total des engagements de dépenses autorisés -- et non les dépenses -- constitue la principale composante de cette comptabilité. Les éléments de programmes sont regroupés par catégories générales et classés essentiellement en 10 "grands programmes" :

1. Forces stratégiques - unités d'aéronefs et de missiles offensifs et défensifs.
2. Forces à objectifs généraux - commandements unifiés, forces tactiques de combat et de soutien de l'armée de terre, forces maritimes et aériennes de l'armée de mer, forces du Marine Corps, y compris l'aviation et unités de combat et de soutien aéroportées de l'armée de l'air; unités logistiques et de soutien connexes.
3. Renseignement et communications - missions et activités intéressant les forces de combat et activités centralisées relatives au renseignement, à la sécurité et aux communications.
4. Aérotransport et transport par mer - aérotransport, transport par mer et autres modes de transport, y compris les unités logistiques et de soutien.
5. Garde et réserve - appui aux unités de formation de la garde nationale et de la réserve.
6. Recherche-développement - appui aux activités et projets de recherche-développement n'ayant pas de rapport avec les éléments dont l'achat et la mise en place ont été approuvés.
7. Services centraux d'approvisionnement et d'entretien - dépôts d'approvisionnement et d'entretien, et activités d'approvisionnement et d'entretien non essentielles aux unités de mission.
8. Formation, services médicaux et autres activités intéressant le personnel militaire.
9. Administration et activités connexes - appui administratif aux commandements des départements et grands services d'administration, commandements de campagne, et activités administratives.
10. Appui à d'autres nations - activités d'appui aux alliés.

Le montant total des engagements de dépenses autorisés par grands programmes et par comptes d'affectation pour l'exercice financier 1978 figure au tableau 3 ci-après. (Toutes les lignes à partir de 1.2 comprennent un élément "rémunération du personnel civil", que les données actuelles ne permettent pas d'isoler en vue de les globaliser ultérieurement, comme au tableau 1.)

Tableau 3

Montant total des engagements de dépenses autorisés par grands programmes (Département de la défense)
et par rubriques horizontales du tableau proposé

Grand programme											TOTAL (11)
	Forces straté- giques (1)	Forces à objectifs généraux (2)	Rensei- gnement et commu- nications (3)	Aéro- transport et transport par mer (4)	Garde et réserve (5)	Recher- che- dévelop- pement (6)	Services centraux d'approvi- sionnement et d'entretien (7)	Formation, services médicaux et autres (8)	Adminis- tration et activités connexes (9)	Appui à d'autres nations (10)	
Types de coûts	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
1 FONCTIONNEMENT	4 183	21 880	4 007	1 308	5 013	434	10 559	21 855	1 857	160	71 259
1.1 Personnel (militaire seulement)	1 763	11 951	1 283	720	2 297	434	413	16 936 ^x	479	81	36 357
1.2 Opérations et entretien	2 420	9 929	2 724	588	2 716	0	10 146	4 919	1 378	79	34 902
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	4 523	19 668	3 295	281	1 873	74	1 399	672	321	98	32 204
2.1 Achats	4 305	19 146	3 273	257	1 697	0	1 161	470	36	0	30 344
2.2 Construction	218	522	22	24	176	74	238	202	285	98	1 860
3. RECHERCHE- DEVELOPPEMENT	470	724	645	31	0	9 628	3	1	0	1	11 503
... (Divers)	-	171	-	-	-	-	-	1 389	2	-	1 562
4. TOTAL	9 177	42 443	7 947	1 619	6 889	10 136	11 961	23 917	2 181	259	116 528

Note : Les chiffres étant arrondis, il peut y avoir une différence entre la somme des éléments constitutants et les totaux indiqués.

^x Y compris les pensions de retraite de tous les personnels militaires.

Les éléments de programmes sont également classés par "catégories de planification et de programmation de la défense" aux fins de certaines activités de planification du Département de la défense. Les catégories de "missions" employées par le Bureau du budget du Congrès constituent une classification analogue, comprenant les mêmes éléments. Le diagramme ci-après illustre l'utilisation commune des éléments de programmes classés selon les deux axes que constituent les "grands programmes de défense" et les "catégories de planification et de programmation de la défense".

Il serait plus difficile d'obtenir une entière conformité avec les détails de la classification par types de coûts de l'ONU. La pratique budgétaire des Etats-Unis se fonde en effet sur une autre classification, dite par "objet", dont l'utilisation est en l'occurrence limitée, étant donnée :

- Que les données disponibles ne portent que sur les engagements de dépenses, les dépenses effectives n'étant pas prises en considération en tant que telles;
- Qu'elle n'est établie que pour les comptes d'affectation dans leur ensemble, et ne peut être décomposée que par secteur ou service;
- Que les pratiques suivies varient à certains égards selon les services.

ELEMENTS DE ALGERIES*

GRANDS PROGRAMES DE DEFENSE

CATEGORIES DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION DE LA DEFENSE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	FORCES STRATEGIQUES	FORCE ET OBJECTIFS GENERAUX	RENSEIGNEMENT ET COMMUNICATION	AEROTRANSPORT ET TRANSPORT PAR MER	GARDES ET RESERVE	RECHERCHES D'APPLIQUES	SERVICES CENTRAUX D'APPROVISIONNEMENT ET D'INTERETTES	PERSONNEL DE FORMATION, MEDICAL ET AUTRES	ADMINISTRATION ET ACTIVITES CONNEXES	APPUIS A D'AUTRES NATIONS
FORCES STRATEGIQUES	AEROPORTS STRATEGIQUES MISSILES STRATEGIQUES COMMANDEMENT CENTRAL DES COMMUNICATIONS SURVEILLANCE ET ALERTE DEFENSE CIVILE	POSTES DE COMMANDEMENT "AIR"	SYSTEME NATIONAL DE COMMANDEMENT CMD MILITAIRE		AEROPORTS STRATEGIQUES MISSILES STRATEGIQUES	PROJETS RELATIFS AUX AEROPORTS STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS AUX MISSILES STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS A L'EXERCICE DU COMMANDEMENT PROJET RELATIF A LA SURVEILLANCE ET A L'ALERTE			SYSTEME MONDIAL DE COMMANDE ET DE CONTROL MILITAIRES TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNEES	
FORCES TACTIQUES MOBILITE		PROJETS RELATIFS AUX AEROPORTS STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS AUX MISSILES STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS A L'EXERCICE DU COMMANDEMENT PROJET RELATIF A LA SURVEILLANCE ET A L'ALERTE	PROJETS RELATIFS AUX AEROPORTS STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS AUX MISSILES STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS A L'EXERCICE DU COMMANDEMENT PROJET RELATIF A LA SURVEILLANCE ET A L'ALERTE	AEROPORTS STRATEGIQUES MISSILES STRATEGIQUES COMMANDEMENT CENTRAL DES COMMUNICATIONS SURVEILLANCE ET ALERTE DEFENSE CIVILE	PROJETS RELATIFS AUX AEROPORTS STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS AUX MISSILES STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS A L'EXERCICE DU COMMANDEMENT PROJET RELATIF A LA SURVEILLANCE ET A L'ALERTE	PROJETS RELATIFS AUX AEROPORTS STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS AUX MISSILES STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS A L'EXERCICE DU COMMANDEMENT PROJET RELATIF A LA SURVEILLANCE ET A L'ALERTE				
FORCES AUXILIAIRES			RENSEIGNEMENTS COMMUNICATIONS GROMPHIQUES		RENSEIGNEMENTS COMMUNICATIONS GROMPHIQUES	PROJETS RELATIFS AUX AEROPORTS STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS AUX MISSILES STRATEGIQUES PROJETS RELATIFS A L'EXERCICE DU COMMANDEMENT PROJET RELATIF A LA SURVEILLANCE ET A L'ALERTE				
ACTIVITES DE SOUTIEN	OPERATIONS DES BASES COMMUNICATIONS DES BASES ENTRAINEMENT AU COMBAT LOGISTIQUE	OPERATIONS DES BASES COMMUNICATIONS DES BASES ENTRAINEMENT AU COMBAT LOGISTIQUE	OPERATIONS DES BASES COMMUNICATIONS DES BASES ENTRAINEMENT AU COMBAT LOGISTIQUE	OPERATIONS DES BASES COMMUNICATIONS DES BASES ENTRAINEMENT AU COMBAT LOGISTIQUE	OPERATIONS DES BASES COMMUNICATIONS DES BASES ENTRAINEMENT AU COMBAT LOGISTIQUE	OPERATIONS DES BASES COMMUNICATIONS DES BASES ENTRAINEMENT AU COMBAT LOGISTIQUE	OPERATIONS DES BASES COMMUNICATIONS DES BASES ENTRAINEMENT AU COMBAT LOGISTIQUE	OPERATIONS DES BASES COMMUNICATIONS DES BASES ENTRAINEMENT AU COMBAT LOGISTIQUE	OPERATIONS DES BASES COMMUNICATIONS DES BASES ENTRAINEMENT AU COMBAT LOGISTIQUE	OPERATIONS DES BASES COMMUNICATIONS DES BASES ENTRAINEMENT AU COMBAT LOGISTIQUE
PERSONNEL	STAGIAIRES	STAGIAIRES		STAGIAIRES	RECRUES EN FORMATION			HOMMES DE PASSAGE PATIENTS PRISONNIERS DETENUS STAGIAIRES ETUDIANTS ELVES OFFICIERS		

FRANCE

/Original : français/

/20 mai 1980/

Cette contribution appelle plusieurs observations :

1) La matrice conçue par le Groupe spécial sur l'établissement des budgets militaires se présente sous une forme trop détaillée pour qu'il paraisse possible, notamment à un pays ne faisant pas partie de l'échantillon retenu par le groupe, de lui donner, à ce stade, une réponse sous cette forme. Aussi a-t-il paru préférable d'élaborer un tableau à double entrée correspondant aux catégories budgétaires en usage en France;

2) Les données figurant au tableau joint constituent une synthèse des documents budgétaires nationaux disponibles dans le public;

3) Les termes "FNS-ANT" figurant au tableau correspondent aux dépenses relatives aux forces nucléaires.

/...

BUDGET DE LA DEFENSE
(hors pensions)
(Millions de francs français)

CLASSES DE COUTS	FORCES SOUTIENS	FNS	TERRE	AIR	MARINE	SECTION	SOUTIENS ET		GENDAR-	DEFENSE	ASSISTANCE MILITAIRE			TOTAL	OBSERVATIONS
		+ ANT	(2)	(3)	(4)	COMMUNE	COMMANDEMENT	MERIE	CIVILE	(10)	(11)	(12)	(13)		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	
1															
	Rémunérations et charges sociales (RCS)	1 531	9 014	3 808	3 360	781	5 702	2 235	6 165	-	-	-	-	32 596	(a) Entretien programmé du personnel + alimentation + fonctionnement
	Vie courante (a)	774	3 985	1 113	843	479	2 194	674	1 075	-	-	-	-	11 137	(b) Entretien programmé du matériel + carburants
	Activités (b)	3 144	2 938	3 088	3 371	-	151	54	120	-	-	-	-	12 866	opérationnels + munitions
2															
	Fabrications	4 247	4 273	3 656	3 498	159	466	149	224	-	-	-	-	16 672	
	Infrastructure	641	1 260	350	204	299	393	231	458	-	-	-	-	3 836	
3															
	ETUDES et DEVELOPPEMENTS	6 626	761	1 973	907	1 228	-	-	-	-	-	-	-	11 495	
4															
	TOTAL	16 963	22 231	13 988	12 183	2 946	8 906	3 343	8 042	-	-	-	-	88 602	

- (1) Forces nucléaires stratégiques + Armement nucléaire tactique.
(6) Organismes des soutiens des personnels et des matériels.
(7) Administration générale.

INDONESIE

/Original : anglais/

/11 avril 1980/

B. Tableau proposé pour la publication internationale des dépenses militaires
(Dépenses effectives aux prix courants)

(Tableau A du document A/31/222/rev.1 de l'Organisation des Nations Unies)

Pays : INDONESIE

Exercice financier : 01 04 1978 // 31 03 1979
 jour mois année jour mois année

(Choisir l'exercice financier ou l'année examinée les plus proches de l'année civile 1978 et pour lesquels on dispose des données voulues)

Monnaie nationale et unité de mesure : Rupiah indonésiens dix millions (10 000 000)

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

Types de coûts	Types de forces					Soutien, administration et commandement centraux		Forces para-militaires (8)	Défense civile (9)	Aide militaire			Total (1-12) (13)
	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)	
1. FONCTIONNEMENT	..	23 928	6 892	3 000	..	4 952	634	11 487	52 893
1.1 <u>Personnel</u>	..	16 503	4 113	2 942	..	2 080	...	7 469	33 107
1.1.1 Civils	..	3 635	1 289	687	..	312	...	346	6 869
1.1.2 Conscrits 1/	..	12 868	2 825	2 255	..	1 768	...	7 122	26 838
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	0	0	0	..	0	...	0	0
1.2 <u>Opérations et entretien</u>	..	7 425	2 778	2 058	..	2 872	...	4 019	19 152
1.2.1 Fournitures d'usage courant	..	5 371	1 462	1 296	..	1 278	...	3 176	12 586
1.2.2 Entretien et réparations	..	879	997	417	..	445	...	285	2 985
1.2.3 Frais de voyage, etc.	..	544	115	156	..	574	...	258	1 647
1.2.4 Loyers immobiliers 2/	..	630	244	187	..	575	...	300	1 936
1.2.5 Divers	..	0	0	0	..	0	...	0	0
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	..	3 928	3 930	3 522	..	2 220	1 064	1 465	16 129
2.1 <u>Achats</u>	..	1 366	3 436	3 009	..	1 352	...	489	9 652
2.1.1 Aéronefs et engins	..	0	36	2 740	83	2 859
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	..	0	0	0	0	0
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	..	0	0	0	0	0
2.1.4 Navires et bateaux	..	84	3 188	0	80	3 352
2.1.5 Véhicules blindés	..	296	0	0	0	296
2.1.6 Artillerie	..	79	0	0	0	79
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	225	52	0	92	369
2.1.8 Matériel et munitions 3/	..	169	0	72	23	264
2.1.9 Electronique et communications	..	231	0	37	..	485	...	121	874
2.1.10 Véhicules non blindés	..	258	0	135	89	482
2.1.11 Divers	..	24	160	25	..	867	...	0	1 076
2.2 <u>Construction</u>	..	2 561	495	513	..	868	...	976	5 413
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes 4/	..	0	19	212	0	231
2.2.2 Bases de lancement de missiles	..	0	0	0	0	0
2.2.3 Bases et installations navales 4/	..	0	302	0	0	302
2.2.4 Electronique, etc.	..	45	0	33	99	197
2.2.5 Installations pour le personnel	..	1 774	0	37	164	1 975
2.2.6 Locaux médicaux	..	0	0	0	..	25	...	0	25
2.2.7 Installations d'entraînement	..	609	0	7	..	257	...	303	1 176
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	..	0	104	69	0	173
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	..	0	70	107	..	586	...	411	1 174
2.2.10 Ouvrages fortifiés	..	0	0	0	0	0
2.2.11 Abris	..	0	0	0	0	0
2.2.12 Terrains	..	0	0	0	0	0
2.2.13 Divers	..	134	0	27	0	161
5. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	...	20	6	2	...	45	...	1	74
5.1 Recherche fondamentale et appliquée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5.2 Développement, essais et évaluation	...	20	6	2	...	45	...	1	74
4. TOTAL (1+2+3)	...	27 875	10 828	8 524	...	7 217	1 698	12 994	69 096

2/

5/

1/

Notes

1/ Les chiffres portés à la ligne 1.1.2 (Conscrits) représentent le montant des salaires et indemnités versés à l'ensemble du personnel militaire qu'il soit régulier ou appelé. On notera toutefois que le budget de la défense ne comprend pas les pensions, qui relèvent du Département des finances comme pour tous les autres fonctionnaires retraités.

2/ Les chiffres portés à la ligne 1.2.4 représentent le montant des dépenses d'électricité, de téléphone, d'eau et de gaz. Presque toutes les installations, y compris les terrains utilisés par des unités ou établissements militaires, font partie du Domaine et ne sont donc pas loués.

3/ Les chiffres portés à la ligne 2.1.8 ne portent que sur les achats de munitions.

4/ Pour l'essentiel, les chiffres portés aux lignes 2.2.1 et 2.2.3 ne portent pas sur la construction, mais bien plutôt sur l'entretien des installations visées.

5/ On entend par forces paramilitaires (colonne 8) les forces de police du pays. La police fait partie des services armés et son organisation relève donc du Département de la défense.

6/ L'organisation de la défense civile dépend du Ministère de l'intérieur alors que l'encadrement et l'appui technique sont fournis par les services de l'armée.

7/ Les montants indiqués aux colonnes 6 et 7 englobent les dépenses afférentes aux Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix.

Partie II

Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 192 000 rupiah par an,
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 25 500
(nombre d'années de service)

S'agissant du point d) de la section C, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau (section B) en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : 57
(montant)

S'agissant des paragraphes m) et n) de la section C, la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle donnée au tableau (section B). On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1) à 12) du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de matériels militaires et de munitions : Non disponible

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains	Néant
b) Biens immobiliers autres que les terrains	Néant
c) Matériel	Néant
d) Services	Néant
e) Divers

Le groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Exportations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Importations de matériel militaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En établissant ses recommandations, le Groupe spécial étudiera la possibilité de convertir les dépenses militaires nationales en une monnaie commune pour permettre les comparaisons. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

/...

ITALIE

/Original : français/

/28 mars 1980/

En considération de l'intérêt que l'Italie porte à la question de la réduction des budgets militaires et de l'importance qu'à cet égard revêt l'étude du Groupe spécial, le Représentant permanent de l'Italie a l'honneur de transmettre ci-joint le tableau proposé établi en fonction du budget de la défense de l'Italie pour l'année 1980.

En ce qui concerne la catégorie 2.2 "Construction", la structure même des prévisions budgétaires italiennes ne permet d'indiquer que les données globales et non les détails requis aux points 2.2.1 - 2.2.13. Le Gouvernement italien par ailleurs a jugé utile d'ajouter aux catégories proposées dans l'instrument de publication normalisée une catégorie supplémentaire concernant la "valeur moyenne journalière des rétributions du personnel militaire", dans la conviction qu'il s'agit d'un élément susceptible de faciliter l'évaluation approfondie des budgets militaires. Il serait enfin souhaitable, de l'avis de l'Italie, que l'instrument de publication normalisée prévoie une spécification des coûts unitaires des éléments les plus importants du matériel militaire (missiles, chars et avions de combat) afin de faciliter la comparaison plus aisée des différents budgets militaires.

/...

FACTOTYPE EXPERIMENTAL DE FORMULAIRE POUR LA PUBLICATION DES BUDGETS MILITAIRES

(En milliards de livres)

Italie - Budget de la défense, 1950

Types de forces Types de coûts	Forces straté- giques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (cara- biniers) (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (G.P./P.S.) (8)	Défense civile (9)	Aide militaire			Total (1-12) (13)
						Soutien (USG) (6)	Comman- dement (SMD) (7)			Territoire national (10)	Étranger (11)	Mission de la paix (ONU) (12)	
1. FONCTIONNEMENT													
1.1 Personnel	-	464,8	114,1	267,2	682,8	64,2	15,2	5,2	-	-	-	-	1 613,5
1.1.1 Civils	-	128,8	62,0	57,4	1,0	184,9	3,9	-	-	-	-	-	438,0
1.1.2 Consécrites	-	442,4	86,7	161,8	-	29,7	5,3	-	-	-	-	-	809,8
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves	-	13,5	-	-	70,4	-	-	-	-	-	-	-	-
1.2 Opérations et entretien													
1.2.1 Fournitures d'usage courant	-	108,2	40,2	76,7	22,0	35,5	1,2	12,6					296,4
1.2.2 Entretien et réparations	-	274,2	124,1	239,3	37,9	36,0	4,4	5,4					721,3
1.2.3 Frais de voyage, etc.	-	36,6	16,5	29,5	8,6	21,1	3,2	-					131,9
1.2.4 Loyers immobiliers	-	1,5	0,1	0,5	1,5	43,5	2,0	-					48,5
1.2.5 Divers	-	12,4	25,7	58,0	7,7	51,2	31,3	16,4					200,7
2. ACHATS ET CONSTRUCTION													
2.1 Achats													
2.1.1 Aéronavs et engins	-	17,1	8,9	413,6	-	26,0	-	-					467,6
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	-	6,8	-	5,4	-	-	-	-					12,2
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	-	-	-	-	-	-	-	-					-
2.1.4 Navires et bateaux	-	-	280,9	-	-	9,8	-	-					290,7
2.1.5 Véhicules blindés	-	199,7	-	-	0,9	-	-	-					196,6
2.1.6 Artillerie	-	64,7	60,2	-	-	-	-	-					124,9
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	-	0,4	-	-	1,5	-	-	-					1,9
2.1.8 Matériel et munitions	-	1,0	3,2	-	-	-	-	1,0					5,2
2.1.9 Electronique et communications	-	38,0	66,0	62,8	1,6	3,8	18,3	17,2					207,7
2.1.10 Véhicules non blindés	-	12,7	-	18,5	1,5	-	-	-					32,5
2.1.11 Divers	-	23,6	5,4	26,8	1,0	6,5	-	-					63,1
2.2 Construction													
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes													
2.2.2 Bases de lancement de missiles													
2.2.3 Bases et installations navales													
2.2.4 Electronique, etc.													
2.2.5 Installations pour le personnel													
2.2.6 Locaux médicaux													
2.2.7 Installations d'entraînement													
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.													
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													
2.2.10 Ouvrages fortifiés													
2.2.11 Abris													
2.2.12 Terrains													
2.2.13 Divers													
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT													
3.1 Recherche fondamentale et appliquée		0,9	0,9	-	-	-	2,8	-					4,6
3.2 Développement, essais et évaluation		7,5	1,2	43,4	-	-	17,2	-					69,1
4. TOTAL (1+2+3)		1 800,9	910,2	1 456,5	840,2	383,8	148,4	62,5					5 842,3

Values moyennes journalières des rétributions du personnel militaire (par catégorie)

- Officiers : livres 30 450
- Sous-officiers : " 22 190
- Consécrites : " 1 000

TABLAU PROPOSE POUR LA PUBLICATION INTERNATIONALE DES DEPENSES MILITAIRES
(En pesos)

[Original : espagnol]

18 avril 1989

Types de forces Types de coûts	Forces straté- giques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Département de l'in- dustrie de guerre (6)	Soutien, administration et commandement centraux a/		Forces para- militaires b/	Défense civile c/	Aide militaire d/			Total (1-12) (13)
							Soutien (6)	Comman- dement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)	
1. FONCTIONNEMENT														
1.1 Personnel		8 690 641 000		326 559 000		82 176 000								9 299 376 000
1.1.1 Civils		15 769 000		1 851 000		214 585 000								231 905 000
1.1.2 Conscrits														
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves														
1.2 Opérations et entretien														
1.2.1 Fournitures d'usage courant		977 649 000		52 446 000		100 299 000								1 130 394 000
1.2.2 Entretien et réparations		148 926 000		118 199 000		100 299 000								367 424 000
1.2.3 Frais de voyage, etc.		16 500 000				170 000								16 670 000
1.2.4 Loyers immobiliers		10 000 000												10 000 000
1.2.5 Divers		310 197 000		276 000		9 749 000								320 222 000
2. ACHATS ET CONSTRUCTION														
2.1 Achats														
2.1.1 Aéronavs et engins				80 962 000										80 962 000
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques														
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires														
2.1.4 Navires et bateaux														
2.1.5 Véhicules blindés														
2.1.6 Artillerie														
2.1.7 Autres armes des forces terrestres		51 502 000												51 502 000
2.1.8 Matériel et munitions		850 000				66 000								916 000
2.1.9 Electronique et communications														
2.1.10 Véhicules non blindés		80 000 000				1 750 000								81 750 000
2.1.11 Divers		70 691 000				60 750 000								131 441 000
2.2 Construction														
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes														
2.2.2 Bases de lancement de missiles														
2.2.3 Bases et installations navales														
2.2.4 Electronique, etc. g/		37 546 000												37 546 000
2.2.5 Installations pour le personnel		132 421 000												132 421 000
2.2.6 Locaux médicaux														
2.2.7 Installations d'entraînement p/														
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. q/						10 000 000								10 000 000
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration														
2.2.10 Ouvrages fortifiés														
2.2.11 Abris r/														
2.2.12 Terrains s/														
2.2.13 Divers														
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT t/														
3.1 Recherche fondamentale et appliquée														
3.2 Développement, essais et évaluation														
4. TOTAL (1+2+3)		10 542 692 000		780 069 000		491 859 000								11 814 600 000

* Colonne supplémentaire tenant compte de la structure de l'armée de terre et de l'armée de l'air mexicaines (Secrétariat de la défense nationale).

/...

NORVEGE

[Original : anglais]

[7 août 1980]

B. Tableau proposé pour la publication internationale des dépenses militaires
(Dépenses effectives aux prix courants)

(Tableau A du document A/31/222/Rev.1 des Nations Unies)

Pays : NORVEGE

Exercice financier : 01 01 1978 // 31 12 1978
 jour mois année jour mois année

(Choisir l'exercice financier ou l'année examinée les plus proches de l'année civile 1978 et pour lesquels on dispose des données voulues)

Monnaie nationale et unité de mesure : Million de couronnes norvégiennes

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

/...
...

Types de forces Types de coûts	Forces					Soutien, administration et commandement centraux a/		Forces para- militaires b/	Défense civile g/	Aide militaire d/			Total (1-12) (13)
	Forces straté- giques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres Forces de combat (5)	Soutien (6)	Comma- ndement (7)			territoire national (10)	Stranger peix (ONU) (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)	
1. <u>FONCTIONNEMENT</u>	..	1 645	1 071	1 205	1 222	0	0	120	5 261
1.1 <u>Personnel e/</u>	..	1 184	601	767	872	0	0	80	3 504
1.1.1 Civils	..	504	195	220	289	0	0	0	1 008
1.1.2 Conscrits f/	..	164	57	51	1	0	0	0	275
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	716	349	496	582	0	0	80	2 023
1.2 <u>Opérations et entretien</u>	..	459	470	458	550	0	0	40	1 957
1.2.1 Fournitures d'usage courant g/	..	151	168	140	9	0	0	...	408
1.2.2 Entretien et réparations h/	..	183	245	204	59	0	0	...	694
1.2.3 Frais de voyage, etc. i/
1.2.4 Loyers immobiliers j/
1.2.5 Divers	..	125	117	94	482	0	0	...	1 814
2. <u>ACHATS ET CONSTRUCTION k/</u>	..	409	422	778	55	142	54	0	1 860
2.1 <u>Achats</u>	..	352	378	729	55	0	0	0	1 496
2.1.1 Aéronaves et engins	..	0	0	643	0	0	0	0	643
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	..	0	0	0	0	0	0	0	0
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	..	0	0	0	0	0	0	0	0
2.1.4 Navires et bateaux	..	0	219	0	0	0	0	0	219
2.1.5 Véhicules blindés l/	..	0	0	0	0	0	0	0	0
2.1.6 Artillerie	..	10	29	1	0	0	0	0	40
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	33	0	12	0	0	0	0	65
2.1.8 Matériel et munitions m/	..	142	98	25	0	0	0	0	265
2.1.9 Electronique et communications	..	28	28	33	14	0	0	0	103
2.1.10 Véhicules non blindés	..	96	3	11	3	0	0	0	113
2.1.11 Divers	..	4	1	4	56	0	0	0	47
2.2 <u>Construction n/</u>	..	76	44	49	0	142	54	0	365
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	..	0	0	1	0	0	(1)
2.2.2 Bases de lancement de missiles	..	0	0	2	0	0	(2)
2.2.3 Bases et installations navales	..	0	2	0	0	0	(2)
2.2.4 Electronique, etc. o/	..	2	2	8	0	0	(12)
2.2.5 Installations pour le personnel	..	16	5	4	0	0	(25)
2.2.6 Locaux médicaux	..	2	1	1	0	0	(4)
2.2.7 Installations d'entrainement p/	..	16	2	2	0	0	(26)
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. q/	..	20	5	2	0	0	(34)
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	..	3	1	3	0	0	(7)
2.2.10 Ouvrages fortifiés	..	3	18	3	0	0	(24)
2.2.11 Abris r/	..	0	0	0	0	0	(0)
2.2.12 Terrains s/	..	2	1	9	0	0	(12)
2.2.13 Divers	..	12	5	7	0	0	(24)
3. <u>RECHERCHE-DEVELOPPEMENT t/</u>	..	0	0	0	15	0	0	0	15
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	..	0	0	0	0	0	0	..
3.2 Développement, essais et évaluation	..	0	0	0	0	0	0	..
4. <u>TOTAL (1+2+3)</u>	..	2 052	1 453	1 983	1 292	142	54	120	7 136

Partie II

Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 28 000 Kr N
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 25 000
(nombre d'années de services)

S'agissant du point d) de la section C, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau (section B) en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : 96 millions de couronnes norvégiennes
(montant)

S'agissant des paragraphes m) et n) de la section C, la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle donnée au tableau (section B). On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1) à 12) du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de matériels militaires et de munitions

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains
- b) Biens immobiliers autres que les terrains
- c) Matériel
- d) Services
- e) Divers /...

Le Groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exportations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Importations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En établissant ses recommandations, le Groupe spécial étudiera la possibilité de convertir les dépenses militaires nationales en une monnaie commune pour permettre les comparaisons. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

/...

Commentaires

La mise en tableau des données relatives aux dépenses militaires a exigé beaucoup de temps. Cela est dû essentiellement au fait que le mode de classement suivi par la défense norvégienne est différent de celui qui a été adopté dans le tableau du Groupe spécial. De ce fait, il est impossible, sans remanier considérablement les états norvégiens, de déterminer le montant des dépenses pour chaque type de force et de coût. D'autre part, il aurait été probablement inacceptable et inutile de modifier le tableau en vue de pouvoir y insérer directement les données figurant dans les comptes norvégiens. Toutefois, afin de faciliter la tâche, les modifications ci-après sont proposées :

1. Regroupement, dans la colonne intitulée "Soutien, administration et commandement centraux" des sous-rubriques "Soutien" et "Commandement".
2. La rubrique "frais de voyage, etc." (1.2.3) est interprétée de manière restrictive.

Nous appelons également l'attention sur les points suivants :

Dans les rubriques relatives aux "types de force" :

La colonne 7 comprend à la fois les dépenses de "Soutien" (6) et de "Commandement" (7). Sous ces rubriques, les dépenses totales sont évaluées à 1 milliard 150 millions de couronnes pour les activités de "Soutien" et à 250 millions pour les activités de "Commandement".

Les dépenses relatives à la défense civile (9) ne sont pas couvertes par le budget de la défense. Elles ne figurent donc pas dans le tableau.

Dans les rubriques relatives aux "types de coûts" :

Les rubriques 1.2.3 et 1.2.4 ont été regroupées sous 1.2.5.

Sous la rubrique 2.2 "Construction", les dépenses relatives à l'assistance militaire, "sur le territoire national" (10) et "à l'étranger" (11) ont été respectivement de 142 millions et 54 millions de couronnes norvégiennes. Ces dépenses ont été effectuées dans le cadre des programmes d'infrastructure de l'OTAN. Il n'a pas été jugé possible de répartir ces dépenses par "types de coûts". C'est pourquoi, elles ont été regroupées sous la rubrique globale "Construction". Les chiffres portés dans les rubriques 2.2.1 à 2.2.15 ont été mis entre parenthèses car la somme des montants indiqués ne correspond pas à la somme inscrite sous la rubrique globale "Construction", 2.2.

Les dépenses relatives à la rémunération de personnel (environ 45 millions de couronnes norvégiennes affectées à la "Recherche-développement") dans la rubrique 3, ne sont pas incluses dans ce montant dans la mesure où elles ont été incorporées dans la rubrique 1.1.

/...

NOUVELLE-ZELANDE

/Original : anglais/

/18 juin 1980/

Le Ministère de la défense de la Nouvelle-Zélande a demandé d'appeler l'attention sur le fait que les chiffres qu'il a communiqués ne comprennent pas le montant des pensions de guerre ni les sommes versées par la Caisse des retraites aux anciens personnels militaires ou employés civils du Ministère. Quant aux montants communiqués par le Ministère pour la rubrique de la recherche-développement, ils regroupent toutes les dépenses, y compris les dépenses de personnel.

/...

(En milliers de dollars néo-zélandais)

Types de forces Types de coûts	Forces straté- giques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement général h/		Forces para- militaires b/ (8)	Défense civile g/ (9)	Aide militaire j/ k/		Total (1-12) (13)
						Soutien (6)	Commun- dement (7)			Territoire national (10)	Stranger (11)	
1. PERSONNEL		98 581	56 014	78 491			32 000			534	112	265 732
1.1 Personnel g/		69 544	59 173	45 143			23 715			201	112	177 888
1.1.1 Civils		6 049	13 156	2 967			9 885					32 037
1.1.2 Consécrite f/												
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves		63 495	26 057	42 176			13 830			201	112	145 851
1.2 Opérations et entretien		29 057	16 841	33 548			8 285			355		87 844
1.2.1 Fournitures d'usage courant g/		8 072	8 412	11 988			625			116		29 815
1.2.2 Entretien et réparations h/		13 612	5 484	16 598			1 517			2		37 015
1.2.3 Frais de voyage, etc. i/		4 319	1 645	3 016			3 070			214		12 864
1.2.4 Loyers immobiliers j/		9	25	56			465					555
1.2.5 Divers		1 025	1 275	1 690			2 810			1		7 601
2. ACHATS ET CONSTRUCTION k/		10 541	8 571	11 057			1 375					31 544
2.1 Achats		5 709	7 504	7 896			842					22 111
2.1.1 Aéronavs et engins				4 379								4 379
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques												
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires												
2.1.4 Navires et bateaux			5 604									5 604
2.1.5 Véhicules blindés l/												
2.1.6 Artillerie												
2.1.7 Autres armes des forces terrestres												
2.1.8 Matériel et munitions m/		963	177	1 258			398					2 816
2.1.9 Electronique et communications												
2.1.10 Véhicules non blindés		598	251	285								1 132
2.1.11 Divers		4 208	1 492	1 976			444					8 120
2.2 Construction n/		4 552	987	3 161			533					9 235
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes				3 085								3 085
2.2.2 Bases de lancement de missiles												
2.2.3 Bases et installations navales			729									729
2.2.4 Electronique, etc. o/												
2.2.5 Installations pour le personnel		683	258	76								1 017
2.2.6 Locaux médicaux												
2.2.7 Installations d'entraînement p/												
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. q/												
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration												
2.2.10 Ouvrages fortifiés												
2.2.11 Abris r/												
2.2.12 Terrains s/		17										17
2.2.13 Divers		3 852					533					4 385
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT t/		65	1 450	750			165					2 450
3.1 Recherche fondamentale et appliquée			1 170	290			20					1 490
3.2 Développement, essais et évaluation		65	280	460			145					960
4. TOTAL (1+2+3)		108 987	66 055	90 298			33 375			534	112	299 506

PAYS-BAS

/Original : anglais/

/15 avril 1980/

Le présent memorandum devra être considéré comme une partie intégrante de la réponse des Pays-Bas à la note du Secrétaire général. Inversement, le document intitulé "Tableau proposé pour la publication des dépenses militaires et directives", tel qu'il a été rempli par les Pays-Bas, ne devra pas être utilisé indépendamment de ce memorandum.

Rubriques du tableau

- 1.1.3 Les coûts des pensions des personnels militaires sont regroupés à la colonne "Soutien" (6) et s'élèvent au total à 942 462 000 florins.
- 1.2.2 Les principales révisions et modifications figurent aux postes appropriés de la rubrique "Achats".
- 1.2.3 Les montants indiqués entre parenthèses correspondent seulement aux "Frais de voyage". Un montant de 2 895 000 florins qui apparaît à la colonne "Soutien" (6) représente les dépenses au titre des périodes.
- 2.2 Les données demandées ne sont pas connues.
- 3 Les montants consacrés à la recherche-développement figurent, pour des raisons techniques, aux postes appropriés de la rubrique "Achats" et s'élèvent au total à 89 538 000 florins.
- 8 Les dépenses de la "Maréchaussée" royale des Pays-Bas (qui est appelée à remplir des tâches de sécurité tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays) apparaissent à la colonne 5 ("Autres forces de combat"). D'autres dépenses au titre des forces de maréchaussée sont incluses dans les chiffres figurant aux colonnes 2, 3 et 4.
- 9 Les chiffres concernant la "Défense civile" figurent dans la réponse des Pays-Bas. Il convient de noter que ces chiffres sont tirés du budget du Ministère de l'intérieur (pour des raisons techniques, on a jugé nécessaire de communiquer des prévisions budgétaires au lieu des dépenses effectives, et ces estimations sont indiquées entre parenthèses).

Si un Etat jugeait inopportun de publier des données sur les dépenses correspondant à la défense civile, cet Etat devrait, de l'avis des Pays-Bas, exprimer ce point de vue dans sa réponse relative à l'instrument de publication, et ce point de vue devrait constituer une partie intégrante de la réponse dudit Etat.

/...

Types de forces Types de coûts	Types de forces												
	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux a/		Forces paramilitaires b/ (8)	Défense civile c/ (9)	Aide militaire d/			Total (1-12) (15)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)	
1. PROVISIONNEMENT		3 052 675	1 481 548	1 322 484	171 907	1 404 791	3 118		(259 956)		17 803		7 417 074
1.1 Personnel e/		2 332 119	973 560	841 070	142 503	1 247 726	3 118		(25 178)				4 525 074
1.1.1 Civile		611 323	321 005	176 028	2 705	103 246	2 611		(11 901)				1 317 441
1.1.2 Conscrite f/		620 486	18 278	57 052	4 438	2 023			(2 478)				713 445
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves		1 091 110	632 007	607 990	132 160	472 135	487		(20 779)				3 446 040
1.2 Opérations et entretien		725 556	307 949	481 414	26 434	247 405			(124 010)		17 400		1 041 22
1.2.1 Fournitures d'usage courant g/		338 703	113 944	400 934	9 403	112 248			(18 102)				704 499
1.2.2 Entretien et réparations h/		222 680	140 000	133 800	5 752				(14 467)				242 244
1.2.3 Frais de voyage, etc. i/		146 340	19 213	20 775	1 004	7 742							117 643
1.2.4 Loyers immobiliers j/													
1.2.5 Divers		101 453	28 812	56 155	10 383	147 485			(109 400)		17 202		452 432
2. ACHATS ET CONSTRUCTION k/		201 355	621 776	703 210	10 400				(19 952)	37 300	51 445		2 344 040
2.1 Achats		786 070	574 776	637 750	3 700				(2 902)				2 05 150
2.1.1 Aéronaves et engins		2 070	53 700	455 569									511 245
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													
2.1.4 Navires et bateaux			440 400										440 400
2.1.5 Véhicules blindés l/		316 000											316 000
2.1.6 Artillerie													
2.1.7 Autres armes des forces terrestres													
2.1.8 Matériel et munitions m/		182 000	10 000	16 280	330								217 610
2.1.9 Electronique et communications		33 000	22 000	44 151	1 060				(2 080)				10 222
2.1.10 Véhicules non blindés		104 000	1 000	10 353	2 140								117 492
2.1.11 Divers		82 000	47 576	109 399	170				(822)				249 567
2.2 Construction n/		115 275	47 000	63 762	7 100				(17 050)	37 000	41 945		24 432
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes													
2.2.2 Bases de lancement de missiles													
2.2.3 Bases et installations navales													
2.2.4 Electronique, etc. o/													
2.2.5 Installations pour le personnel													
2.2.6 Locaux médicaux									(11 118)				11 110
2.2.7 Installations d'entraînement p/													
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. q/													
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													
2.2.10 Ouvrages fortifiés													
2.2.11 Abris r/									(4 606)				4 606
2.2.12 Terrains s/													
2.2.13 Divers									(1 326)				1 326
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT t/													
3.1 Recherche fondamentale et appliquée													
3.2 Développement, essais et évaluation													
4. TOTAL (1+2+3)		3 957 020	2 903 324	2 024 254	182 707	1 404 791	3 118		179 946	37 000	50 945		9 751 107

Partie II

Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : 21 000 florins par an
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 47 000
(nombre d'années de service)

S'agissant du point d) de la section C, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau (section B) en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de charge pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : néant
(montant)

S'agissant des paragraphes m) et n) de la section C, la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle donnée au tableau (section B). On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1) à 12) du tableau, pour les rubriques suivantes :

Consommation de matériels militaires chiffres non connus
et de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains)	6 050 094 florins (a + b)
b) Biens immobiliers autres que les terrains)
c) Matériel)	11 890 726 florins (c)
d) Services)	4 258 097 florins (d + e)
e) Divers)

Le groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Exportations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Importations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

En établissant ses recommandations, le Groupe spécial étudiera la possibilité de convertir les dépenses militaires nationales en une monnaie commune pour permettre les comparaisons. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

Types de forces	Types de coûts					Soutien, administration et commandement		Forces para-militaires b/ (8)	Défense civile g/ (9)	Aide militaire g/			Total (1-12) (13)
	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Centraux a/				Territoire national (10)	Étranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)	
						Soutien (6)	Commandement (7)						
1. OPERATIONNEL	..	3 255	1 266	1 911	..	1 243	498	..	224	79	8 476
1.1 Personnel n/	..	2 323	872	999	..	963	362	..	165	66	5 750
1.1.1 Civils	..	740	314	416	..	879	181	..	129	0	2 699
1.1.2 Conscrits f/	..	510	110	74	..	5	0	..	36	0	733
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	1 073	448	509	..	79	181	..	0	66	2 356
1.2 Opérations et entretien	..	952	394	912	..	280	136	..	59	13	2 726
1.2.1 Fournitures d'usage courant g/	..	155	80	242	..	22	4	..	5	0	506
1.2.2 Entretien et réparations b/	..	172	102	405	..	15	15	..	3	0	712
1.2.3 Frais de voyage, etc. z/	..	225	91	109	..	136	75	..	17	5	658
1.2.4 Loyers immobiliers j/ l/	..	251	78	117	..	18	32	..	22	0	498
1.2.5 Divers	..	149	43	39	..	89	10	..	14	8	352
2. ACHATS ET CONSTRUCTION k/	..	(1 365)	(689)	(2 560)	..	(60)	(51)	..	129	1	4 955
2.1 Achats	..	1 020	642	2 411	..	0	45	..	43	1	4 162
2.1.1 Avions et engins	..	4	19	1 735	..	0	0	..	0	0	1 758
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	..	98	21	218	..	0	0	..	0	0	331
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires
2.1.4 Navires et bateaux	..	0	215	0	..	0	0	..	0	0	215
2.1.5 Véhicules blindés l/	..	297	0	0	..	0	0	..	0	0	297
2.1.6 Artillerie	..	62	52	0	..	0	0	..	0	0	114
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	156	0	0	..	0	0	..	0	0	156
2.1.8 Matériel et munitions m/ 2/	..	117	118	31	..	0	0	..	0	0	266
2.1.9 Electronique et communications	..	128	146	256	..	0	45	..	5	0	580
2.1.10 Véhicules non blindés	..	43	0	0	..	0	0	..	3	1	47
2.1.11 Divers	..	122	72	171	..	0	0	..	35	0	400
2.2 Construction n/	..	(545)	(47)	(149)	..	(60)	(6)	..	86	0	793
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	..	0	0	31	..	0	0	..	0	0	31
2.2.2 Bases de lancement de missiles	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0
2.2.3 Bases et installations navales	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0
2.2.4 Electronique, etc. o/	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0
2.2.5 Installations pour le personnel	..	139	6	22	..	0	0	..	0	0	167
2.2.6 Locaux médicaux	..	13	0	0	..	0	0	..	0	0	13
2.2.7 Installations d'entraînement p/	..	53	15	28	..	0	0	..	7	0	109
2.2.8 Magasins, dépôts, etc. q/	..	36	1	22	..	0	0	..	2	0	81
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	..	46	0	0	..	49	0	..	0	0	95
2.2.10 Ouvrages fortifiés	32 2/	0	132
2.2.11 Abris r/	40	0	40
2.2.12 Terrains s/	..	9	1	0	..	0	0	..	0	0	10
2.2.13 Divers	..	29	24	46	..	11	6	..	5	0	121
3. RECHERCHES-DEVELOPPEMENT t/ 4/	..	(123)	(67)	(468)	..	(0)	(2)	..	(11)	(0)	790
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	..	(28)	(17)	(55)	..	(0)	(0)	..	(10)	(0)	215
3.2 Développement, essais et évaluation	..	95	50	427	..	0	2	..	1	0	575
4. TOTAL (1+2+3)	..	(4 743)	(2 022)	(4 955)	..	(1 303)	(531)	..	(364)	80 2/	14 221

1/ Les chiffres figurent sous la rubrique "1.2.4 Loyers immobiliers" comprennent les dépenses d'équipement et d'entretien des installations militaires ainsi que tous les frais (y compris le chauffage) afférents aux édifices loués par l'armée. Cette observation s'applique aux colonnes 2 à 4.

2/ Il s'agit exclusivement des munitions. La définition en terme "Ordnance" n'est pas tout à fait claire.

3/ Ce chiffre représente les dépenses effectuées en vue de la construction d'ouvrages fortifiés visant à protéger les centres de commandement et les centres administratifs de la défense civile.

4/ Voir les explications données à la note 3/ dans les "Commentaires" joints en annexe.

5/ Le montant total des dépenses effectuées pour le contingent suédois des forces de maintien de la paix de l'ONU s'est élevé à 160 millions de couronnes suédoises. On estime toutefois que la moitié de cette somme sera remboursée par l'Organisation.

Partie II

Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse : entre 6 000 et 6 500 couronnes suédoises
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse : 37 049
(nombre d'années de service)

S'agissant du point d) de la section C, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau (section B) en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse : néant
(montant)

S'agissant des paragraphes m) et n) de la section C, la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle donnée au tableau (section B). On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes 1) à 12) du tableau, pour les rubriques suivantes :

	col. (2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(13)
Épuisement de stocks de matériels militaires et des munitions :	184	28	24	0	0	236

Vente par le secteur militaire de :

a) Terrains	0
b) Biens immobiliers autres que les terrains	0
c) Matériel	27	2	10	0	0	39
d) Services	1	28	1	0	0	30
e) Divers	0

Le Groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Exportations de matériel militaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ii) Par région	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Importations de matériel militaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ii) Par région	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En établissant ses recommandations, le Groupe spécial étudiera la possibilité de convertir les dépenses militaires nationales en une monnaie commune pour permettre les comparaisons. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

Evaluation du salaire moyen d'employés civils âgés de 20 à 24 ans

Secteur	Salaire mensuel (mi-1978) (1)	Coûts sociaux (2)	Total (1 + 2) (3)	Nombre d'employés à temps complet (4)	Facteurs de pondération (5)	Salaire pondéré (3 x 5) (6)
<u>Secteur industriel</u>						
Employés salariés	4 467	1 742	6 209	4 276	0,080	496,7
Ouvriers	5 541	2 161	7 702	8 552	0,159	1 224,6
<u>Secteur commercial</u>						
Employés salariés	4 351	1 697	6 048	2 416	0,045	272,2
Ouvriers	4 137	1 613	5 750	12 770	0,238	1 368,5
<u>Secteur public</u>						
Gouvernement central	4 319	1 684	6 003	16 947	0,316	1 896,9
Gouvernement local	4 053	1 581	5 634	8 709	0,162	912,7
						<u>6 172^{1/}</u>

^{1/} Ce chiffre, qui doit être considéré comme tout à fait approximatif, doit être accru d'environ 5 p. 100 en vue de tenir compte de l'accroissement des salaires au cours de l'exercice 1978/79. Il faut également prendre en considération les effets du chômage.

Commentaires

1. Se référant aux pages 6 et 7 de l'instrument de publication, le Gouvernement suédois tient à indiquer qu'il n'a pas rencontré de difficultés majeures en remplissant le tableau. Certaines améliorations peuvent encore être apportées à la composition du tableau et à la formulation des instructions et directives qui l'accompagnent. Cela ne devrait toutefois pas modifier la structure et la teneur principale de l'instrument de publication proposé, que le Gouvernement suédois considère comme un moyen approprié, viable et digne d'être recommandé de publier les dépenses militaires.

2. Les commentaires ci-après se réfèrent aux notes de bas de page qui figurent dans la partie I des instructions relatives à l'établissement du tableau.

Note c) : le Gouvernement suédois continue de partager l'avis exprimé par le Secrétaire général, à savoir que l'objectif principal de la défense civile d'un pays est de protéger la population civile et non pas de contribuer à la puissance militaire du pays. On voit donc mal pourquoi des dépenses de ce type devraient être assimilées à des dépenses militaires et publiées comme telles. Le Gouvernement suédois souhaiterait que la colonne "Défense civile" soit éliminée du tableau.

Note h) : dans la pratique comptable suédoise, les activités majeures de transformation et de réparation sont inscrites au budget et comptabilisées sous des rubriques diverses. Les chiffres correspondants ont donc été publiés de manière à tenir compte de ce fait et aucun problème particulier n'a été rencontré à cet égard.

Note i) : le titre de la rubrique 1.2.3 prête à confusion. Nous proposons de le remplacer par l'expression "Frais de services" accompagné des explications suivantes : "Cette rubrique se rapporte aux dépenses relatives à divers types de services tels que les frais de voyage, les services postaux, les services d'imprimerie, etc."

Note j) : selon le système de comptabilité suédois, le secteur militaire est également tenu d'effectuer des dépenses d'équipement pour les édifices et les installations qui lui appartiennent. Il n'a par conséquent pas été difficile de trouver et de publier les chiffres recherchés. Cette pratique comptable sera toutefois abandonnée après l'exercice fiscal 1979-1980.

Il est un problème particulier qui mérite d'être examiné, à savoir que le coût de l'utilisation des bâtiments apparaît sous plusieurs rubriques. Ainsi, la rubrique "1.2.1 Fournitures d'usage courant" englobe les dépenses de chauffage (produits pétroliers), même si le secteur militaire s'en acquitte séparément. Par ailleurs, lorsque ces dépenses sont incluses dans le loyer, elle apparaissent normalement sous la rubrique "1.2.4 Loyers immobiliers". Le même problème se pose à propos des frais d'entretien qui peuvent apparaître sous la rubrique "1.2.3 Entretien et réparations", mais également sous la rubrique 1.2.4.

Compte tenu de la confusion que cela pourrait créer, il pourrait être préférable de demander aux Etats d'indiquer sous la même rubrique toutes les formes de dépenses afférentes aux loyers.

Note k) : la durée moyenne de service des principaux systèmes d'armes qui ont été achetés par les forces suédoises au cours de l'année de publication est approximativement la suivante :

2.1.1	Aéronefs (système 37 Viggen)	15 ans
2.1.2	Missiles, etc. (essentiellement missiles de défense aérienne et missiles air-air)	15 ans
2.1.4	Navires et bateaux (patrouilleurs)	25 ans
2.1.5	Véhicules blindés (chars légers)	25 ans

Au cours de la même année, un matériel équivalent de même nature et de même ampleur a été retiré de sorte que l'achat de nouveaux systèmes n'a en aucune manière conduit à un accroissement du matériel militaire des forces armées.

Note t) : il s'est également posé le problème de la publication des coûts de recherche qui n'ont pu être rattachés à aucun type de force particulier. C'est pourquoi, le total des chiffres inscrits dans les diverses colonnes sous les rubriques 3 et 3.1 ne correspond pas à celui qui figure dans la colonne 13. En vue d'éliminer cette incohérence, il suffirait de rajouter une colonne pour ce type de dépenses.

La distinction entre la recherche fondamentale à des fins militaires et les autres formes de recherche fondamentale a été établie par le Gouvernement suédois sur une base purement institutionnelle. La Suède n'a porté dans le tableau que les coûts afférents à la recherche fondamentale qui a été identifiée et effectuée par l'Institut national de recherche pour la défense.

Il semble très probable que les divers pays identifieront et publieront les données relatives à la recherche fondamentale en suivant des principes très différents. En affinant le tableau, il faudra donc accorder à ce problème une attention particulière.

APPENDICE II

Communications émanant d'autres Etats

INDE

/Original : anglais/

/14 janvier 1980/

Partant de la constatation que plus de 80 p. 100 des dépenses militaires mondiales totales sont effectuées par six Etats seulement, l'Inde a toujours considéré que la réduction des budgets militaires était essentiellement un problème politique qui pouvait être résolu grâce à des initiatives fondées sur l'exemple mutuel que des Etats intéressés prendraient en même temps. En outre, ayant présent à l'esprit le rapport fondamental qui existe entre le désarmement et le développement, l'Inde a également souligné que les fonds dégagés par les réductions des dépenses militaires devraient être utilisés pour fournir une assistance supplémentaire aux pays en développement en plus de celle qu'ils reçoivent déjà.

PHILIPPINES

/Original : anglais/

/28 avril 1980/

... les Philippines ne peuvent pas participer à l'heure actuelle à l'essai préliminaire. Le Gouvernement philippin est actuellement en train d'étudier le mode de présentation recommandé en vue d'en proposer un autre.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD

/Original : anglais/

/8 août 1980/

Le Royaume-Uni appuie sans réserve les efforts visant à assurer une plus large publicité aux budgets militaires car cela contribuerait à accroître la confiance entre les Etats. Pour cette raison, le Royaume-Uni a participé activement aux travaux du groupe d'experts du Secrétaire général qui a mis au point l'instrument de publication internationale proposé. Le Royaume-Uni figurait parmi les auteurs de la résolution 33/67 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1978, aux termes de laquelle l'Assemblée a demandé "notamment au Secrétaire général de procéder à un essai pratique de l'instrument de publication proposé, avec la coopération volontaire d'Etats de différentes régions et représentant différents systèmes de budgétisation et de comptabilisation". Le Royaume-Uni a également appuyé la résolution 34/83 F de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1979, aux termes de laquelle l'Assemblée a notamment reconnu "la nécessité de disposer d'un instrument permettant de normaliser de façon satisfaisante la publication

/...

des dépenses militaires des Etats Membres, du genre de celui qui est actuellement expérimenté dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies".

Le Royaume-Uni a souligné à maintes reprises qu'il était nécessaire qu'un échantillon représentatif d'Etats Membres participent à l'essai de l'instrument de publication proposé. Il convient de noter que cela a été fait par un nombre important de pays à économie de marché. Tous les pays occidentaux, y compris le Royaume-Uni, publient des statistiques détaillées de leurs dépenses militaires. Dans le cas du Royaume-Uni, par exemple, de telles statistiques ont été publiées récemment dans le volume II (Statistiques relatives à la défense) de l'état des dépenses prévues en 1980 pour la défense. Etant donné le nombre important de pays occidentaux qui ont participé à cet essai, le Royaume-Uni n'estime pas nécessaire de le faire pour l'instant.

Le Royaume-Uni note en outre qu'un certain nombre d'autres Etats Membres de différentes régions et ayant des systèmes de budgétisation et de comptabilisation différents ont accepté de participer à l'essai pilote. Cela ne veut pas dire pour autant que l'échantillon de pays qui a accepté d'y participer puisse être considéré comme représentatif de tous les groupes d'Etats. A la connaissance du Royaume-Uni, il n'a pas été donné suite de façon positive à cette initiative par aucun membre du Pacte de Varsovie. Il convient de noter en particulier que l'Union soviétique, qui parmi les Etats Membres du Pacte de Varsovie est celui dont les dépenses militaires sont les plus importantes, s'est abstenue sur certains paragraphes de la résolution 34/83 F à la Première Commission en 1979 et n'a jamais apporté le moindre soutien à l'étude du Secrétaire général sur la réduction des budgets militaires malgré le fort appui qu'elle a reçu à l'Assemblée générale, année après année. Le Royaume-Uni considère que cela est particulièrement regrettable, compte tenu du profond scepticisme que suscite l'exactitude des données publiées par l'Union soviétique en ce qui concerne son budget de défense. Comme l'a indiqué le Stockholm International Peace Research Institute, le niveau des dépenses militaires de l'Union soviétique et leur évolution font l'objet d'une controverse d'autant plus vive qu'il n'est pas possible de se fier aux chiffres officiels publiés par ce pays.

Tant qu'un important groupe d'Etats continuera à boycotter l'essai pilote de l'instrument de publication effectué par le Secrétaire général, cet essai ne pourra pas être considéré comme pleinement représentatif. Cette opération perdra beaucoup de son intérêt si elle ne s'applique pas également à ces Etats qui entourent tout ce qui a trait aux questions militaires du plus grand secret tout en proposant fréquemment des réductions ambitieuses mais impossibles à vérifier des budgets militaires. Ce n'est qu'avec leur participation qu'il sera possible d'affiner l'instrument de publication et de l'adapter aux particularités des différents Etats, quels que soient leurs systèmes économiques et sociaux, afin que l'Organisation des Nations Unies puisse finir par l'adopter pour publier des données statistiques sous une forme normalisée se prêtant à vérification.

/...

APPENDICE III

L'instrument de publication mis à l'essai

Tableau proposé pour la publication internationale des dépenses militaires

(Dépenses effectives aux prix courants)

(Tableau A du document A/31/222/Rev.1 des Nations Unies)

Pays :

Exercice financier ://.....

jour mois année jour mois année

(Choisir l'exercice financier ou l'année examinée les plus proches de l'année civile 1978 et pour lesquels on dispose des données voulues)

Monnaie nationale et unité de mesure :

(L'unité de mesure ne doit pas dépasser 1/10 000 du total des dépenses militaires)

DIRECTIVES

Première partie

i) Directives générales

La présente enquête a pour objectif de rassembler des statistiques de dépenses militaires afin de juger de la validité de l'instrument de publication proposé et d'obtenir des renseignements qui permettront de le perfectionner et de le mettre en service.

L'instrument de publication proposé se présente sous la forme d'un tableau où les dépenses sont classées en fonction du type des coûts de ressources (lignes) et du type de forces (colonnes). Les coûts des ressources ont une structure pyramidale afin de permettre la publication des données à différents niveaux d'agrégation. Les coûts se répartissent en trois grandes catégories : 1) fonctionnement; 2) achats et construction; 3) recherche-développement. Chacune des catégories se décompose en différents groupes et la plupart de ces groupes en sous-groupes. Les chiffres correspondant à chaque grande catégorie doivent être égaux à la somme de ceux de ses groupes respectifs et ceux de chaque groupe doivent être égaux à la somme de ceux fournis pour ses sous-groupes respectifs.

Bien entendu, il est fort souhaitable que les statistiques de dépenses soient fournies chaque fois que possible pour tous les niveaux d'agrégation, mais les Etats qui ne peuvent fournir que des statistiques pour les niveaux élevés d'agrégation sont néanmoins instamment priés de participer à l'enquête et de communiquer les chiffres au niveau d'agrégation qu'ils estiment approprié.

Les chiffres demandés concernent les dépenses militaires effectives au cours de l'exercice financier le plus proche de l'année civile 1978. Les montants doivent être communiqués dans la monnaie nationale du pays et aux prix courants - c'est-à-dire aux prix pratiqués pendant l'année examinée. L'unité de mesure dans laquelle les dépenses sont exprimées peut être l'unité monétaire ordinaire elle-même (livre, rial, etc.) ou l'un de ses multiples habituellement utilisé. Ce multiple ne doit cependant pas être supérieur à 1/10 000 du montant total des dépenses militaires du pays. Par exemple, si les dépenses militaires totales sont de 78 453 296 unités monétaires nationales, les statistiques fournies seront exprimées en unités ne dépassant pas $\frac{1}{10\ 000} \times 78\ 453\ 296 (=7\ 845)$.

L'unité de mesure utilisée pourra donc valoir plusieurs milliers d'unités monétaires mais non pas plusieurs dizaines de milliers.

Pour des raisons d'uniformité et de clarté dans la présentation, il est demandé de recourir aux symboles suivants uniquement :

- 0 (zéro) : Nul ou négligeable (ou moins de la moitié de l'unité employée)
- .. (deux points) : Sans objet
- () (parenthèses) : Chiffre provisoire
- ... (trois points) : Chiffre non connu

Afin de pouvoir perfectionner à l'avenir l'instrument de publication, les pays répondant à la présente enquête sont priés de signaler toute difficulté d'ordre technique ou autre qu'ils pourront avoir rencontrée pour remplir le tableau et de recommander les modifications qu'ils jugeraient utiles d'y apporter. Ces observations devraient être jointes au tableau complété.

ii) Directives particulières

Les observations et les explications qui suivent concernent les rubriques du tableau qui semblent appeler des éclaircissements particuliers. Les lettres minuscules en début de paragraphe correspondent aux notes du tableau. Ainsi qu'il a déjà été indiqué dans l'introduction, les pays répondant à l'enquête sont priés de faire part au Groupe spécial de la nature des problèmes d'interprétation rencontrés en remplissant le tableau.

a) Soutien, administration et commandement centraux (6) et (7)

Dans les colonnes (6) et (7) doivent figurer les activités de soutien qui sont communes à plusieurs des forces énumérées dans les colonnes (1) à (5). Dans la colonne (6) doivent figurer toutes les activités de soutien autre que celles concernant l'administration et le commandement centraux des forces militaires qui, elles, doivent figurer dans la colonne (7). Celle-ci regroupe les dépenses afférentes au personnel militaire central et régional commandant plusieurs types de forces, notamment les fonctions administratives du Ministère de la défense.

b) Forces paramilitaires (8)

Le terme paramilitaire peut recouvrir divers types de forces. Ces forces peuvent garder les frontières nationales, essentiellement contre l'immigration illégale, la contrebande ou des infiltrations de partisans. Dans d'autres cas, leur principal objectif est de maintenir la sécurité intérieure. Ces forces peuvent également être utilisées contre un ennemi extérieur armé.

Aux fins de la présente enquête, il est nécessaire de définir les éléments qui doivent figurer dans le secteur militaire et ceux qu'il convient d'en exclure. Il semble raisonnable de faire figurer dans les forces paramilitaires les unités, formations, etc. dont l'organisation, l'équipement et la mission sont analogues à ceux des forces armées et qui peuvent participer à des combats dont les objectifs, le théâtre des opérations et les résultats sont de même nature que ceux effectués par les forces armées.

Les pays qui fournissent des chiffres pour cette rubrique sont priés de joindre au tableau une brève description des fonctions de ces forces.

c) Défense civile (9)

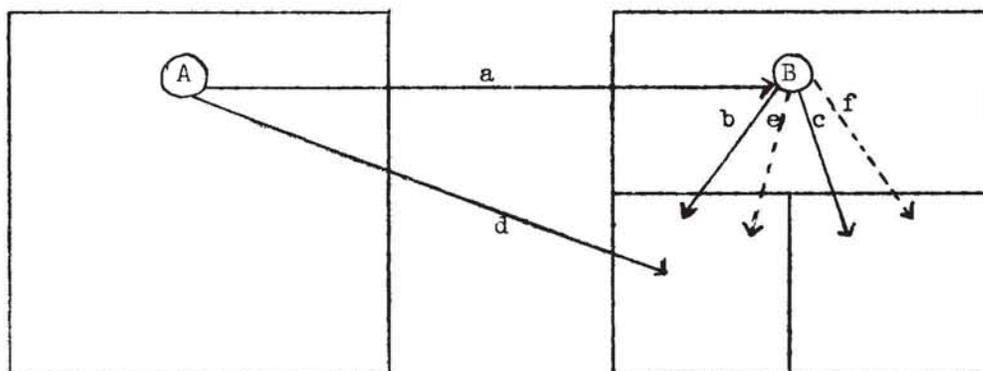
Il s'agit ici des dépenses effectuées pour la protection, autrement que militaire, des populations et des installations civiles contre les attaques aériennes. Ce sont par exemple les dépenses relatives aux plans et aux préparatifs pour l'évacuation puis la survie des civils de secteurs menacés d'attaque.

/...

Les opinions diffèrent sur la définition des activités de défense civile comme sur les raisons données pour les faire figurer dans le tableau. (voir par exemple le document précédemment cité A/32/194, par. 84 ainsi que le document ci-joint A/31/222/Rev.1, par. 39). Les pays qui répondent au présent questionnaire sont donc priés de présenter leur avis sur cette question.

d) Aide militaire (10), (11) et (12)

Figure indiquant les voies que l'aide militaire peut emprunter



Explications

Un pays A peut accorder à un pays B une aide militaire (flux a) qui, par l'intermédiaire du budget de l'Etat du pays bénéficiaire, est destinée aux forces alliées stationnées sur le territoire de ce pays (flux b) ou au secteur militaire du pays bénéficiaire (flux c).

L'aide militaire peut également être destinée à des forces alliées stationnées sur le territoire d'un autre pays sans passer par l'intermédiaire du budget d'un pays tiers (flux d). L'appui d'un pays à ses propres forces militaires à l'étranger ne doit pas être comptabilisé comme aide militaire. Ces dépenses doivent figurer dans les colonnes (1) à (7).

Enfin, l'aide militaire peut être accordée par un pays à des forces alliées stationnées sur son propre territoire (flux e).

Les dépenses que le pays B prélève sur ses propres ressources pour les consacrer à ses forces militaires sont représentées par le flux f.

Conclusions

Les pays du type A sont priés d'indiquer la somme des flux a et d, soit le total de l'aide militaire qu'ils accordent à des pays étrangers. Ce chiffre doit figurer dans la colonne (11). Les pays du type B sont priés d'indiquer la somme des flux b et e, soit le total de l'aide militaire qu'ils accordent à des forces alliées stationnées sur leur propre territoire. Ce chiffre doit figurer dans la colonne (10). Les flux c et f, c'est-à-dire les dépenses consacrées aux forces militaires propres du pays doivent figurer dans les colonnes (1) à (7) appropriées.

/...

Dans la mesure où b et c sont des éléments du même flux a, un risque de comptabilisation double existe; les mêmes sommes pouvant être indiquées deux fois, par le pays A et par le pays B. Afin d'éviter cette double comptabilisation, les pays du type B sont priés d'indiquer le montant total de l'aide militaire qu'ils reçoivent de l'étranger, c'est-à-dire le montant du flux a. Lorsqu'un pays à la fois accorde une aide militaire et en bénéficie, il est prié de remplir à la fois les colonnes (10) et (11). Tous les pays sont invités à répondre à la question relative à l'aide militaire reçue qui figure à la partie II de la section C.

Le Groupe spécial recommande que les pays ayant fourni des troupes et du matériel dans le cadre des activités de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies indiquent toutes les dépenses supplémentaires effectuées à cette fin au cours de l'année examinée. Ces dépenses doivent figurer dans la colonne (12) du tableau, déduction faite de toute indemnité reçue de sources extérieures.

e) 1.1 Personnel

Ces coûts comprennent les versements directs au personnel ainsi que les autres dépenses annexes qui sont à la charge de l'employeur, tels que les impôts, les pensions et les autres cotisations.

f) 1.1.2 Conscrits

Les coûts des conscrits s'entendent en tant que versements effectifs. Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés d'indiquer à la partie II de la section C les salaires moyens correspondants dans le secteur civil ainsi que les effectifs de la main-d'oeuvre soustraite au secteur civil du fait de la conscription.

g) 1.2.1 Fournitures d'usage courant

Ces dépenses recouvrent les achats de denrées alimentaires, de vêtements, de produits pétroliers, de matériel d'instruction (à l'exclusion des munitions) de fournitures médicales, de fournitures de bureau, etc.

h) 1.2.2 Entretien et réparation

Cette rubrique comprend les services contractuels de réparation et d'entretien du matériel et des installations ainsi que les achats de pièces détachées, de matières et d'outils pour la réparation et l'entretien du matériel et des installations. Dans certains cas, les réparations ont pour but non seulement de rendre au matériel et aux installations leur qualité et leurs performances premières, mais aussi d'améliorer cette qualité ou de modifier ces performances. Dans une certaine mesure, il faut considérer ces activités comme des investissements. Les modifications importantes et les grosses réparations de ce type qui constituent pour partie des investissements doivent être indiquées ci-dessous dans les catégories de coûts 2.1 (Achats) ou 2.2 (Construction).

Les pays sont en tout état de cause priés de décrire la méthode choisie et d'expliquer la pratique ou les règlements comptables qu'ils suivent en ce qui concerne les éventuels investissements pour réparations et modifications importantes et de joindre ces observations au tableau complété.

i) 1.2.3 Frais de voyage, etc.

Cette rubrique comprend les dépenses au titre des achats de divers services tels que les frais postaux, les frais d'impression et d'autres frais.

j) 1.2.4 Loyers immobiliers

Comme les investissements initiaux en actifs immobiliers appartenant au secteur militaire donnent habituellement lieu à des versements effectifs, il est souhaitable d'ajouter au coût du loyer à communiquer la valeur actualisée de cet investissement. On peut estimer celle-ci au moyen de taux d'intérêt ou de taux d'amortissement appropriés pour l'année examinée.

k) 2. Achats et construction

Le potentiel militaire d'un pays ne dépend pas seulement de ses achats de matériels et de sa construction d'installations militaires, mais aussi du taux d'amortissement, de désaffectation et de mise hors d'usage de ces biens. Les renseignements de ce type peuvent ne pas être aisément accessibles. Il serait toutefois hautement souhaitable d'obtenir, lorsqu'ils le sont, les renseignements sur les taux de désaffectation et de durée moyenne de service des différents types de matériels et d'installations. Ces renseignements devraient être joints au tableau. Voir également la note h) ci-dessus.

l) 2.1.5 Véhicules blindés

Dans cette rubrique figurent les chars, les véhicules blindés de transport de troupes et les autres matériels blindés.

m) 2.1.8 Munitions

Pour les mêmes raisons que celles indiquées au paragraphe k) ci-dessus, il est souhaitable de pouvoir comparer les achats de munitions et les consommations correspondantes. A cette fin, les pays sont priés de fournir ces dernières données à la partie II de la section C.

n) 2.2 Construction

La construction de nouvelles installations est souvent liée à l'acquisition de terrains. Les dépenses du secteur militaire relatives à l'acquisition de terrains doivent être communiquées séparément sous la rubrique 2.2.12.

o) 2.2.4 Electronique, etc.

Cette rubrique comprend également les communications ainsi que les structures et les installations apparentées.

p) 2.2.7 Installations d'entraînement

Cette rubrique comprend les dépenses occasionnées par la construction d'installations fixes d'entraînement tels que polygones de tir, courses d'obstacles, etc.

q) 2.2.8 Magasins, dépôts, etc.

Cette rubrique comprend les installations de réparation et d'entretien.

r) 2.2.11 Abris

Comme il n'est pas toujours possible de distinguer entre ouvrages fortifiés et abris destinés au personnel militaire, les pays sont priés d'indiquer le total de leurs coûts sous la rubrique 2.2.10 (Ouvrages fortifiés) et de réserver la rubrique 2.2.11 (Abris) aux abris construits principalement pour protéger la population civile.

s) 2.2.12 Terrains

Le Groupe spécial a suggéré d'inclure les dépenses consacrées à l'acquisition de terrains. Les renseignements concernant les ventes de terrains par le secteur militaire sont demandés à la partie II de la section C.

t) 3. Recherche-développement

Il est possible de distinguer entre les deux groupes de cette catégorie selon le degré d'application des activités de recherche, c'est-à-dire la mesure dans laquelle elles sont axées sur la création d'un produit déterminé ("recherche à objectif"), comme par exemple un système particulier d'armes. Les activités de recherche fondamentale et appliquée non liées à un objectif peuvent par conséquent figurer dans le groupe 3.1; les activités de recherche à objectif figureraient dans le groupe 3.2, avec les activités de développement, lesquelles sont toujours considérées comme ayant un objectif.

Les pays qui éprouveraient des difficultés à distinguer entre ces deux types de classification sont priés de présenter leurs observations à ce sujet et de les joindre au tableau.

/...

Partie II

Afin d'évaluer approximativement les coûts de substitution de l'appel des conscrits par le secteur militaire, les pays sont priés de fournir les renseignements suivants :

a) Le salaire moyen que les conscrits auraient vraisemblablement touché dans le secteur civil au cours de l'année examinée s'ils n'avaient pas été employés par le secteur militaire.

Réponse :
(salaire par durée de temps, unité monétaire)

Si cette estimation n'est pas connue, les pays sont priés de suggérer un salaire moyen dans le secteur civil aisément accessible qui puisse, selon eux, raisonnablement servir à mesurer le coût de substitution.

b) Le nombre d'années de service militaire effectuées par les conscrits au cours de l'année examinée.

Réponse :
(nombre d'années de service)

S'agissant du point d) de la section C, les pays sont priés d'indiquer ci-dessous le montant total de l'aide militaire reçue de l'étranger au cours de l'année examinée. Ce montant doit être libellé dans l'unité monétaire utilisée pour le tableau (sect. B) en convertissant de préférence les devises étrangères en monnaie nationale au moyen du taux annuel moyen sur le marché ou de la parité de change pratiquée par le Fonds monétaire international.

Réponse :
(montant)

S'agissant des paragraphes m) et n) de la section C, la valeur des renseignements demandés ici doit être identique à celle donnée au tableau (sect. B). On demande les chiffres totaux et, si possible, leur ventilation par type de forces comme dans les colonnes (1) à (12) du tableau, pour les rubriques suivantes :

Epuisement des stocks de munitions :

Vente par le secteur militaire de :

- a) Terrains
- b) Biens immobiliers autres que les terrains
- c) Matériel
- d) Services
- e) Divers

Le Groupe souhaiterait savoir si les statistiques portant sur les catégories suivantes sont disponibles ou non pour l'année examinée :

	<u>Réponse</u>	
	<u>Disponible</u>	<u>Non disponible</u>
Indice des prix touchant le secteur militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exportations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Importations de matériel militaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
i) Par pays	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ii) Par région	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En établissant ses recommandations, le Groupe spécial étudiera la possibilité de convertir les dépenses militaires nationales en une monnaie commune pour permettre les comparaisons. En l'absence d'un taux de conversion auquel ils puissent se référer ou s'ils estiment ce taux impropre à la conversion des dépenses militaires, les pays sont priés d'indiquer d'autres méthodes permettant de comparer leurs dépenses militaires à celles des autres pays.

APPENDICE IV

Tableaux informatisés

Les chiffres figurant dans les tableaux présentés ou énumérés ci-après ont été communiqués par les Etats participants et, lorsqu'il y avait lieu de le faire, le Bureau de statistique de l'ONU les a reportés au tableau proposé pour la publication des dépenses militaires en consultation avec le Groupe spécial. Les totaux non signalés qui ressortaient clairement des éléments fournis ont été ajoutés.

Les tableaux peuvent être obtenus auprès du Centre des Nations Unies pour le désarmement et du Bureau de statistique.

Note explicative

1. Les renseignements sur les dépenses militaires figurant dans les 14 réponses ont été mis sur ordinateur aux fins d'analyse. Le tableau suivant (tableau 1) fait apparaître ces renseignements avec les ajustements mineurs signalés au premier paragraphe de la présente annexe. Ces données constituent les éléments de base des tableaux présentés dans la Section II C du rapport.
2. Les taux de change utilisés pour la conversion en une unité commune ont été choisis d'après le numéro d'août 1980 de International Financial Statistics (IFS), publications du Fonds monétaire international (FMI). Deux séries de taux de change ont été utilisées : les unités de monnaie nationale par dollar des Etats-Unis et les unités de monnaie nationale par DTS.
3. Pour les pays ayant fourni des données correspondant à l'année civile (Belgique, Norvège, Pays-Bas et République fédérale d'Allemagne, 1978; Autriche, 1979; France, Italie et Mexique, 1980), les taux du dollar des Etats-Unis étaient normalement les moyennes annuelles respectives des taux du marché indiqués dans IFS (ligne rf) sauf pour la France, l'Italie et le Mexique pour lesquels les derniers taux de change disponibles étaient les taux du marché à la fin du mois de juin 1980 (ligne ae).
4. Pour les pays ayant fourni des données correspondant à des exercices financiers (Australie, Canada, Etats-Unis, Indonésie, Nouvelle-Zélande et Suède), les moyennes simples des quatre moyennes trimestrielles correspondantes des taux du marché ont été utilisées afin que le taux de change se réfère à la même période que les données indiquées.
5. Les taux de DTS étaient des taux moyens périodiques obtenus par la méthode suivante : taux du dollar des Etats-Unis (voir par. 3 et 4 ci-dessus), multipliés par les taux correspondants du dollar des Etats-Unis/DTS tels qu'ils figurent dans la page correspondant aux Etats-Unis dans IFS (ligne Sb). Les taux des DTS indiqués dans chaque page de IFS correspondant aux pays étaient des taux de fin de période et n'ont donc pas été pris en compte sauf pour la France, l'Italie et le Mexique.
6. Une colonne "Dépenses non ventilées" a été ajoutée entre les colonnes 12 et 13 du tableau. Une rubrique "Ecart statistique" a été ajoutée à chaque total et total partiel donnés pour les types de coûts.
7. Les symboles suivants ont été utilisés dans la série de tableaux ci-après.

0 (zéro)	:	Null ou négligeable (ou moins de la moitié de l'unité employée)
.. (deux points)	:	Sans objet
() (parenthèses)	:	Chiffre provisoire
... (trois points)	:	Chiffre non connu

/...

Liste des tableaux

Section I

1. Total des dépenses par pays participant, en monnaie nationale. (Le tableau figure ci-après).
2. All expenditures by participating country and total for all countries, in United States dollars.
3. All expenditures by participating country and total for all countries, in special drawing rights (SDR).
4. All expenditures by participating country and total for all countries, in percentages of each resource category total.
5. All expenditures by participating country and total for all countries, in percentages of each force group total.

Section II

- IA. Main resource category expenditures by participating country, in United States dollars and in percentages of country total.
- IB. Main resource category expenditures by participating country, in SDR and in percentages of country total.
- IIA. Force group expenditures by participating country, in United States dollars and in percentages of country total.
- IIB. Force group expenditures by participating country, in SDR and in percentages of country total.
- III. Main operating cost categories by force group and participating country, in percentages of country operating cost total.
- IV. Procurement and construction expenditures by force group and participating country, in percentages of country total procurement and construction expenditures.
- V. Research and development expenditures by force group and participating country, in percentages of country research and development expenditures total.

/...

Liste des tableaux (suite)

- VIA. Main resource category expenditures by force group, in United States dollars and in percentages of force group total: each country and total for all countries.
- VIB. Main resource category expenditures by force group, in SDR and in percentages of force group total: each country and total for all countries.
- VIIA. Depletion of ordnance and sales from the military sector by force group and participating country, in United States dollars.
- VIIB. Depletion of ordnance and sales from the military sector by force group and participating country, in SDR.
- VIIIA. Total military expenditures by country, in United States dollars and in percentages of total for all participating countries.
- VIIIB. Total military expenditures by country, in SDR and in percentages of total for all participating countries.

/...

Tableau 1
Total des dépenses par pays participant
(en monnaie nationale)

ALLEMAGNE, REP. FED. D' (1 000 000 DEUTSCHE MARKS)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (9)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (15)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)		
1. FORCIONNEMENT	..	10 932	2 134	5 228	..	8 061	292		357	11	30	7	0	27 152
1.1 Personnel	..	7 251	1 188	3 230	..	4 069	275		137	0	16 190
1.1.1 Civils		1 437	315	725		3 664	171		137	0	6 447
1.1.2 Conscrite		2 115	184	142		8	0		0	2 749
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves		3 699	691	2 063		397	104		0	6 954
1.1.4 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0		0	0	0
1.2 Opérations et entretien		3 681	946	2 098		3 992	17		220	11	30	7	0	11 002
1.2.1 Fournitures d'usage courant		1 074	177	443		116			18	1	20		0	1 849
1.2.2 Entretien et réparations		2 431	750	1 604		480	14		65	4	10		0	5 384
1.2.3 Frais de voyage, etc.		126	19	51		318	3		2	0	549
1.2.4 Loyers immobiliers		72	..		20	0	0	92
1.2.5 Divers		0	0	0		2 998	..		117	5	..	7	0	3 127
1.2.6 Ecart statistique		0	0	0		0	0		0	1	0	0	0	1
1.3 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0		0	0	0	0	0	0
2. ACHATS ET CONSTRUCTION		4 612	1 408	1 980	..	1 747	10		138	144	100		0	10 139
2.1 Achats		3 624	1 289	1 685	..	644	1		53	41	60		0	7 397
2.1.1 Aéronefs et engins		177	334	591		49	0		2	0	1 155
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classées		365		0	365
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires		0	..
2.1.4 Navires et bateaux		0	664	0		7	0		..	2	0	673
2.1.5 Véhicules blindés		1 360	0	0		..	0		24	..	0	1 384
2.1.6 Artillerie		33	0	0		0	0		0	33
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	21	..	0	21
2.1.8 Matériels militaires et munitions		767	205	427	..	6	0		0	1 405
2.1.9 Electronique et communications		229	60	170	..	103	1		..	29	0	592
2.1.10 Véhicules non blindés		583	10	65	..	41	0		32	..	15	..	0	746
2.1.11 Divers		475	18	69	..	438	0		20	11	0	1 051
2.1.12 Ecart statistique		0	0	0	..	0	0		1	1	0	..	0	2
2.2 Construction		988	119	295	..	1 103	9		85	102	40		0	2 761
2.2.1 Bases aériennes aérodromes		27	13	26	..	0	0		0	136
2.2.2 Bases de lancement de missiles		0	0	31	..	0	0		0	31
2.2.3 Bases et installations navales		0	39	0	..	0	0		0	39
2.2.4 Electronique, etc.		5	16	23	..	2	0		6	6	0	58
2.2.5 Installations pour le personnel		342	1	36	..	141	0		4	0	524
2.2.6 Locaux médicaux		0	0	0	..	56	0		19	0	75
2.2.7 Installations d'entraînement		77	12	24	..	252	0		0	365
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.		116	2	34	..	71	0		23	1	1	248
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration		20	2	12	..	89	9		0	132
2.2.10 Ouvrages fortifiés		0	..
2.2.11 Abris			32	14	0	46
2.2.12 Terrains		68	0	68
2.2.13 Divers		401	34	39	..	424	0		0	81	1	980
2.2.14 Ecart statistique		0	0	0	..	0	0		1	0	40	..	-2	39
2.3 Ecart statistique		0	0	0	..	0	0		0	1	0	..	0	1
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	1 712	0		6	0	1 718
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	237	0		0	237
3.2 Développement, essais et évaluation		1 475	0		6	0	1 481
3.3 Ecart statistique	0	0		0	0	0
4. ECART STATISTIQUE		0	0	0	..	0	0		0	0	0	0	1	1
5 TOTAL (1+2+3+4)		15 344	3 342	7 308	..	11 520	302		501	135	130	7	-1	39 008

Tableau 1
Total des dépenses par pays participant
(en monnaie nationale)

AUSTRALIE (100 000 DOLLARS AUSTRALIENS)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (7)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (13)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintenance de la paix (ONU) (12)		
1. FONCTIONNEMENT													20 644	20 644
1.1 Personnel													13 584	13 584
1.1.1 Civile									8				2 814	2 822
1.1.2 Conscrits													0	
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves		4 194	2 085	2 905									1 580	10 762
1.1.4 Ecart statistique													0	0
1.2 Opérations et entretien													7 060	7 060
1.2.1 Fournitures d'usage courant													2 369	2 369
1.2.2 Entretien et réparations													1 464	1 464
1.2.3 Frais de voyage, etc.													1 851	1 851
1.2.4 Loyers immobiliers													462	462
1.2.5 Divers											246		667	913
1.2.6 Ecart statistique													1	1
1.* Ecart statistique													0	0
2. ACHATS ET CONSTRUCTIONS													5 474	5 474
2.1 Achats													4 496	4 496
2.1.1 Aéronefs et engins				875									0	875
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													0	0
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													0	0
2.1.4 Navires et bateaux			1 597										0	1 597
2.1.5 Véhicules blindés													0	0
2.1.6 Artillerie		440											0	440
2.1.7 Autres armes des forces terrestres													0	0
2.1.8 Matériels militaires et munitions													247	247
2.1.9 Electronique et communications													0	0
2.1.10 Véhicules non blindés													0	0
2.1.11 Divers													1 358	1 358
2.1.12 Ecart statistique													1	1
2.2 Construction													977	977
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes													0	0
2.2.2 Bases de lancement de missiles													0	0
2.2.3 Bases et installations navales													0	0
2.2.4 Electronique, etc.													0	0
2.2.5 Installations pour le personnel													0	0
2.2.6 Locaux médicaux													0	0
2.2.7 Installations d'entraînement													0	0
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.													0	0
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													0	0
2.2.10 Ouvrages fortifiés													0	0
2.2.11 Abris													96	96
2.2.12 Terrains													879	879
2.2.13 Divers													0	0
2.2.14 Ecart statistique													1	1
2.3 Ecart statistique													0	0
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT							848						0	848
3.1 Recherche fondamentale et appliquée													0	0
3.2 Développement, essais et évaluation													0	0
3.3 Ecart statistique							848						0	848
4. ECART STATISTIQUE													1	1
5. TOTAL (1+2+3+4)													26 965	26 965

Tableau 1
Total des dépenses par pays participant
(en monnaie nationale)

AUTRICHE (100 000 SCHILLINGS)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces para-militaires (8)	Défense civile (7)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (13)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)		
1. FONCTIONNEMENT		74 462					4 690		18			1 242	-90	80 322
1.1 Personnel		50 968					4 321		18			1 242	-90	56 459
1.1.1 Civils													0	
1.1.2 Conscrits		14 927					106						0	15 033
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves		401					561					1 242	0	2 204
1.1.4 Ecart statistique		33 640					3 654		18			0	-90	39 222
1.2 Opérations et entretien		23 494					369						0	23 863
1.2.1 Fournitures d'usage courant		12 015					71						0	12 086
1.2.2 Entretien et réparations		5 985					9						0	5 994
1.2.3 Frais de voyage, etc.		2 149					193						0	2 342
1.2.4 Loyers immobiliers		916					14						0	930
1.2.5 Divers		2 429					82						0	2 511
1.2.6 Ecart statistique		0					0						0	0
1.4 Ecart statistique		0					0		0			0	0	0
2. ACHATS ET CONSTRUCTIONS		36 108							1 462				-5	37 565
2.1 Achats		27 348							266				0	27 614
2.1.1 Aéronefs et engins		1 454											0	1 454
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													0	
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													0	
2.1.4 Navires et bateaux													0	
2.1.5 Véhicules blindés		998											0	998
2.1.6 Artillerie		93											0	93
2.1.7 Autres armes des forces terrestres		5 222											0	5 222
2.1.8 Matériels militaires et munitions		8 054											0	8 054
2.1.9 Electronique et communications		7 751							266				0	8 017
2.1.10 Véhicules non blindés		2 255											0	2 255
2.1.11 Divers		1 721											0	1 721
2.1.12 Ecart statistique		0							0				0	0
2.2 Construction		8 360							1 196				0	9 756
2.2.1 Bases aériennes aérotromes		12											0	12
2.2.2 Bases de lancement de missiles													0	
2.2.3 Bases et installations navales													0	
2.2.4 Electronique, etc.		962											0	962
2.2.5 Installations pour le personnel		3 170											0	3 170
2.2.6 Locaux médicaux		190											0	190
2.2.7 Installations d'entraînement		277											0	277
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.		333											0	333
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration		35											0	35
2.2.10 Ouvrages fortifiés		900											0	900
2.2.11 Abris									1 048				0	1 048
2.2.12 Terrains		151											0	151
2.2.13 Divers		2 530							148				0	2 678
2.2.14 Ecart statistique		0							0				0	0
2.3 Ecart statistique		0							0				5	5
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT		80											0	80
3.1 Recherche fondamentale et appliquée													0	
3.2 Développement, essais et évaluation		80											0	80
3.3 Ecart statistique		0											0	0
4. ECART STATISTIQUE		5					90		0			0	-95	0
5. TOTAL (1+2+3+4)		110 645					4 600		1 480			1 242	0	117 967

Tableau 1

Total des dépenses par pays participant
(En monnaie nationale)

BELGIQUE (1 000 000 FRANCS)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (7)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (13)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)		
1. FONCTIONNEMENT	..	27 467	2 307	14 488	..	2 312	4 729	10 811	305	..	202	..	0	62 621
1.1 Personnel	..	20 316	1 755	8 938	..	1 573	3 932	9 722	273	..	172	..	0	46 331
1.1.1 Civils	..	1 640	85	278	..	320	1 065	380	273	0	4 301
1.1.2 Conscrits	..	593	30	94	..	55	39	..	0	0	811
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	17 883	1 640	8 166	..	1 198	2 868	9 372	0	0	41 047
1.1.4 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	0	0	..	172	..	0	172
1.2 Opérations et entretien	..	7 151	532	5 920	..	739	777	1 029	32	..	30	..	0	16 290
1.2.1 Fournitures d'usage courant	..	2 930	178	2 460	..	322	218	0	6 168
1.2.2 Entretien et réparations	..	2 618	274	2 895	..	39	108	0	5 914
1.2.3 Frais de voyage, etc.	..	85	7	26	..	9	103	0	230
1.2.4 Loyers immobiliers	..	601	0	141	..	0	16	0	758
1.2.5 Divers	..	917	93	468	..	289	332	30	..	0	2 129
1.2.6 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	1 029	32	..	0	..	0	1 091
1.3 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	0	0	..	0	..	0	0
2. ACHATS ET CONSTRUCTIONS	..	8 421	2 135	7 932	..	796	1 362	311	63	0	21 020
2.1 Achats	..	5 589	1 918	7 547	..	124	129	311	0	15 618
2.1.1 Aéronaves et engins	..	3	0	6 897	0	0	6 860
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classées	0	0	..
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	0	..
2.1.4 Navires et bateaux	..	0	1 895	0	..	0	0	0	0	1 895
2.1.5 Véhicules blindés	..	2 229	0	0	..	0	0	0	0	2 229
2.1.6 Artillerie	..	0	0	0	..	0	0	0	0	0
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	2	0	0	..	0	0	17	0	19
2.1.8 Matériels militaires et munitions	..	958	22	394	..	1	0	26	0	1 401
2.1.9 Electronique et communications	..	284	16	141	..	0	31	87	0	529
2.1.10 Véhicules non blindés	..	703	23	66	..	8	3	94	0	897
2.1.11 Divers	..	810	22	89	..	115	95	87	0	1 218
2.1.12 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	0	0	0
2.2 Construction	..	2 832	217	385	..	672	1 233	0	0	5 339
2.2.1 Bases aériennes aérodroves	0	0	..
2.2.2 Bases de lancement de missiles	0	0	..
2.2.3 Bases et installations navales	0	0	..
2.2.4 Electronique, etc.	0	0	..
2.2.5 Installations pour le personnel	0	0	..
2.2.6 Locaux médicaux	0	0	..
2.2.7 Installations d'entraînement	0	0	..
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	0	0	..
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	0	0	..
2.2.10 Ouvrages fortifiés	0	0	..
2.2.11 Abris	0	0	..
2.2.12 Terrains	0	0	..
2.2.13 Divers	0	0	..
2.2.14 Ecart statistique	..	2 832	217	385	..	672	1 233	0	0	5 339
2.3 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	0	63	0	63
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	38	0	38
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	0	..
3.2 Développement, essais et évaluation	0	..
3.3 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	0	0	0	38
4. ECART STATISTIQUE	..	0	0	0	..	0	0	0	0	..	0	..	0	0
5. TOTAL (1+2+3+4)	..	35 888	4 442	22 420	..	3 108	6 129	11 122	368	..	202	..	0	89 679

Tableau 1

Total des dépenses par pays participant
(En monnaie nationale)

CANADA (100 000 DOLLARS)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces para-militaires (8)	Défense civile (9)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (13)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)		
1. FONCTIONNEMENT	..	6 589	4 942	10 316	..	6 018	7 506	..	49	3	583	272	-4	36 274
1.1 Personnel	..	4 215	3 179	5 279	..	4 367	6 589	..	17	..	0	211	0	23 897
1.1.1 Civils	..	812	1 283	1 210	..	1 900	1 489	..	17	..	0	0	0	6 711
1.1.2 Conscrits	..	0	0	0	..	0	0	..	0	..	0	0	0	0
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	3 403	1 896	4 069	..	2 467	5 100	..	0	211	0	17 146
1.1.4 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	..	0	..	0	0	0	0
1.2 Opérations et entretien	..	2 374	1 763	5 037	..	1 651	917	..	32	3	583	61	-4	12 417
1.2.1 Fournitures d'usage courant	..	1 190	1 000	2 418	..	658	171	..	8	..	0	18	0	5 423
1.2.2 Entretien et réparations	..	385	413	1 588	..	180	108	..	3	..	0	2	0	2 679
1.2.3 Frais de voyage, etc.	..	344	172	404	..	219	140	..	2	..	0	21	0	1 302
1.2.4 Loyers immobiliers	..	30	23	69	..	1	1	..	0	..	0	0	0	124
1.2.5 Divers	..	465	155	558	..	593	497	..	19	3	583	20	-4	2 889
1.2.6 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0	0	0
1.4 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0	0	0
2. ACHATS ET CONTRACTIONS	..	2 502	2 368	694	..	1 003	90	0	6 657
2.1 Achats	..	2 271	2 235	437	..	565	61	0	5 569
2.1.1 Aéronefs et engins	1 581	258	..	2	0	1 841
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	0	..
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	0	..
2.1.4 Navires et bateaux	104	0	104
2.1.5 Véhicules blindés	..	1 213	153	0	1 366
2.1.6 Artillerie	0	..
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	18	1	0	19
2.1.8 Matériels militaires et munitions	..	734	94	113	0	941
2.1.9 Electronique et communications	..	39	267	77	..	112	51	0	596
2.1.10 Véhicules non blindés	..	34	15	24	..	31	0	104
2.1.11 Divers	..	183	174	78	..	153	10	0	598
2.1.12 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	0	0
2.2 Construction	..	231	133	257	..	438	29	0	1 088
2.2.1 Bases aériennes aérodromes	95	0	95
2.2.2 Bases de lancement de missiles	0	..
2.2.3 Bases et installations navales	36	0	36
2.2.4 Electronique, etc.	8	21	0	29
2.2.5 Installations pour le personnel	..	26	43	21	..	80	8	0	178
2.2.6 Locaux médicaux	4	0	4
2.2.7 Installations d'entraînement	..	91	7	285	0	383
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	52	0	52
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	..	2	7	0	9
2.2.10 Ouvrages fortifiés	0	..
2.2.11 Abris	0	..
2.2.12 Terrains	0	..
2.2.13 Divers	..	112	40	141	..	9	0	302
2.2.14 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	0	0
2.4 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	0	0
4. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	..	67	84	23	..	160	0	334
4.1 Recherche fondamentale et appliquée	0	..
4.2 Développement, essais et évaluation	0	..
4.3 Ecart statistique	..	67	84	23	..	160	0	334
4. Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0	4	4
5. TOTAL (1+2+3+4)	..	9 158	7 394	11 033	..	7 181	7 596	..	49	3	583	272	0	43 269

Tableau 1

Total des dépenses par pays participant
(En monnaie nationale)

ÉTATS-UNIS (1 000 000 DOLLARS DES ÉTATS-UNIS)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (9)	Aide militaire		Dépenses non ventilées (13)	Total (14)	
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Étranger (11)			Maintenance de la paix (OM) (12)
1. FONCTIONNEMENT		19 495	18 298	17 068	2 730	2 884	10 444	2 561	(22)	0	73 502	
1.1 Personnel		14 176	11 999	11 039	2 188	1 525	9 432	1 881	22	0	51 862	
1.1.1 Civils		5 755	5 833	4 164	336	1 525	261	980	22			0	18 876	
1.1.2 Conscrits												0		
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves		8 421	5 766	6 875	1 852	..	9 171	901	0			1	32 987	
1.1.4 Ecart statistique		0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
1.2 Opérations et entretien		5 319	6 699	6 029	542	1 359	1 012	680	62 a/	-61	21 641	
1.2.1 Fournitures d'usage courant				0		
1.2.2 Entretien et réparations				0		
1.2.3 Frais de voyage, etc.				0		
1.2.4 Loyers immobiliers				0		
1.2.5 Divers				0		
1.2.6 Ecart statistique		5 319	6 699	6 029	542	1 359	1 012	680	62	-61	21 641	
1.4 Ecart statistique		0	0	0	0	0	0	0	62	-61	1	
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	2 070	3 540	9 088	7 831	306	243	213	99	0	23 390	
2.1 Achats	2 070	2 995	8 280	7 335	306	220	0	0	0	21 446	
2.1.1 Aéronefs et engins		380	3 754 b/	3 989			1 782	9 905	
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques		406	...	1 376			-1 732		
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	2 070	0	2 070	
2.1.4 Navires et bateaux		...	2 943			0	2 943	
2.1.5 Véhicules blindés		748 g/			0	748 g/	
2.1.6 Artillerie				0		
2.1.7 Autres armes des forces terrestres				0		
2.1.8 Matériels militaires et munitions		652			0	652	
2.1.9 Electronique et communications				0	...	
2.1.10 Véhicules non blindés				0	...	
2.1.11 Divers		808	1 823	1 969			0	4 600	
2.1.12 Ecart statistique	0	1	0	1	306	220	0	0	0	528	
2.2 Construction		545	568	497	..	23	213	99	0	-1	1 944	
2.2.1 Bases aériennes aérodromes				0	...	
2.2.2 Bases de lancement de missiles				0	...	
2.2.3 Bases et installations navales				0	...	
2.2.4 Electronique, etc.				0	...	
2.2.5 Installations pour le personnel				0	...	
2.2.6 Locaux médicaux				0	...	
2.2.7 Installations d'entraînement				0	...	
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.				0	...	
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration				0	...	
2.2.10 Ouvrages fortifiés				0	...	
2.2.11 Abris				0	...	
2.2.12 Terrains				0	...	
2.2.13 Divers		545	568	497	..	23	213	99	0	-1	1 944	
2.2.14 Ecart statistique	0	0	0	1	0	0	0	0	-1	0	
2.3 Ecart statistique		1 797	3 189	3 171	0	689	0	0	7	0	8 893	
4. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT				0	...	
4.1 Recherche fondamentale et appliquée				0	...	
4.2 Développement, essais et évaluation				0	...	
4.3 Ecart statistique		1 797	3 189	3 171	0	689	0	0	7	0	8 893	
4. Ecart statistique	0	0	0	1	0	1	2	1	62	484	62	-4	609	
5 TOTAL (1+2+4+5)	2 070	24 832	30 975	28 071	3 036	3 815	10 659	2 659	91	484	62	0	106 354	

a/ Y compris la rubrique 2.1

b/ Y compris la rubrique 2.1.2

c/ Y compris la rubrique 2.1.6

Tableau 1

Total des dépenses par pays participant
(En millions nationales)

FRANCE (1 000 000 FRANCS)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (9)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (13)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)		
1. FONCTIONNEMENT	5 449	15 937	7 574	8 009	1 260	8 047	2 963	7 360					0	36 299
1.1 Personnel	1 531	9 014	3 360	3 808	781	5 702	2 235	6 165					0	32 996
1.1.1 Civils													0	
1.1.2 Conscrits													0	
1.1.5 Autres personnels militaires, y compris les réserves													0	
1.1.4 Ecart statistique	1 531	9 014	3 360	3 808	781	5 702	2 235	6 165					0	32 996
1.2 Opérations et entretien	3 918	6 923	4 214	4 201	479	2 345	728	1 195					0	24 003
1.2.1 Fournitures d'usage courant													0	
1.2.2 Entretien et réparations													0	
1.2.3 Frais de voyage, etc.													0	
1.2.4 Loyers immobiliers													0	
1.2.5 Divers													0	
1.2.6 Ecart statistique	3 918	6 923	4 214	4 201	479	2 345	728	1 195					0	24 003
1.* Ecart statistique	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	4 888	5 533	3 702	4 006	458	899	380	682					0	20 908
2.1 Achats	4 247	4 273	3 498	3 656	159	466	149	224					0	16 672
2.1.1 Aéronefs et engins													0	
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													0	
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													0	
2.1.4 Navires et bateaux													0	
2.1.5 Véhicules blindés													0	
2.1.6 Artillerie													0	
2.1.7 Autres armes des forces terrestres													0	
2.1.8 Matériels militaires et munitions													0	
2.1.9 Electronique et communications													0	
2.1.10 Véhicules non blindés													0	
2.1.11 Divers													0	
2.1.12 Ecart statistique	4 247	4 273	3 498	3 656	159	466	149	224					0	16 672
2.2 Construction	641	1 260	204	350	299	393	231	458					0	3 896
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes													0	
2.2.2 Bases de lancement de missiles													0	
2.2.3 Bases et installations navales													0	
2.2.4 Electronique, etc.													0	
2.2.5 Installations pour le personnel													0	
2.2.6 Locaux médicaux													0	
2.2.7 Installations d'entraînement													0	
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.													0	
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													0	
2.2.10 Ouvrages fortifiés													0	
2.2.11 Abris													0	
2.2.12 Terrains													0	
2.2.15 Divers	641	1 260	204	350	299	393	231	458					0	3 896
2.2.14 Ecart statistique	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0
2.3 Ecart statistique	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	6 606	761	907	1 973	1 228	0	0	0					0	11 595
3.1 Recherche fondamentale et appliquée													0	
3.2 Développement, essais et évaluation													0	
3.3 Ecart statistique	6 606	761	907	1 973	1 228	0	0	0					0	11 595
4. ECART STATISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0
5. TOTAL (1+2+3+4)	16 963	22 231	12 185	13 988	2 946	8 906	3 343	8 042					0	88 602

Tableau 1
Total des dépenses par pays participant
(En monnaie nationale)

INDONESIE (1 000 000 RIPIAHS)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (9)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (15)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)		
1. FONCTIONNEMENT	..	259 280	68 920	50 000	..	49 520	6 540	114 870	0	528 930
1.1 Personnel	..	166 030	41 130	29 420	..	20 800	..	74 690	0	351 070
1.1.1 Civils	..	36 350	12 890	6 870	..	3 120	..	3 460	0	62 690
1.1.2 Consécrites	..	128 680	28 250	22 550	..	17 680	..	71 220	0	268 500
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	0	0	0	..	0	..	0	0	0
1.1.4 Ecart statistique	..	0	10	0	..	0	..	10	-20	0
1.2 Opérations et entretien	..	74 250	27 780	20 580	..	28 720	..	40 190	0	191 520
1.2.1 Fournitures d'usage courant	..	53 710	14 620	12 960	..	12 780	..	31 760	50	125 350
1.2.2 Entretien et réparations	..	8 790	9 570	4 170	..	4 450	..	2 850	0	29 830
1.2.3 Frais de voyage, etc.	..	5 440	1 150	1 560	..	5 740	..	2 530	0	16 470
1.2.4 Loyers immobiliers	..	6 300	2 440	1 870	..	5 750	..	3 000	0	19 360
1.2.5 Divers	..	0	0	0	..	0	..	0	0	0
1.2.6 Ecart statistique	..	10	0	20	..	0	..	0	-50	0
1.* Ecart statistique	..	0	10	0	..	0	6 540	10	-20	6 540
2. ACHATS ET CONTRACTIONS	..	39 280	39 300	35 220	..	22 200	10 640	14 650	0	161 290
2.1 Achats	..	13 660	34 360	30 090	..	13 520	..	4 850	0	96 320
2.1.1 Aéronefs et engins	..	0	360	27 400	850	0	28 590
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques	..	0	0	0	0	0	0
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	..	0	0	0	0	0	0
2.1.4 Navires et bateaux	..	800	31 880	0	800	0	33 520
2.1.5 Véhicules blindés	..	2 960	0	0	0	0	2 960
2.1.6 Artillerie	..	790	0	0	0	0	790
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	2 250	520	0	920	0	3 690
2.1.8 Matériels militaires et munitions	..	1 690	0	720	250	0	2 640
2.1.9 Electronique et communications	..	2 310	0	370	..	4 850	..	1 210	0	8 740
2.1.10 Véhicules non blindés	..	2 580	0	1 350	890	0	4 820
2.1.11 Divers	..	240	1 660	250	..	8 670	..	0	0	10 760
2.1.12 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	..	10	0	10
2.2 Construction	..	25 610	4 950	5 130	..	8 630	..	9 760	0	54 130
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	..	0	190	2 120	0	0	2 310
2.2.2 Bases de lancement de missiles	..	0	0	0	0	0	0
2.2.3 Bases et installations navales	..	0	3 020	0	0	0	3 020
2.2.4 Electronique, etc.	..	450	0	530	590	0	1 570
2.2.5 Installations pour le personnel	..	17 740	0	370	1 640	0	19 750
2.2.6 Locaux médicaux	..	0	0	0	..	250	..	0	0	250
2.2.7 Installations d'entraînement	..	6 090	0	70	..	2 570	..	3 050	0	11 760
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	..	0	1 040	690	0	0	1 730
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	..	0	700	1 070	..	5 860	..	4 110	0	11 740
2.2.10 Ouvrages fortifiés	..	0	0	0	0	0	0
2.2.11 Abris	..	0	0	0	0	0	0
2.2.12 Terrains	..	0	0	0	0	0	0
2.2.13 Divers	..	1 340	0	270	0	0	1 610
2.2.14 Ecart statistique	..	10	0	10	..	0	..	10	-20	10
2.3 Ecart statistique	..	10	10	0	..	0	10 640	0	-20	10 640
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	..	200	60	20	..	450	..	10	0	740
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	..	0	0	0	..	0	..	0	0	0
3.2 Développement, essais et évaluation	..	200	60	20	..	450	..	10	0	740
3.3 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	..	0	0	0
4. ECART STATISTIQUE	..	10	0	0	..	0	..	10	-20	0
5. TOTAL (1+2+3+4)	..	278 750	108 280	85 240	..	72 170	16 980	129 540	0	690 960

Tableau 1

Total des dépenses par pays participant

(En monnaie nationale)

ITALIE (1 000 000 LIRE)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (9)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (15)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (OM) (12)		
1. FONCTIONNEMENT		1 502 200	467 400	886 200	831 700	465 900	66 900	39 600					0	4 239 500
1.1 Personnel		1 049 500	262 800	486 400	754 200	275 800	24 400	5 200					0	2 861 300
1.1.1 Civils		128 800	62 000	57 400	1 000	184 900	3 900	0					0	438 000
1.1.2 Conscripts		442 400	86 700	161 800	0	29 700	5 300	0					89 900	809 800
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves		478 300	114 100	267 200	753 200	64 200	15 200	5 200					-83 900	1 613 500
1.1.4 Ecart statistique		0	0	0	0	0	0	0					0	0
1.2 Opérations et entretien		452 700	204 600	399 800	77 500	187 100	42 100	34 400					0	1 398 200
1.2.1 Fournitures d'usage courant		108 200	40 200	76 700	22 000	35 900	1 200	12 600					0	296 400
1.2.2 Entretien et réparations		274 200	124 100	239 300	37 900	36 000	4 400	5 400					0	721 300
1.2.3 Frais de voyage, etc.		36 600	16 500	25 500	8 600	21 100	3 200	0					0	131 500
1.2.4 Loyers immobiliers		1 300	100	300	1 300	43 300	2 000	0					0	48 300
1.2.5 Divers		12 400	23 700	58 000	7 700	51 200	31 300	16 400					0	200 700
1.2.6 Ecart statistique		0	0	0	0	0	0	0					0	0
1.4 Ecart statistique		0	0	0	0	0	0	0					0	0
2. ACHATS ET CONSTRUCTIONS		390 500	440 700	286 900	8 500	57 900	61 900	22 700					0	1 509 100
2.1 Achats		360 000	424 600	286 900	6 300	47 900	18 300	18 200					0	1 402 200
2.1.1 Aéronefs et engins		17 100	8 900	413 600	0	28 000	0	0					0	467 600
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classées		6 800	0	5 400	0	0	0	0					0	12 200
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires		0	0	0	0	0	0	0					0	0
2.1.4 Navires et bateaux		0	280 900	0	0	9 800	0	0					0	290 700
2.1.5 Véhicules blindés		195 700	0	0	900	0	0	0					0	196 600
2.1.6 Artillerie		64 700	60 200	0	0	0	0	0					0	124 900
2.1.7 Autres armes des forces terrestres		400	0	0	1 500	0	0	0					0	1 900
2.1.8 Matériels militaires et munitions		1 000	3 200	0	0	0	0	1 000					0	5 200
2.1.9 Electronique et communications		38 000	66 000	62 800	1 600	3 800	18 300	17 200					0	207 700
2.1.10 Véhicules non blindés		12 700	0	18 300	1 300	0	0	0					0	32 300
2.1.11 Divers		23 600	5 400	26 800	1 000	6 300	0	0					0	63 100
2.1.12 Ecart statistique		0	0	0	0	0	0	0					0	0
2.2 Construction		30 500	16 100	0	2 200	10 000	43 600	4 500					0	106 900
2.2.1 Bases aériennes aérodromes													0	
2.2.2 Bases de lancement de missiles													0	
2.2.3 Bases et installations navales													0	
2.2.4 Electronique, etc.													0	
2.2.5 Installations pour le personnel													0	
2.2.6 Locaux médicaux													0	
2.2.7 Installations d'entraînement													0	
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.													0	
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													0	
2.2.10 Ouvrages fortifiés													0	
2.2.11 Abris													0	
2.2.12 Terrains													0	
2.2.13 Divers													0	
2.2.14 Ecart statistique		30 500	16 100	0	2 200	10 000	43 600	4 500					0	106 900
2.3 Ecart statistique		0	0	0	0	0	0	0					0	0
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT		8 200	2 100	43 400	0	0	20 000	0					0	73 700
3.1 Recherche fondamentale et appliquée		900	900	0	0	0	2 800	0					0	4 600
3.2 Développement, essais et évaluation		7 300	1 200	43 400	0	0	17 200	0					0	69 100
3.3 Ecart statistique		0	0	0	0	0	0	0					0	0
4. ECART STATISTIQUE		0	0	0	0	0	0	0					0	0
5. TOTAL (1+2+3+4)		1 900 900	910 200	1 436 500	840 200	523 800	148 400	62 300					0	5 842 300

Tableau 1
Total des dépenses par pays participant
(En monnaie nationale)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (7)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (13)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (OMI) (12)		
1. FONCTIONNEMENT		101 539		6 973									0	108 512
1.1 Personnel		86 906		5 864									0	92 770
1.1.1 Civile		158		18									0	176
1.1.2 Conscrits													0	
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves													0	
1.1.4 Ecart statistique		86 748		5 846									0	92 594
1.2 Opérations et entretien		14 633		1 709									0	16 342
1.2.1 Fournitures d'usage courant		9 776		524									1	10 301
1.2.2 Entretien et réparations		1 489		1 182									0	2 671
1.2.3 Frais de voyage, etc.		165											0	165
1.2.4 Loyers immobiliers		100											0	100
1.2.5 Divers		3 102		3									0	3 105
1.2.6 Ecart statistique		1		0									-1	0
1.2 Ecart statistique		0		0									0	0
2. ACHATS ET CONSTRUCTION		3 730		810									4 918	9 458
2.1 Achats		2 050		810									0	2 860
2.1.1 Aéronefs et engins				810									0	810
2.1.2 Missiles, y compris les têtes nucléaires													0	
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													0	
2.1.4 Navires et bateaux													0	
2.1.5 Véhicules blindés													0	
2.1.6 Artillerie													0	
2.1.7 Autres armes des forces terrestres		315											0	315
2.1.8 Matériels militaires et munitions		9											0	9
2.1.9 Electronique et communications													0	
2.1.10 Véhicules non blindés		800											0	800
2.1.11 Divers		707											0	707
2.1.12 Ecart statistique		1		0									0	1
2.2 Construction		1 700											0	1 700
2.2.1 Bases aériennes aérodromes													0	
2.2.2 Bases de lancement de missiles													0	
2.2.3 Bases et installations navales													0	
2.2.4 Electronique, etc.		373											0	373
2.2.5 Installations pour le personnel		1 326											0	1 326
2.2.6 Locaux médicaux													0	
2.2.7 Installations d'entraînement													0	
2.2.8 Magasins, dépôts, etc													0	
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													0	
2.2.10 Ouvrages fortifiés													0	
2.2.11 Abris													0	
2.2.12 Terrains													0	
2.2.13 Divers													0	
2.2 Ecart statistique		1											0	1
2.3 Ecart statistique		0		0									4 918	4 918
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT													0	
3.1 Recherche fondamentale et appliquée													0	
3.2 Développement, essais et évaluation													0	
3 Ecart statistique													0	
4. ECART STATISTIQUE		158		18									0	176
5. TOTAL (1+2+3+4)		105 487		7 801									4 918	118 146

Tableau 1
Total des dépenses par pays participant
(En somme nationale)

NORVÈGE (1 000 000 COURONNES)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (9)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (13)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)		
1. FONCTIONNEMENT	..	1 643	1 071	1 205	1 222	0	0	120	-45	5 216
1.1 Personnel	..	1 184	601	767	672	0	0	80	-45	3 232
1.1.1 Civils	..	304	192	220	239	0	0	0	0	1 008
1.1.2 Conscrits	..	164	37	31	1	0	0	0	0	273
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	716	349	496	382	0	0	80	0	2 023
1.1.4 Ecart statistique	..	0	0	0	0	0	0	0	0	45
1.2 Opérations et entretien	..	439	470	438	320	0	0	40	0	1 277
1.2.1 Fournitures d'usage courant	..	151	109	140	9	0	0	..	0	408
1.2.2 Entretien et réparations	..	183	245	204	79	0	0	..	0	691
1.2.3 Frais de voyage, etc.	0	0
1.2.4 Loyers immobiliers	0	0
1.2.5 Divers s/	..	125	117	94	482	0	0	..	0	878
1.2.6 Ecart statistique	..	0	0	0	0	0	0	40	0	40
1.2.7 Ecart statistique	..	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. ACHATS ET CONSTRUCTIONS	..	409	422	778	37	142	34	0	0	1 360
2.1 Achats	..	333	378	759	37	0	0	0	0	1 495
2.1.1 Aéronaves et engins	..	0	0	643	0	0	0	0	0	643
2.1.2 Missiles, y compris les têtes nucléaires	..	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	..	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.1.4 Navires et bateaux	..	0	219	0	0	0	0	0	0	219
2.1.5 Véhicules blindés	..	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.1.6 Artillerie	..	10	29	1	0	0	0	0	0	40
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	53	0	12	0	0	0	0	0	65
2.1.8 Matériels militaires et munitions	..	142	98	23	0	0	0	0	0	265
2.1.9 Electronique et communications	..	28	28	33	14	0	0	0	0	103
2.1.10 Véhicules non blindés	..	96	3	11	3	0	0	0	0	113
2.1.11 Divers	..	4	1	4	38	0	0	0	0	47
2.1.12 Ecart statistique	..	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.2 Construction	..	76	44	49	0	142	34	0	0	365
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes	..	0	0	1	0	0	0	11
2.2.2 Bases de lancement de missiles	..	0	0	2	0	0	0	12
2.2.3 Bases et installations navales	..	0	2	0	0	0	0	22
2.2.4 Electronique, etc.	..	2	2	8	0	0	0	12
2.2.5 Installations pour le personnel	..	16	3	4	0	0	0	23
2.2.6 Locaux médicaux	..	2	1	1	0	0	0	4
2.2.7 Installations d'entraînement	..	16	2	2	0	0	0	20
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	..	20	5	2	0	0	0	38
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	..	3	1	3	0	0	0	7
2.2.10 Ouvrages fortifiés	..	3	18	3	0	0	0	24
2.2.11 Abris	..	0	0	0	0	0	0	0
2.2.12 Terrains	..	2	1	9	0	0	0	12
2.2.13 Divers	..	12	5	7	0	0	0	24
2.2.14 Ecart statistique	..	0	2	0	0	142	34	0	0	198
2.3 Ecart statistique	..	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	..	0	0	0	15	0	0	0	45	60
4.1 Recherche fondamentale et appliquée	..	0	0	0	0	0	0	0	0
4.2 Développement, essais et évaluation	..	0	0	0	0	0	0	0	0
4.3 Ecart statistique	..	0	0	0	15	0	0	0	45	60
4.4 Ecart statistique	..	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5. TOTAL (1+2+3+4)	..	2 092	1 493	1 983	1 292	142	34	120	0	7 136

s/ Y compris les rubriques 1.2.3 et 1.2.4.

Tableau 1
Total des dépenses par pays participant
(En monnaie nationale)

NOUVELLE-ZÉLANDE (100 000 DOLLARS Néo-ZÉLANDAIS)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (7)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (13)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)		
1. FONCTIONNEMENT		986	560	785			320				5	1	0	2 697
1.1 Personnel		695	392	451			257				2	1	1	1 779
1.1.1 Civils		60	131	301			99						0	590
1.1.2 Conscrits													0	0
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves		635	260	422			158			2	1	1	1	1 459
1.1.4 Ecart statistique		0	1	1			0			0	0	-2	0	-0
1.2 Opérations et entretien		290	168	333			85			5			1	898
1.2.1 Fournitures d'usage courant		87	84	120			6			1			0	298
1.2.2 Entretien et réparations		136	55	166			13			0			0	370
1.2.3 Frais de voyage, etc.		49	16	30			31			2			1	126
1.2.4 Loyers immobiliers		0	0	1			5						0	6
1.2.5 Divers		18	13	17			28			0			0	76
1.2.6 Ecart statistique		0	0	1			0			0			0	1
1.* Ecart statistique		1	0	1			0			0	0		-2	0
2. ACHATS ET CONSTRUCTIONS		105	86	111			14						-1	315
2.1 Achats		58	76	79			8						0	221
2.1.1 Aéronefs et engins				44									0	44
2.1.2 Missiles, y compris les têtes classiques													0	0
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires													0	0
2.1.4 Navires et bateaux			57										0	57
2.1.5 Véhicules blindés													0	0
2.1.6 Artillerie													0	0
2.1.7 Autres armes des forces terrestres													0	0
2.1.8 Matériels militaires et munitions		10	2	13			4						-1	28
2.1.9 Electronique et communications													0	0
2.1.10 Véhicules non blindés		6	2	3									0	11
2.1.11 Divers		42	15	20			4						0	81
2.1.12 Ecart statistique		0	0	1			0						-1	0
2.2 Construction		46	10	32			5						-1	92
2.2.1 Bases aériennes, aérodromes				31									0	31
2.2.2 Bases de lancement de missiles													0	0
2.2.3 Bases et installations navales			7										0	7
2.2.4 Electronique, etc.													0	0
2.2.5 Installations pour le personnel		7	3	1									-1	10
2.2.6 Locaux médicaux													0	0
2.2.7 Installations d'entraînement													0	0
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.													0	0
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration													0	0
2.2.10 Ouvrages fortifiés													0	0
2.2.11 Abris		0											0	0
2.2.12 Terrains		39					5						0	44
2.2.13 Divers		0	0	0			0						0	0
2.2.14 Ecart statistique		1	0	0			1						-2	0
2.5 Ecart statistique		1	0	0									-2	0
3. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT		1	15	8			2						-2	24
3.1 Recherche fondamentale et appliquée			12	3			0						0	15
3.2 Développement, essais et évaluation		1	3	5			1						-1	9
3.3 Ecart statistique		0	0	0			1						-1	0
4. ECART STATISTIQUE		0	1	1			0						-1	1
5. TOTAL (1+2+3+4)		1 090	660	905			2	334			5	1	0	2 995

Tableau 1
Total des dépenses par pays participant
(en monnaie nationale)

FATS-BAS (100 000 FLORES)		Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien, administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (7)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (13)	Total (14)
							Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Transit (11)	Maintenance de la paix (12)		
1.	FOCTIONNEMENT	..	30 557	12 815	15 227	1 719	14 048	31	..	(1 600)	..	175	..	1	74 171
1.1	Personnel	..	25 321	9 736	8 911	1 455	11 575	31	..	(252)	0	55 259
1.1.1	Civile	..	6 110	3 232	1 760	67	1 240	26	..	(119)	1	13 155
1.1.2	Conscrits	..	6 500	182	571	46	10	(25)	0	7 134
1.1.3	Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	10 911	6 321	6 580	1 322	9 725	5	..	(108)	-1	34 969
1.1.4	Ecart statistique	..	0	1	0	0	0	0	..	0	0	1
1.2	Opérations et entretien	..	7 236	3 080	4 517	264	2 475	(1 340)	..	175	..	-1	18 912
1.2.1	Fournitures d'usage courant	..	5 507	1 139	2 009	95	1 122	(142)	1	7 813
1.2.2	Entretien et réparations	..	2 227	1 460	1 538	58	(144)	-1	5 426
1.2.3	Frais de voyage, etc.	..	665	192	208	30	77	1	1 171
1.2.4	Loyers immobiliers	0	..
1.2.5	Divers	..	1 059	288	562	105	1 275	(1 063)	..	175	..	-1	4 502
1.2.6	Ecart statistique	..	0	1	0	0	1	1	..	0	..	-5	0
1.7	Ecart statistique	..	0	1	1	0	0	0	..	0	..	0	..	-2	0
2.	ACHATS ET CONSTRUCTION	..	9 013	6 218	7 015	108	(200)	370	416	..	-895	22 445
2.1	Achats	..	7 861	5 748	6 378	37	(89)	-895	19 137
2.1.1	Aéronefs et en leur	..	21	537	4 556	-1	5 113
2.1.2	Missiles, y compris les têtes classiques	0	..
2.1.3	Têtes et bombes nucléaires	0	..
2.1.4	Navires et bateaux	4 405	0	4 405
2.1.5	Véhicules blindés	..	3 160	0	3 160
2.1.6	Artillerie	0	..
2.1.7	Autres armes des forces terrestres	0	..
2.1.8	Matériels militaires et munitions	..	1 890	100	183	3	0	2 176
2.1.9	Electronique et communications	..	350	220	442	11	(22)	-1	1 025
2.1.10	Véhicules non blindés	..	1 640	10	104	21	0	1 775
2.1.11	Divers	..	820	476	1 094	2	(8)	0	2 400
2.1.12	Ecart statistique	..	0	0	1	0	0	894	895
2.2	Construction	..	1 153	470	638	71	(171)	370	416	..	-1	3 288
2.2.1	Bases aériennes aérotraces	0	..
2.2.2	Bases de lancement de missiles	0	..
2.2.3	Bases et installations navales	0	..
2.2.4	Electronique, etc.	0	..
2.2.5	Installations pour le personnel	0	..
2.2.6	Locaux médicaux	(111)	0	111
2.2.7	Installations d'entraînement	0	..
2.2.8	Magasins, dépôts, etc	0	..
2.2.9	Locaux de commandement et d'administration	0	..
2.2.10	Ouvrages fortifiés	0	..
2.2.11	Abris	(46)	0	46
2.2.12	Terrains	0	..
2.2.13	Divers	(15)	0	15
2.2.14	Ecart statistique	..	1 153	470	638	71	1	370	416	..	-1	3 118
2.3	Ecart statistique	..	1	0	1	0	0	0	0	..	-2	0
3.	RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	895	895
3.1	Recherche fondamentale et appliquée	0	..
3.2	Développement, essais et évaluation	0	..
3.3	Ecart statistique	895	895
4.	ECART STATISTIQUE	..	0	0	1	0	0	0	..	1	0	0	..	-2	0
5.	TOTAL (1+2+3+4)	..	39 370	19 033	20 243	1 827	14 048	31	..	1 799	370	589	..	1	97 511

Tableau 1

Total des dépenses par pays participant
(en monnaie nationale)

SURGE (1 000 000 COURONNES)

	Forces stratégiques (1)	Forces terrestres (2)	Forces navales (3)	Forces aériennes (4)	Autres forces de combat (5)	Soutien administration et commandement centraux		Forces paramilitaires (8)	Défense civile (9)	Aide militaire			Dépenses non ventilées (13)	Total (14)
						Soutien (6)	Commandement (7)			Territoire national (10)	Etranger (11)	Maintien de la paix (ONU) (12)		
1. FONCTIONNEMENT	..	3 255	1 266	1 911	..	1 243	498	..	224	79	0	8 476
1.1 Personnel	..	2 323	872	999	..	953	362	..	165	66	0	5 750
1.1.1 Civils	..	740	314	416	..	879	181	..	129	0	0	2 659
1.1.2 Conscrits	..	510	110	74	..	5	0	..	36	0	0	735
1.1.3 Autres personnels militaires, y compris les réserves	..	1 073	448	509	..	79	181	..	0	66	0	2 356
1.1.4 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0
1.2 Opérations et entretien	..	932	394	912	..	200	136	..	59	13	0	2 726
1.2.1 Fournitures d'usage courant	..	155	80	242	..	22	4	..	3	0	0	506
1.2.2 Entretien et réparations	..	172	102	405	..	15	15	..	3	0	0	712
1.2.3 Frais de voyage, etc.	..	225	91	109	..	136	75	..	17	5	0	658
1.2.4 Loyers immobiliers	..	231	78	117	..	18	32	..	22	0	0	498
1.2.5 Divers	..	149	43	39	..	59	10	..	14	8	0	352
1.2.6 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0
1.2 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0
2. ACHATS ET CONSTRUCTION	..	(1 365)	(689)	(2 560)	..	(60)	(51)	..	129	1	100	4 955
2.1 Achats	..	1 020	642	2 411	..	0	45	..	43	1	0	4 162
2.1.1 Aéronefs et engins	..	4	19	1 735	..	0	0	..	0	0	0	1 758
2.1.2 Missiles, y compris les tests classiques	..	92	21	218	..	0	0	..	0	0	0	331
2.1.3 Têtes et bombes nucléaires	0	..
2.1.4 Navires et bateaux	..	0	215	0	..	0	0	..	0	0	0	215
2.1.5 Véhicules blindés	..	297	0	0	..	0	0	..	0	0	0	297
2.1.6 Artillerie	..	62	52	0	..	0	0	..	0	0	0	114
2.1.7 Autres armes des forces terrestres	..	156	0	0	..	0	0	..	0	0	0	156
2.1.8 Matériels militaires et munitions	..	117	118	31	..	0	0	..	0	0	0	266
2.1.9 Electronique et communications	..	128	146	256	..	0	45	..	5	0	0	580
2.1.10 Véhicules non blindés	..	43	0	0	..	0	0	..	3	1	0	47
2.1.11 Divers	..	122	72	171	..	0	0	..	35	0	0	400
2.1.12 Ecart statistique	..	1	1	0	..	0	0	..	0	0	0	2
2.2 Construction	..	(345)	(47)	(149)	..	(50)	(6)	..	86	0	100	793
2.2.1 Bases aériennes aérodromes	..	0	0	31	..	0	0	..	0	0	0	31
2.2.2 Bases de lancement de missiles	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0
2.2.3 Bases et installations navales	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0
2.2.4 Electronique, etc.	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0
2.2.5 Installations pour le personnel	..	139	6	22	..	0	0	..	0	0	0	167
2.2.6 Locaux médicaux	..	13	0	0	..	0	0	..	0	0	0	13
2.2.7 Installations d'entraînement	..	53	15	28	..	0	0	..	7	0	0	103
2.2.8 Magasins, dépôts, etc.	..	56	1	22	..	0	0	..	2	0	0	81
2.2.9 Locaux de commandement et d'administration	..	46	0	0	..	49	0	..	0	0	0	95
2.2.10 Ouvrages fortifiés	32	0	100	132
2.2.11 Abris	40	0	0	40
2.2.12 Terrains	..	9	1	0	..	0	0	..	0	0	0	10
2.2.13 Divers	..	29	24	46	..	11	6	..	5	0	0	121
2.2.14 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0
2.2 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0
3. RECHERCHES-DEVELOPPEMENT	..	(123)	(67)	(462)	..	(0)	(2)	..	(11)	(0)	125	790
3.1 Recherche fondamentale et appliquée	..	(28)	(17)	(35)	..	(0)	(0)	..	(10)	(0)	125	215
3.2 Développement, essais et évaluation	..	95	50	427	..	0	2	..	1	0	0	575
3.3 Ecart statistique	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0
4. ECART STATISTIQUE	..	0	0	0	..	0	0	..	0	0	0	0
5. TOTAL (1+2+3+4)	..	(4 743)	(2 022)	(4 933)	..	(1 303)	(551)	..	(364)	80	225	14 221